

**PROCES-VERBAL DE SEANCE**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 JUIN 2025**

Le jeudi dix-neuf juin deux-mille-vingt-cinq à seize heures trente, le Conseil municipal, convoqué le vendredi treize juin deux-mille-vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Louis NEGRE, Maire de Cagnes-sur-Mer et Président Délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur.

**PRESENTS** : Mesdames, Messieurs

Louis NEGRE, Roland CONSTANT, Sarah LESCANE, François POUTARAUD, Rosette GERMANO, Richard LEMAN, Corinne GUIDON, Alain GAGGERO, Chantal GERMAIN, André RIHAN, Amandine ARNAUD-PIHOUEE, Jean-Marc HADDAD, Noëlle PALAZZETTI, Romain ALLEMANT, Pierrette ALBERICI, Laurence TRASTOUR-ISNART, Nicolas DELWICH, Nathalie AZOULAY, Sébastien SALAZAR, James NICOLAI, Margaux RAVARY, Jean-Claude PEGUILLET, Annie ROSELIA, Raphaël ROFIDAL, Bernard MOURET, Gaëtane DEREPA, Hassan GOUMRI, Loïc TOSCANO, Céline GUIVARCH, Dominique SCHMITT, Lionel DOLCIANI, Philippe TOUZEAU-MENONI, Daniel MAGUIN, Isabelle UTRAGO, Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN.

**POUVOIRS RECUS DE** : Mesdames, Messieurs

Carine PAPY à Corinne GUIDON,  
James NICOLAI à Roland CONSTANT jusqu'à son arrivée  
Marie ROFIDAL à François POUTARAUD,  
Paul BENSADOUN à Chantal GERMAIN,  
Aurélié GUIRADO-ARNAUDO à Sarah LESCANE jusqu'à son arrivée et après son départ,  
Yvan SKOTTUBA-STEPAN à Jean-Marc HADDAD,  
Bernard SONGY à Richard LEMAN,  
Bernard MOURET à André RIHAN jusqu'à son arrivée,  
Valérie BRUNELLI-GORZEGNO à Noëlle PALAZZETTI,  
Michel LEBON à Jean-Paul PEREZ jusqu'à son arrivée.

**ABSENTS** :

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur ALLEMANT Romain

**QUORUM** : 34 Conseillers municipaux présents à l'ouverture de la séance, soit plus de la moitié requise, sur les 45 Conseillers municipaux en exercice.

\* \* \*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 16 h 30 et passe la parole au Secrétaire de séance, M. Allemant, qui procède à l'appel des présents. Il passe ensuite à l'approbation des procès-verbaux des Conseils municipaux des jeudi 03 avril et mercredi 30 avril 2025, approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés. Puis il ratifie les 58 décisions prises pendant l'intersession et la liste des marchés, en application des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

\* \* \*

*Arrivée de Michel LEBON à 16h40*

*Arrivée de Philippe TOUZEAU-MENONI à 16h44*

*Arrivée de Bernard MOURET à 17h31*

*Arrivées de James NICOLAI et Aurélié GUIRADO-ARNAUDO à 18h09*

*Départ d'Aurélié GUIRADO-ARNAUDO à 19h15*

**QUORUM** : 38 Conseillers municipaux présents, soit plus de la moitié requise, sur les 45 Conseillers municipaux en exercice.

## **ORDRE DU JOUR**

### **INFORMATIONS MUNICIPALES**

**M. LE MAIRE.**- Vous avez une très bonne nouvelle, Monsieur le premier Adjoint, Madame Chantal Germain.

**Mme GERMAIN.**- Oui.

**M. LE MAIRE.**- Il se trouve que nous venons d'être distingués au niveau régional. Il y a beaucoup de candidats et il n'y en a que deux qui ont été sélectionnés au niveau de la région pour les Rubans du patrimoine. On a obtenu au palmarès 2025, le prix régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, vous le devinez et vous le savez, pour la réhabilitation de la « Maison Blacas » et l'extension de l'école du Vieux Bourg. C'est vraiment un travail extraordinaire qui a été fait et je tenais à les remercier.

[Projection de la présentation.]

Un powerpoint va se projeter avec les villes et les villages gagnants du concours du patrimoine qui récompense les communes ayant réalisé des opérations de rénovation. C'est une reconnaissance importante parce qu'en 2025, il n'y a eu en France que 17 prix et dans la région PACA, il n'y en a eu que 2, dont Cagnes-sur-Mer.

Le concours est organisé dans le cadre d'un partenariat entre la Fédération Française du Bâtiment, l'Association des maires de France, la Fondation du patrimoine, la Fédération nationale des Caisses d'Épargne et le Groupement français des Entreprises de Restauration de Monuments historiques.

Nous avons, sur les conseils du conservateur de la Direction Régionale des affaires culturelles, fait réaliser un reportage photographique par Rémi Bénali. Vous le connaissez, vous avez vu ce reportage en vue de garder en mémoire ce patrimoine de la « Maison Blacas » avant sa requalification. Je vous rappelle qu'à l'intérieur de la « Maison Blacas », les planchers s'effondraient, mais c'était une belle maison bourgeoise. C'est une opération reconnue comme remarquable, c'est un projet qui peut faire, sans doute, l'unanimité sur tous les bancs ici. Madame Piret, vous avez raison de hocher la tête dans le même sens, c'est parfait, on est tous d'accord.

L'association Envirobat Bâtiments Durables Méditerranéens qui rassemble les professionnels de la construction organise le 8 juillet pour les membres du réseau une visite de ce projet de requalification exemplaire. Pour le public, on organisera des visites début août et l'on fera une publication des photos de M. Rémi Bénali.

Vous les voyez apparaître plus ou moins bien à l'écran. D'ailleurs, on pourrait descendre le store, cela permettra à tous les membres du conseil d'y voir plus clair.

Vous constatez tous le changement considérable de la « Maison Blacas » et de l'école. C'est une vraie réussite. J'y suis retourné plusieurs fois, j'ai discuté avec la communauté éducative et les enfants. Les enfants sont heureux d'avoir, Gaëtane le confirme, une école aussi extraordinaire.

M. Lebon applaudit des deux mains parce qu'il aurait aimé être directeur de cette école. Ce sont les vieilles pierres qui sont requalifiées comme extraordinaires. Aujourd'hui, les enfants ont même trois cours différentes dont une végétalisée. Cette distinction dans le Haut-de-Cagnes fait que nous organiserons, nous aussi, des visites, je l'avais dit, pour les habitants du Haut-de-Cagnes dans le cadre de cette réussite à la fois architecturale et d'aménagement du territoire du vieux village.

C'est conforme. On a eu tous les soutiens possibles et imaginables. Je les remercie, à commencer par M. Ilardi que je cite à nouveau et notamment le comité de suivi de l'équipe éducative, les parents d'élèves, les associations du Haut-de-Cagnes et les simples voisins. Ce sont tous ceux, que

*nous remercions avec les services municipaux, qui ont suivi le dossier de près, l'État, la Région, le Département, la Métropole, l'ancien inspecteur d'Académie, Michel-Jean Floc'h, et les architectes des Bâtiments de France.*

*Nous avons, Monsieur le premier Adjoint, une deuxième bonne nouvelle. Il est heureux, mais c'est un visage épanoui que l'on peut aussi mettre à l'actif de Chantal. Que s'est-il passé ? Cela vient de tomber, c'est la remise du prix à la Ville de Cagnes dans le cadre de la modernisation des services municipaux et plus particulièrement de la Caisse des Écoles. La commune a engagé un processus de dématérialisation des inscriptions scolaires et périscolaires, les services de la petite enfance, jeunesse et sports se sont associés à cette démarche. La petite enfance participe comme la jeunesse et le sport. Charles-Anges Ginesy, président du Département a remis à la Ville de Cagnes-sur-Mer, le Prix des territoires innovants. Chantal, tu peux le présenter.*

*[Mme Germain montre le prix.]*

*[Applaudissements.]*

*C'est en reconnaissance de l'engagement de la commune de Cagnes-sur-Mer en faveur de la modernisation et de l'innovation. On est pionnier encore une fois. Merci à Chantal, merci aux services communaux qui ont réussi à faire en sorte « que ». Voilà comment cela se passe. Nous avons dans ce domaine un travail qui est fait et qui produit ses effets.*

*Nous continuons avec le passeport citoyen. Cette année, c'est une réussite à 100 %. Il y a 268 enfants de Cagnes qui arrivés en CM2 ont obtenu le passeport citoyen. Qu'est-ce que le passeport citoyen ? Le passeport citoyen fait partie de la philosophie qui est la nôtre. Vous le verrez, dans d'autres domaines aussi, nous avons une politique équilibrée.*

*Nous considérons que la sécurité depuis le premier jour est un élément essentiel et prioritaire de la qualité de vie dans nos villes, quelles qu'elles soient. Ce que nous voyons aujourd'hui, ce sont maintenant des gosses de 14 ans qui assassinent les personnes et qui n'ont aucun sentiment. Déjà, assassiner, je ne sais pas si vous vous rendez compte de ce que cela veut dire, frapper une personne humaine, voire la tuer, c'est déjà épouvantable, mais n'avoir aucune compassion derrière...*

*Regardez le vide sidéral que notre société crée dans la tête des uns et des autres. Il n'y a pas que les jeunes de 14 ans, il y en a d'autres. Quand vous regardez un peu les faits divers, cela touche tout le monde, même les villages. Cagnes-sur-Mer, face à cela, face à ce que moi j'appelle une dérive, ne reste pas inactive.*

*On parlera de sécurité classique traditionnelle : « Il faut des policiers, il faut des policiers ». D'accord. Mais, quand on regarde, que voit-on ? On voit que l'on rajoute des policiers, puis on met des CRS, puis l'antigang, puis la DRI et il y a toujours des points de deal. Voilà ce que je vois. Si nous réfléchissions sans parti pris, de grâce, comme on essaie de le faire à Cagnes, on se dit que ce n'est pas en rajoutant une couche de policiers que l'on y arrive. La preuve, c'est que quand on rajoute les policiers matin, midi et soir dans certains quartiers, pour l'instant que je sache, on n'a pas éradiqué le problème.*

*Pourquoi ? Pour une raison simple, quand vous rajoutez des policiers, vous traitez les conséquences, vous ne traitez pas les causes. Quand vous ne traitez que les conséquences, vous vous contentez de traiter les conséquences. Vous interpellez les gens, vous les mettez en prison, puis ils ressortent, mais vous ne traitez pas les causes. Tant que vous ne traitez pas les causes, vous rajouterez tous les policiers possibles et imaginables, cela ne suffira pas. La preuve, on l'a tous les jours dans les villes, non pas à 20 000 km, mais dans nos villes françaises. Aujourd'hui, n'importe quel article de presse vous dit que tous les jours, il se passe des choses anormales. Imaginez, on a un refus d'obtempérer toutes les 20 minutes en France. Vous ne mettrez jamais, je dis bien, jamais, assez de policiers.*

*Il faut non seulement mettre les policiers basiques, mais vous ne traitez que les conséquences et encore, c'est uniquement si vous y arrivez ; or, vous n'y arrivez pas. Cette stratégie est*

insuffisante. À Cagnes, nous avons choisi d'avoir une politique plus large, plus difficile, plus complexe, moins démagogique et moins médiatique.

Cette politique consiste à essayer de traiter les conséquences, on en parlera tout à l'heure, mais aussi de s'attaquer aux causes. Pourquoi ici, tous ceux qui sont dans cette salle, en tous les cas, je l'espère, ne se livrent pas au trafic de cocaïne ou de haschich ? Finalement, cela rapporte, non ? Pourquoi ne le faites-vous pas ? Pourquoi ne brûlez-vous pas les feux rouges ? Pourquoi quand un gendarme ou un policier vous dit de vous arrêter, vous vous arrêtez ?

[Discussion générale.]

Tout simplement parce que dans votre cerveau, qui n'est pas le mien, vous avez eu une éducation et des neurones qui font que : « Non, Madame Piret ne brûlera pas les feux rouges ». Parce qu'on lui a appris qu'il ne fallait pas brûler les feux rouges tout simplement. Ce n'est pas qu'elle veuille me faire plaisir. On ne va pas jusque-là. Mais, elle ne brûlera pas les feux rouges. Pourquoi ? Parce qu'elle a une éducation.

La commune de Cagnes-sur-Mer estime que traiter les conséquences, c'est traité en aval. Je pense qu'il faut aussi traiter les causes en amont, donc on a fait le passeport. C'est simple, cela s'adresse à tout le monde. Aux gosses bien sûr, mais les parents signent le passeport. Il est dit dans le passeport qu'il faut que les enfants respectent. Respecte quoi ? Les personnes. Cela n'a l'air de rien, mais vu ce qui se passe aujourd'hui, je leur apprend le b.a.-ba. Ce n'est pas à nous normalement de faire cela. Ce n'est pas à la commune de réapprendre les règles de vie en société, la politesse, la courtoisie. On le fait ici à Cagnes parce que nous avons une vision à moyen et à long terme.

La sécurité basique policière, à l'évidence, il faut la faire, mais elle est insuffisante, donc on s'attaque aux causes et l'on fait du passeport citoyen. Aujourd'hui, je suis très fier, nous pouvons être tous très fiers que les 268 enfants qui partent de l'école primaire de Cagnes en CM2 ont eu le passeport citoyen, tous, 100 %. Ils vont passer aujourd'hui au collège à Cagnes ou ailleurs. Ces enfants, l'année prochaine, auront 4 ans de passeport citoyen : CE1, CE2, CM1 et CM2. Ils auront le parcours complet.

Au bout de 4 ans, j'espère, c'est en tous les cas l'objectif donné, faire en sorte que ces enfants de Cagnes qui ont le passeport citoyen, y compris s'ils vont dans un collège d'une autre commune à côté de nous, on pourra dire immédiatement : « Celui-ci, je sais d'où il vient. Il vient de Cagnes ». Tout simplement, parce qu'ils ont eu le passeport, parce qu'ils respecteront les personnes, les règles et les biens.

Cette mission que l'on se donne, qu'en tous les cas la commune de Cagnes-sur-Mer avec le maire que je suis et l'équipe avec moi se donnent, est une mission qui n'était pas au programme normalement des collectivités locales. Pour autant, que fait-on ? On tourne la tête, on ne veut pas savoir, ce n'est pas notre problème, c'est celui des parents ? Non, c'est aussi notre problème. Tant que je serai maire de Cagnes, on gèrera ou l'on s'efforcera de gérer les problèmes rencontrés par les Cagnois.

Nous veillons. Ceci est sans doute un élément qui explique le très haut niveau de sécurité de la commune. Pourquoi ? Parce que vous, si vous avez vos neurones qui fonctionnent, et les enfants de demain – sur la base du passeport citoyen ou du gosse de 14 ans à Cagnes –, ne tuerez personne. À ce moment-là, on atteindra un de nos objectifs : cette sécurité au plus haut niveau que l'on souhaite tous avoir. Je me permets d'insister un peu sur ce passeport citoyen qui est somme toute assez innovant, qui bouscule un peu, mais qui fait partie de notre vie.

Nous allons maintenant pouvoir passer à la politique d'aménagement du territoire. J'entends le « non au béton ». J'attends toujours que l'on aille au-delà du « non au béton », parce que c'est du niveau CE1. J'espère que certains sont passés au CE2, voire au CE3 si cela existe. Cela n'existe pas, mais tout de même. Une fois que l'on a dit « non au béton » que fait-on ? J'attends que l'opposition me dise ce que l'on fait. Je n'ai pas bien entendu, pourtant je ne suis pas sourd d'oreilles, bien que j'aie d'autres défauts. « Non au béton », mais une fois que l'on a dit cela, il n'y

a plus rien. Quelle est la solution ? « Ce n'est pas notre problème, la solution ». C'est nul de chez nul.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro]

**M. LE MAIRE.**- Non.

[Discussion générale.]

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro] Est-ce que vous connaissez les quartiers...

**M. LE MAIRE.**- Non. Oui. Vous pouvez vous lever, redescendre et amuser la galerie, c'est parfait.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro] Parlez-nous des quartiers.

**M. LE MAIRE.**- Faites-vous prendre en photo. Vous adorez. Vous avez un ego surdimensionné. Que voulez-vous, montez, descendez, faites le moulin à vent.

La politique d'aménagement du territoire enquinque l'opposition. Vous le constatez tous. Cela fait réagir, parce que c'est encore une politique dont on est fier. Elle est équilibrée. Elle repose sur deux volets. Un premier volet qui est la construction.

J'attire l'attention de certains d'entre vous, peut-être de certaines d'entre vous, qui à longueur d'année ont voté favorablement aux mètres carrés, aux mètres carrés et aux mètres carrés de béton, Madame Piret, pour aujourd'hui dire « non au béton ». Le changement de veste, on connaît.

**Mme PIRET.**- [Hors micro] Pas du tout.

**M. LE MAIRE.**- Il n'en reste pas moins que les chiffres sont les chiffres, si vous voulez, je vous les ressortirai. Faites attention, je suis taquin. On construit pour loger les Cagnois. Il y a plus de 2000 demandes. À ces gens, nous ne nous contentons pas de leur dire « non au béton », on essaie de les loger parce que l'on est des êtres humains et l'on a d'autres êtres humains en face.

L'égoïsme exacerbé de certains nous laisse totalement indifférents, nous ne sommes pas comme cela. Nous sommes des êtres humains, nous acceptons que les gens aient besoin de logement, donc on fait des logements et on les assume.

Puis, avec ces logements et cette politique du logement, nous avons également une politique de la nature en ville parce que l'on prend en compte le changement climatique et la demande de nos concitoyens. Les demandes de nos concitoyens sont très fortes dans ce domaine après le Covid. D'ailleurs, le dossier, par exemple, de la ZAC de la Villette a changé après le Covid, parce que les Cagnois nous ont demandé de faire encore plus de végétalisation.

La commune de Cagnes-sur-Mer a été pionnière en 1997. Certains n'étaient pas là, ils étaient ailleurs. En 1997, nous étions les premiers à faire un premier parc urbain. Aujourd'hui, il y en a plus de dix. On continuera. Vous avez d'un côté la politique de faire des constructions et de l'autre côté, la politique contre le changement climatique et pour la végétalisation de la ville à travers les espaces protégés périurbains. PPEANP, on le verra tout à l'heure, en est un exemple.

On a lancé les espaces protégés périurbains avec :

- le Val de Cagne de plus de 50 ha ;
- le parc départemental des rives du Loup de 97 000 m<sup>2</sup> ;
- le parc départemental des Tenchurades de 30 ha ;
- le domaine des Colettes de 2 ha ;
- les zones maritimes protégées, puisque nous avons inauguré la deuxième zone pendant le Sommet des océans, avec 21 ha désormais de récifs et de littoraux protégés.

*Je m'arrête un instant sur le parc des Tenchurades que nous voulons développer. Nous avons aujourd'hui acquis 33 ha, c'est-à-dire plus d'un tiers de ce qui sera le futur parc majeur de Cagnes-sur-Mer.*

*Nous acquerrons conseil municipal après conseil municipal des terrains. Nous faisons des réserves foncières pour qu'un jour on puisse donner à nos enfants et à nos petits-enfants le plus grand parc de toute la commune de Cagnes-sur-Mer puisque nous avons acquis à peu près 40 % de ce parc. C'est déjà beaucoup d'argent, mais nous avons une vision à moyen et long terme. Nous n'avons pas de vision à demain matin, sinon on ne fait pas cela. En revanche, nous pensons à l'avenir de Cagnes, à l'avenir de notre jeunesse, et l'on veut lui offrir le parc des Tenchurades.*

*Nous avons mis sous protection le val de Cagne, le parc départemental des rives du Loup est désormais protégé, sans compter les zones maritimes protégées. Tout cela n'existait pas avant que nous arrivions. Désormais, nous avons ces grands espaces complétés par les parcs naturels urbains. Vous avez toute la liste. On en a parlé déjà. Il y a une dizaine de parcs. On va continuer, on ne va pas s'arrêter en si bon chemin. Il s'agit du parc des Bouleaux, des Bugadières, de Rainier, du Brecq, du Malvan Nord et Sud. Certains sont faits grâce à de l'argent privé. Le parc du Malvan Nord fait 17 000 m<sup>2</sup> et le Malvan Sud, 10 000 m<sup>2</sup>. Cela fait environ 3 ha de parc payé à 100 % par le Polygone, mais c'est un parc de plus et pour ceux qui y sont allés, c'est un paradis terrestre.*

*Nous continuons dans notre politique de végétalisation. Nous avons donc le schéma de programmation « 1 quartier 1 jardin ». En plus des parcs énormes en dizaine d'hectares, des parcs urbains entre 5 et 10 hectares, nous avons introduit « 1 quartier 1 jardin » avec tout ce qui a déjà été fait, et ce, pour lequel nous travaillons, comme :*

- le jardin du Conservatoire,*
- le jardin du Val Fleuri qui sera fait cette année,*
- le jardin des Lucayas qui sera aussi une création en 2025 avec un parc pour les chiens spécialement dédié et,*
- le parc des Coquelicots est en phase de concertation et est bien avancé.*

*Si l'on rentre dans les détails, vous avez tout de suite le parc du Val Fleuri de 2 700 m<sup>2</sup>. Le troisième atelier de concertation pour les habitants du quartier a eu lieu, car l'on discute beaucoup avec eux. Vous avez un article aujourd'hui de Nice Matin qui dit que nous avons fermé le parc plus tôt. Pourquoi ? Parce qu'il y a des maisons qui donnent directement sur le parc, cela fait réagir les mamans des deux côtés. Les mamans dans les immeubles considèrent qu'il ne faut rien toucher et celles de l'extérieur de l'immeuble disent : « Non, il nous faudrait davantage ». On est là. On va regarder.*

*En attendant, on va effectuer des travaux en impliquant le comité de quartier et les habitants du quartier. On va créer un îlot de fraîcheur, de biodiversité et réorganiser les espaces pour les jeux. Ce sont des travaux importants.*

*Après le Val Fleuri, toujours dans la démarche « 1 quartier 1 jardin », ce sera le jardin des Lucayas. Je ne sais pas si tout le monde voit où c'est. C'est le long de l'autoroute : avenue des chênes. Vous avez un emplacement que nous avons acheté, il y a quelques années, dans cet esprit. On ne l'a pas acheté par hasard, pas pour construire, mais pour que cela devienne aussi « 1 quartier 1 jardin ». On y arrive avec notre troisième atelier de concertation avec les habitants. On va créer un parc récréatif pour les chiens, un agility parc, et maintenir un îlot de fraîcheur après discussion avec les Cagnois et ceux qui sont venus à cette concertation.*

*Nous avons la création à terme, sur l'ancien stade du Val Fleuri, du jardin des Coquelicots où l'on est au troisième atelier de concertation. Vous voyez le projet qui se dessine et qui paraît avoir l'avis majoritaire, y compris du comité de quartier. Il y aurait quelques constructions latéralement, à gauche sur la photo, ce qui nous permettrait d'avoir une opération blanche pour les finances de la commune tout en étant et restant dans un quartier de villas. On aurait pu*

construire un immeuble, on ne le fera pas. On va continuer à conserver la trame de ce quartier. En contrepartie, on va avoir 6 000 m<sup>2</sup> de parc qui seront créés dans les 2 à 3 ans à venir.

Ensuite, on a la politique de végétalisation des écoles et des crèches. Cette politique a, elle aussi, une antériorité, puisque l'on remonte à 2022. Depuis 2022, 2023, 2024, 2025, on fait chaque année des projets que l'on met en œuvre. On est en centaine de milliers d'euros. On n'est pas avec 10 000 € ou 50 000 €. Vous êtes sur des projets qui sont pour nous très importants. Le prochain que nous devons faire est au niveau de la maternelle Mozart pour laquelle, avec Chantal, on a eu des discussions aboutissant à un accord.

Les services présentent un premier projet. Il y a une discussion avec la communauté éducative, ensuite des allers-retours, parce que bien entendu la communauté éducative nous dit : « C'est comme si. Cet arbre-là, on souhaiterait le changer pour X raisons. On souhaiterait, etc. » On a abouti, après des allers-retours, à un projet validé.

C'est exactement la même démarche pour les aires marines. C'est une volonté du maire de la commune et de la commune de faire des aires marines, mais on ne l'a pas fait de manière unilatérale. Ce n'est pas Louis Nègre et son équipe qui ont dit : « On va mettre à cet endroit une aire marine ». On l'a fait en concertation avec l'État, la préfecture maritime, la DDTM, mais surtout avec les professionnels : les pêcheurs. Pour ces deux aires marines sorties, j'ai la signature sur les cartes des pêcheurs. C'est cela la concertation à Cagnes. On aboutit à l'aire marine une fois que l'on a eu un consensus, un accord sur le projet.

Nous continuons la végétalisation des écoles et des crèches. La crèche des Orangers, si vous voulez aller la voir, vous comprendrez ce qui a été fait. C'est remarquable dans la mesure où aujourd'hui, quand on est allés sur place avec Laurence, les parents, la communauté éducative et tout le monde étaient très heureux de voir cela.

Cela donne la végétalisation des cours d'école et des crèches suivantes :

- en 2022, la crèche des Orangers qui est désormais labellisée « écolocrèche »,
- en 2022, la maternelle Renoir,
- en 2023, la maternelle de la Pinède pour 350 000 €,
- en 2024, l'école élémentaire Giono pour 600 000 €,
- en 2024, l'école élémentaire du Val Fleuri pour 250 000 €.

On en est à 1,5 M€ et l'on va continuer, bien entendu. La programmation annuelle va continuer avec, en 2025, la maternelle Mozart et, en 2026, la maternelle des Canebiers. Vous avez la liste de tout ce que nous avons prévu, les écoles les unes après les autres. C'est un engagement que nous avons pris. On le maintient, on le tient et l'on fait également les crèches.

Cette végétalisation de la ville nous permet d'obtenir des résultats. M. Masset est-il là ?

**M. MASSET.**- Oui.

**M. LE MAIRE.**- Monsieur Masset, on va vous donner un micro. Vous êtes le représentant de la Fédération départementale de pêche. J'ai appelé cela des résultats, parce que M. Masset va vous expliquer où l'on en était avant que l'on fasse cette politique de végétalisation et de renaturation. J'ai pris un cas typique parce que nous avons des chiffres. On avait des chiffres avant, pendant et maintenant. On s'aperçoit, chers collègues, que le travail que nous faisons tous ensemble montre et amène des résultats. J'ai bien dit tous ensemble, parce que Mme Piret est d'accord sur la végétalisation de la ville, elle ne va pas être contre.

Ces résultats sont ceux que vous voyez apparaître. Je vais prendre l'exemple de la renaturation de la Cagne. On a été pionniers dans ce domaine. En tant que pionniers, vous essayez les plâtres, vous ne savez pas exactement ce que cela va donner. Je tiens à remercier la fédération avec qui on a travaillé main dans la main et qui nous a aidés sur le plan scientifique et technique, mais

aussi d'autres associations, notamment des amis des oiseaux migrateurs, qui nous ont aidés. Je vais donner la parole à M. Masset pour qu'il nous explique ce que l'on voit.

**M. MASSET.**- François Masset, microbiologiste à la Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques des Alpes-Maritimes. On travaille uniquement sur l'eau douce. On est intervenu dès 2022 sur la première phase des travaux de la zone de la Villette pour sortir tous les poissons de la zone chantier et éviter des mortalités. On est revenu une deuxième fois à la fin de l'été 2022, parce qu'il y avait toujours des travaux pour faire basculer la rivière d'un côté à l'autre et puis on est revenu après, une fois par an.

On s'intéresse aux compartiments piscicoles de la rivière. Les poissons qui sont au sommet de la chaîne alimentaire de la rivière, on se sert d'eux comme indicateurs biologiques. Chaque espèce a des exigences écologiques particulières : une espèce est plus sensible à la continuité écologique, donc la présence de barrages ou autres comme l'anguille par exemple, la truite fario est plus sensible à la qualité physico-chimique de l'eau, à la température. On a inventorié ce secteur de Cagnes. Les pêches travaux nous ont servi d'état des lieux pendant les 2 années d'affilée.

C'est ce que vous voyez dans le graphique en bas. Vous avez 4 années, 4 points d'investigation. Les 2 premiers points concernent 2022, le code couleur correspond aux espèces en place et leur densité par hectare, c'est-à-dire que la densité des individus par hectare, ce sont les carrés qui vont évoluer au fur et à mesure des années. Les points d'évolution ce sont les biomasses que l'on étudie au kilogramme de poissons par hectare. C'est détaillé par espèce.

Vous connaissiez l'état de la Cagne avant, c'est la photo en haut à gauche, un secteur tout bétonné sur les fonds et sur les côtés avec très peu d'habitat piscicole. Lors de l'étiage, la lame d'eau était très homogène, donc aucune diversité d'habitat. Au fur et à mesure du chantier, on voit que d'une part, il y a une recolonisation par les espèces et d'autre part, que leur densité et les biomasses, c'est flagrant pendant notre dernière année d'investigation en 2024, sont en augmentation exponentielle.

Tout simplement, en 2023, on était dans un contexte difficile hydrologiquement avec une grosse sécheresse. En revanche, au début de 2024, il y a eu beaucoup de crues qui ont permis naturellement à la rivière de se régénérer. Le substrat a été beaucoup plus meuble. C'étaient des apports de matériaux, on n'avait plus ce socle de béton, et la rivière au fur et à mesure des crues a retravaillé par elle-même en creusant à des endroits et en déposant à d'autres. Le compartiment piscicole répond exactement à cette évolution des milieux. Les espèces s'y plaisent, reviennent dans une densité jamais vue dans notre chronique.

Sur le deuxième diapositive, on voit un peu mieux les 4 données de 2022, de 2023 et de 2024. On raisonne en classe d'abondance qui retranscrit les 2 indicateurs que sont l'abondance et la biomasse. Vous voyez l'évolution significative du compartiment des poissons. En bas, vous avez quelques photos de toutes les espèces représentées de Cagnes. En bas à gauche, vous avez la civelle (une anguille), à droite le barbeau méridional, le blageon, et à droite la blennie fluviatile. En 2024, on a gagné une espèce par rapport aux peuplements piscicoles initiaux parce que l'on a trouvé une truite qui a dévalé avec les crues printanières directement dans le secteur de la Cagne restaurée.

Juste après, on revoit une photo de la Cagne récente de 2024. Visuellement, pour les hydrobiologistes, on voit que l'on a tout gagné. On a retrouvé des zones d'accélération au premier plan, des zones d'érosion dans la berge au fond à gauche, de l'autre côté des dépôts d'alluvions. Tous ces habitats diversifiés sont recolonisés par le peuplement piscicole. On a vu les augmentations de densité.

Au-delà de ces hausses de densité par espèce, on s'intéresse aussi aux classes de taille. Initialement en 2022, il n'y avait que des petites civelles, pas des grandes de taille adulte, même chose pour les barbeaux, ils étaient petits, car l'habitat pour les grands n'existait pas. On a gagné sur toutes ces espèces en structure de population. Maintenant, les populations sont équilibrées. Il y a des petits, des moyens, des grands. Toutes les populations sont représentées.

**M. LE MAIRE.**- Merci beaucoup pour cette explication de texte qui confirme que c'est beaucoup d'argent la végétalisation et la renaturation, mais que cela produit des effets. Pour nous tous, c'est le meilleur remerciement collectif que l'on puisse avoir, nous qui sommes favorables à ce renouveau d'une ville verte. Les résultats sont là. Ce n'est pas moi, c'est un scientifique qui vous confirme que le travail fait à Cagnes-sur-Mer est un travail payant.

Ce qui me permet de faire la transition. Quand on voit le désastre vers lequel on va, qui est une chute brutale majeure de la biodiversité, il est temps que les collectivités locales, l'État, les régions, les départements s'emparent de ce sujet. On a un effondrement de la biodiversité qui est tel que les populations d'insectes ont diminué de près de 80 %. C'est-à-dire que là où l'on avait 10, il en reste 2. Vingt millions d'oiseaux disparaissent chaque année en Europe. Que laisse-t-on à nos enfants ?

La commune de Cagnes-sur-Mer à travers cette politique – à la fois de construction pour loger ces enfants dignement et en même temps pour leur donner la possibilité d'avoir encore une nature qui existe avec des insectes, des oiseaux et des poissons –, réalise une politique équilibrée qui marche sur deux pieds et pas un seul, avec ces deux éléments principaux.

Cela nous amène au point suivant. Vous allez recevoir tout à l'heure un ouvrage que nous sortons et qui s'inscrit dans le droit fil de notre politique. Trump n'en a pas besoin. Certains d'entre vous peut-être n'aimeront pas cela, mais nous, oui. Nous défendons, assumons, nous sommes favorables à la biodiversité. On parle, on agit et l'on a des résultats.

Cette biodiversité est un ouvrage important de beaucoup de pages. C'est un livret lourd. On va l'offrir à tous les gosses de CM2, au Conseil municipal qui en a la primeur. Il est sorti ce matin, mais on le distribuera à chacun d'entre vous et à tous les élèves de CM2 parce que ce qu'ils font avec la végétalisation dans les écoles, les enfants, eux aussi, y participent. Ils sont là pour faire du tri, pour permettre toute une série d'actions positives. On va leur dire cette belle phrase que j'adore de Saint-Exupéry et que tout le monde connaît : « Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants ».

Nous qui empruntons la terre, la nature à nos enfants, qu'en fait-on ? Pensez toujours que pour l'instant, il n'y a pas de plan B, il n'y a pas de planète B. Il faut s'en préoccuper dès maintenant. En tous les cas, c'est ce que nous faisons. Ce qui nous permet de continuer et de vous montrer que nous avançons dans les grands dossiers de la commune, qu'il y ait des élections ou pas : « Nous traçons ». C'est ma philosophie. On avance sur tous ces dossiers que nous avons lancés. À un moment ou un autre, on prend par exemple les Tuilières, c'est « casse-pieds » pour tout le monde, car il faut faire le tour, mais les Tuilières étaient très attendues depuis des années par tout le quartier. On souffre, mais après, une fois les Tuilières achevées, c'est fini.

On est sur le sujet de l'écoquartier Canebiers-Villette maintenant. Pour lequel, je vois que Gérard Renaud est présent. Merci de sa présence, il va pouvoir nous aider à commenter un peu avec Amandine qui est là également. C'est un travail de fond. Gérard a pris des cheveux blancs. Le travail de fond, cela fait 10 ans minimum que l'on a lancé le projet de l'écoquartier. On est en France, avec une superposition de normes, de règlements, d'arrêtés et de lois, mais on y arrive.

[Projection de la présentation.]

En 2015, il y a eu création de la ZAC avec l'avis favorable de l'autorité environnementale. Vous rendez-vous compte ? Elle est très sévère, mais elle confirme que c'est un projet pionnier. Ensuite, on a le concours de rang européen qui a permis d'avoir le prix Bouygues Immobilier-J.M. Wilmotte. La labellisation écoquartier est aussi un grand succès parce qu'il y a très peu de quartiers qui sont labellisés écoquartiers. Nous sommes à ma connaissance le seul de niveau 2 dans les Alpes-Maritimes.

Ensuite, on a eu les concertations sur le schéma directeur de la Cagne. Après la deuxième concertation citoyenne et avant le dépôt du permis, le projet a été amélioré. Puis, a eu lieu la labellisation en étape 2 avec l'obtention du nouveau permis et la suprême récompense de n'avoir aucun recours. Il y a 50 000 Cagnois et zéro recours. C'est dire si les Cagnois soutiennent ce

projet. On ne manque pas de Cassandra et d'associations qui à tout moment s'expriment, mais il n'y en a eu aucun. Cet écoquartier a fait l'unanimité. J'en suis très fier, parce que nous parlons et nous agissons. Nous faisons des choses exemplaires, pionnières.

On aboutit maintenant pour 2025-2027 à la Villette tranche 1, avec le démarrage de la construction, dont le parking silo qui est la priorité des priorités. Ensuite, il y aura la livraison du parking en 2026 et le lancement de l'équipement culturel qui est un élément majeur pour Cagnes-sur-Mer. Il est communal à 100 %, ce n'est pas Bouygues, c'est nous. Enfin, on a les premières livraisons des logements, des commerces, de la piste cyclable en 2027. En 2028-2029, la Villette tranche 2 commencera. En 2030, on devrait terminer la Villette.

En 2025, les travaux ont attaqué. Monsieur Gérard Renaud avec Amandine, pourriez-vous dire quelques mots ? Où en sommes-nous ? Que va-t-il être fait ? On a eu une visite de chantier, mais pourriez-vous expliquer au Conseil municipal et au public ?

**Mme ARNAUD-PIHOUEE.**- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, messieurs, mesdames, Gérard Renaud m'autorise à prendre la parole pour porter ce projet géré par la SPL, notre maître d'ouvrage. Aujourd'hui, nous avons en parallèle deux actions majeures qui se déroulent, c'est-à-dire Bouygues qui démarre son parking silo. On a terminé tout ce qui est paroi moulée qui sera vraiment la ceinture de ce parking silo.

En ce moment, on est en train de travailler le radier pour qu'à partir de la rentrée et du mois de septembre, nous puissions commencer les super structures. Vous pourrez figurer l'emplacement de ce parking de 510 places publiques qui doit être livré en 2027.

En parallèle, on avance très bien sur les espaces publics puisque la volonté est de désimperméabiliser au maximum ces espaces. Plus de 51 % de la surface permettra l'infiltration des eaux de pluie. Il y a plusieurs slides, je ne veux pas présager des différentes informations si l'on peut les faire défiler éventuellement.

**M. LE MAIRE.**- On peut les faire défiler. Vous avez quelques photos sur l'avancement du chantier. Comme vient de le dire Amandine, le chantier est vraiment parti. Depuis quand ?

**M. RENAUD.**- On a commencé le 3 mars.

**M. LE MAIRE.**- Cela fait déjà 4 mois. C'est un chantier très lourd et très important. Le plus important de la commune, mais qui nous pose moins de problèmes que le chantier, par exemple des Tuilières. Aujourd'hui, cela se passe plutôt bien.

**Mme ARNAUD-PIHOUEE.**- Aujourd'hui, on démarre sur la géothermie. On a 69 sondes sur 90 m. L'objectif est d'optimiser le nombre de sondes, pour savoir si l'on peut aller plus bas pour favoriser le confort été et hiver pour les logements. On va réchauffer ou rafraîchir dans le sous-sol l'eau qui va circuler au sein des logements et qui permettra d'avoir une température beaucoup plus tempérée. C'est surtout le confort d'été, qui est recherché dans nos régions. On voit les températures que l'on a aujourd'hui. Cet îlot de chaleur est réfléchi et va permettre, grâce à cette désimperméabilisation et à la plantation de nombreux arbres (plus de 130 dans l'écoquartier), d'apporter un véritable climatiseur naturel au centre-ville et pas simplement pour les logements. C'est quelque chose qui va rayonner bien au-delà de l'écoquartier.

**M. LE MAIRE.**- C'est 60 % d'énergie renouvelable. Nous n'avons aucun autre dossier où l'on a pu ou bien où l'on atteindra les 60 % d'énergie renouvelable. C'est énorme le travail qui a été fait, comme vient de le dire Amandine, avec des sondes qui descendent à 90 m. On va chercher de l'eau qui ne changera pas de température et sera celle du sol.

**Mme ARNAUD-PIHOUEE.**- C'est de l'air en réalité qui va circuler.

**M. LE MAIRE.**- Cet air qui circule sera réchauffé ou produira des frigories. En été, l'air en bas est à quelle température ?

**Mme ARNAUD-PIHOUEE.**- En moyenne entre 12°C et 13°C.

**M. LE MAIRE.**- L'été, on ira puiser de l'air à 12°C ou à 13 C à 90 m du sol, ce qui permettra d'avoir une climatisation naturelle dans vos appartements. C'est un des projets les plus avancés. C'est la ville décarbonée. Sinon, vous prenez un climatiseur, vous le faites fonctionner et quand vous le faites fonctionner, vous produisez des gaz à effet de serre, en veux-tu, en voilà. Tandis que, si l'on va chercher l'air à 90 m, du moins, on refroidit l'air à 12°C à ce moment-là, on décarbone. C'est un quartier qui sera décarboné, mais c'est aussi une ville apaisée.

**Mme ARNAUD-PIHOUEE.**- Il y a une vraie réflexion. Au début, dans le prolongement du cours du 11 novembre et rue du Dr Feraud, nous avons imaginé que l'on pourrait circuler de manière apaisée, puis finalement, on va être vraiment sur des voies piétonnes. Ce sera dans la rue des petits plans où l'on pourra circuler.

Il y a des dessertes pour les livraisons, les pompiers et tous les services de sécurité pourront accéder au cours du 11 novembre et à la rue du Dr Feraud, mais on sera dans une canopée urbaine avec des assises qui permettront vraiment de profiter de la vingtaine de commerces implantés en concertation avec les commerçants déjà sur place. L'idée est de compléter l'offre et pas de faire concurrence avec des commerces qui fonctionnent déjà en centre-ville.

C'est créer un lieu de vie et de convivialité où les gens pourront se retrouver. On voit vraiment la présentation des espaces avec le long de la Cagne, la voie de circulation qui va disparaître également au profit d'aménagements piétons de qualité et d'une piste cyclable dans la continuité de celle qui existe déjà jusqu'à l'embouchure de la Cagne.

**M. LE MAIRE.**- Ce qui nous permet après la ville apaisée de voir apparaître la ville piétonne. C'est énorme, le changement. Imaginez qu'aujourd'hui vous avez 10 cm d'enrobés noirs. Vous avez le plus grand îlot de chaleur de Cagnes, qui n'a ému personne. D'ailleurs, je n'ai pas vu un membre de l'opposition s'élever contre l'îlot de chaleur. En revanche, ce que l'on fait, c'est parler et agir. C'est du réel. Les travaux ont attaqué il y a 4 mois et l'on va aboutir à une ville piétonne.

**Mme ARNAUD-PIHOUEE.**- Le but est d'être dans le prolongement de la place De Gaulle faite lors du précédent mandat. Je garde en tête et à cœur le T4 qui va permettre de requalifier le boulevard du Maréchal Juin. On sera vraiment dans la cohérence totale du centre-ville qui a été plus anciennement rénové par les Cagnois. On sera dans un centre-ville piéton et végétalisé pour que ce soit agréable de s'y promener et que l'on ne souffre pas trop de la chaleur.

**M. LE MAIRE.**- Ce qui nous permet ensuite d'avoir la ville perméable. De quoi s'agit-il, Amandine ?

**Mme ARNAUD-PIHOUEE.**- C'est toute la réflexion autour de la conception végétale de l'écoquartier. Les arbres de pluie, ce sont des arbres où les eaux de ruissellement de l'écoquartier seront récupérées et redirigées vers le système racinaire des 130 arbres plantés. L'idée est de travailler les sous-sols pour que l'on soit sur un espace qualitatif qui permette aux arbres de prendre. On ne peut pas planter des arbres trop gros, malheureusement, ils risquent de ne pas s'adapter aux sous-sols. On travaille le sous-sol en favorisant leur hydratation au maximum naturellement par le ruissellement et la façon de travailler les réseaux, comme on peut le voir sur cette image de façon conceptualisée en tranche.

**M. LE MAIRE.**- On continue, après la ville perméable, on a une ville résiliente. Quelle est la température à Narbonne ?

**M. CONSTANT.**- Aujourd'hui, elle est de 39 C.

**M. LE MAIRE.**- On s'attend au pire, y compris ici sur la Côte d'Azur. C'est pour cela que nous avons besoin de cette ville résiliente. Pour l'écoquartier niveau 2, merci à la SPL et à son directeur général de nous aider à lutter contre le changement climatique de manière efficace, non pas en parole ou en discours, mais avec des actes, parce que la canopée va diminuer la sensation de chaleur dans nos villes. Comme l'a dit tout à l'heure Amandine, plus de 130 arbres seront plantés avec des variétés adaptées au climat.

*Puis, vous avez le fameux effet albédo. On va avoir un pouvoir réfléchissant pour que cela ne chauffe pas trop. Cet écoquartier à tout point de vue est à la pointe de ce que l'on peut faire aujourd'hui à la fois pour loger des gens proprement et dignement avec des conditions du XXI<sup>e</sup> siècle. C'est ce que fait Cagnes-sur-Mer.*

*Cela fait 10 ans de travail où l'on travaille et l'on réfléchit pour arriver aujourd'hui à faire ce que l'on fait de mieux au niveau national. Rappelez-vous, lorsque nous avons sorti la station d'épuration, elle a été la première en France à énergie positive et à récupérer le méthane. On est un exemple et l'on tient à continuer à faire des projets pour nos Cagnois, pour nos petits Cagnois aussi, parce que ce sont eux qui vont en profiter avec la fierté du travail et du devoir accompli.*

*On parle, on fait et l'on agit. Cela a été prévu, programmé et c'est en train de sortir sous vos yeux.*

*[Applaudissements.]*

*On va continuer maintenant parce que l'on n'arrête pas. On fait des études. Cela sort. Cela aboutit. Vous voyez, par exemple, le parc des Coquelicots, dans ce mandat, on ne le verra pas, Monsieur Perez. Il y a encore la concertation, mais il va sortir parce qu'il y a une phase d'étude et de concertation avec les Cagnois.*

*Ceci nous amène à un dossier qui a fini sa concertation et qui est le fameux parking relais du Val Fleuri que vous attendez tous. J'aurais souhaité qu'il sorte plus tôt, mais on a fait le maximum aujourd'hui.*

*Monsieur Le Corre de la Métropole vient nous parler de ce dossier où l'on a vraiment tout eu. Madame l'architecte, vous allez nous présenter ce dossier du parc relais qui est la première réalisation concrète du T4 à Cagnes-sur-Mer. Le T4, ce n'est pas l'arlésienne. Le T4, c'est une dépense déjà de 30 M€. Le T4, c'est par exemple l'îlot du Forez à Saint-Laurent-du-Var qui a été rasé. Maintenant, on va faire un parking. On a déposé le permis de construire. Je vous laisse la parole.*

*[Projection de la présentation.]*

**M. LE CORRE**.- Bonsoir à tous, Jacques Le Corre de la Métropole, j'ai la chance de piloter ce projet magnifique, accompagné de Sophie Nivaggioni, architecte du projet du parking relais du Val Fleuri notamment.

*On va vous présenter succinctement les esquisses, les choix architecturaux qui président et ont permis de déposer le permis de construire. Elles donnent la première étape qui va permettre ensuite de faire les dossiers de consultation des entreprises pour pouvoir lancer le chantier d'ici à quelques mois compte tenu de la lenteur des procédures, comme l'indiquait le Maire, car nous sommes encore en France.*

*Je vais laisser Sophie Nivaggioni présenter le projet architectural retenu et les différents éléments de façade. Je pourrais intervenir sur des questions davantage techniques si nécessaire. Je confirme que la passerelle à Saint-Laurent-du-Var, dont tout le monde s'est rendu compte qu'elle avait disparu en 2 nuits, est en phase avec les travaux préparatoires à la construction du parking relais de Saint-Laurent-du-Var, pour lequel le permis a été obtenu.*

**Mme NIVAGGIONI**.- On va vous exposer les principes qui ont guidé la conception de ce parking. On l'a conçu pour respecter l'environnement et s'inscrire dans toute la démarche qui accompagne la ligne et qui fait qu'aujourd'hui, on a déjà obtenu une certification HQE CERTIVEA infrastructure.

*On a choisi la sobriété constructive, c'est-à-dire que l'on a utilisé le minimum de matériaux nécessaires pour concevoir le parking. La sobriété énergétique s'illustre par un parking largement ventilé sans mécanisation de ventilation et la toiture couverte de panneaux photovoltaïques pour utiliser les énergies renouvelables.*

*On l'a conçu différemment des autres P+R déjà réalisés en pensant à l'évolutivité des usages. On a une hauteur sous plafond importante qui permettra le jour où Cagnes sera entièrement piéton*

et qu'il n'y aura plus de voitures de transformer ce bâtiment en autre chose, de pouvoir y installer des bureaux en créant un patio intérieur et en pouvant ventiler. On a essayé d'y apporter cette dimension et surtout une dimension de mixité des usages, ce n'est pas qu'un parking, c'est un équipement commun et collectif que vous aurez le loisir de trouver l'usage, c'est une place, ce sont des commerces, c'est aussi une façon d'accueillir les bus et de pouvoir les faire se retourner, c'est vraiment conçu comme un espace public à part entière que pourront s'approprier les gens du quartier.

**M. LE CORRE.**- J'aimerais ajouter que dans la démarche de conception haute qualité environnementale qui nous a valu un label, le premier en France sur un tramway, ce parking va aussi comporter des locaux techniques du tramway. On va éviter ces petites verrues que l'on voit dans la rue et que l'on ne comprend pas forcément. Tout cela, c'est une intégration spécifique.

**Mme NIVAGGIONI.**- Voilà l'emprise qu'il développe. On voit ici la toiture recouverte de panneaux photovoltaïques. Il est collé à la station de tramway qui sera celle du Val Fleuri, il développe sur ses deux façades est et ouest, un cheminement piéton qui permettra de raccorder au Cros-de-Cagnes dans le futur, un cheminement accessible aux personnes handicapées et au vélo, et qui pourra constituer une piste cyclable.

Le plan du rez-de-chaussée démontre une multiplicité des usages. On voit en haut à gauche : la station de tramway de la ligne 4 qui est directement connectée à cet espace ; un projet sur arcade, donc un trottoir à l'abri avec un grand espace où un commerce pourra s'installer ; le local technique du tramway est inséré et n'est pas posé comme cela au milieu de nulle part ; et des locaux pour les conducteurs de tram, de bus et le personnel pour faire une pause.

On y rentrera en haut à droite et l'on y sortira aussi par en haut à droite. Le circuit de voitures est séparé pour avoir une desserte continue et ne pas avoir de croisement. C'est bien un parking relais à sens unique pour avoir cette efficacité à trouver des places de parking, un immense local vélo en rez-de-chaussée, de quoi installer des casiers s'il faut et une aire de retournement des bus.

**M. LE CORRE.**- Pour rappel, on avait une concertation. On avait mené lors de la conception du projet de tramway des ateliers de développement durable. Ce qui ressortait au sujet du parking relais, c'était de faire autre chose que simplement des parkings. Vous voyez cette traduction assez opérationnelle avec la possibilité d'un commerce en rez-de-chaussée, de petits locaux complémentaires intégrés, d'un espace traversant et même d'un peu de vert sur le côté sud. C'est un peu de « teasing », mais on va vous expliquer pourquoi, parce que l'on a pris la place d'un local à usage culturel.

**Mme NIVAGGIONI.**- On passe sur le niveau courant du parking. On a deux niveaux : le niveau 1 et le niveau 2 qui développent grosso modo 150 places de parking chacun. On arrive d'un côté, on sort de l'autre de façon à avoir une fluidité de circulation.

Le petit local est en rez-de-jardin. L'avantage de ce terrain, c'est que la topographie nous permet de glisser sous le niveau du rez-de-chaussée un vrai local qui sera le local communal et qui vous sera dédié, d'ouvrir sur un jardin au sud protégé par la pergola du parking et de développer une surface de 400 m<sup>2</sup> accessibles depuis la station de tramway avec une pente acceptable pour les personnes à mobilité réduite et les vélos. Ce local pourrait remplacer l'école de musique, devenir le local d'une association, de ce que vous inventerez à l'intérieur. Ce local sera frais puisqu'il sera protégé par un jardin arboré sur sa façade sud.

S'agissant des façades, on est resté dans un gabarit sur l'avenue de Nice qui respecte l'existant et qui s'aligne au Lido. On est au R+2, avec un niveau de rez-de-chaussée assez élevé pour accueillir les bus, mais on est resté sur ce gabarit. Sur la façade sud, on a un niveau de plus puisque le terrain descend en pente douce, ce qui nous permet de glisser l'équipement public.

Selon les images d'insertion, on a une trame structurelle régulière pour avoir une efficacité constructible. On est venu la barrer au nord d'une résine métallique entre doré et champagne. Ce sera la réalisation qui guidera cela, avec des échantillons qui seront validés durant ces stades et qui permettront de masquer les voitures tout en restant largement ventilés, ce que nous impose la

réglementation que nous avons choisie. Du côté est, sous le cèdre qui est conservé et qui a été un vrai sujet, on retrouve la circulation verticale qui sera face au chemin du Val Fleuri, qui fait le signal et qui est porteur de l'enseigne de ce parking.

**M. LE MAIRE.**- Très bien. Le permis du parking a été déposé. Le temps de l'obtenir, on attaque les travaux. C'est une affaire de quelques mois, mais cela a été long. Je crois, Monsieur Le Corre, que vous pouvez nous rappeler que vous avez même eu l'intervention des archéologues.

**M. LE CORRE.**- Le temps passe vite, mais il y a quelques années, lors des premiers sondages, on craignait un peu de retrouver des vestiges, même si culturellement, c'est très bien de retrouver des traces du passé, de façon très opérationnelle. Parfois, c'est moins agréable. On n'était pas loin du niveau antique, où l'on a découvert des restes d'équidés. Mais aujourd'hui, c'est un sujet qui est derrière nous, il ne reste plus maintenant qu'à organiser les procédures administratives de consultation pour pouvoir après programmer le lancement des travaux.

**M. LE MAIRE.**- Vous le voyez, la conclusion, c'est la mobilité pour le Val Fleuri. Imaginez, on est au bout du Val Fleuri, on va recueillir tout le Val Fleuri et les collines environnantes qui débouchent dessus. C'est le type même d'un parc relais pour alimenter le tram. C'est un pôle d'échanges multimodal parce qu'il y a le tram, le bus, la voiture, les deux-roues motorisés, le vélo qui a toute sa place et la marche à pied. On l'oublie toujours, mais on l'a aussi envisagé.

On aura un échange comme c'est indiqué : rapide et facile. C'est un deuxième PEM. Il y a eu un premier PEM, qui a été le premier pôle d'échange multimodal réel : la gare de Cagnes-sur-Mer, dont on reparlera peut-être dans quelques instants. Vous avez le deuxième pôle d'échanges multimodal pour tout l'est de Cagnes-sur-Mer, notamment tout le Val Fleuri où il y a plus de 10 000 personnes, avec une mixité des usages : commerces, salles municipales, espaces verts.

Ce que disait Madame l'architecte, c'est que ce n'est pas simplement un bâtiment de béton pour y garer des voitures, c'est autre chose. C'est aussi un lieu de vie, un lieu où l'on va utiliser des locaux communaux qui vont bien entendu fonctionner vraisemblablement avec des enfants, des jeunes. On fera de la musique dans ce PEM. Voilà ce que l'on peut faire.

C'est un projet qui remonte à quelques années. C'est là où l'on voit toutes les difficultés que nous rencontrons les uns et les autres, sans compter encore une fois sur les normes administratives. Merci beaucoup.

[Applaudissements.]

Après ce projet qui prend corps avec ce dépôt de permis de construire, nous appelons encore un ingénieur de la Métropole, Florent Bringer, qui va nous dire où nous en sommes sur le Val Fleuri du parking des Lavandins qui est attendu comme le messie. Florent, je n'ai pas dit que tu étais le Messie, mais qu'en tous les cas, le parking est attendu. [Rires.]

[Projection de la présentation.]

**M. BRINGER.**- On est sur un projet beaucoup plus modeste, mais important, puisque l'on est vraiment sur un projet moderne avec une approche complètement différente de ce que l'on faisait auparavant. En effet, on est sur un parking à la fois perméable et végétalisé, ce qui n'était pas du tout notre cas avant quand on créait des parkings. On a 2/3 de la surface du projet qui sont perméables, 1/3 totalement végétalisé, 2/3 perméable avec une couverture arbustive qui va être très importante.

Que dire d'autre ? On a 41 places qui vont être créées à la place de ces 2 terrains de tennis, avec 2 places PMR, 2 bornes de recharge électrique et 8 places pour les deux-roues. L'objectif est d'attaquer ces travaux au mois de septembre pour une livraison en fin d'année. On a beaucoup bataillé avec M. le maire et son équipe sur les autorisations, comme d'habitude en France.

On était à l'intérieur d'une ASL, une association syndicale libre, avec plusieurs copropriétés qui devaient nous donner l'autorisation de réaliser ce projet. Cela a été très délicat. On a obtenu toutes les autorisations récemment, c'est pour cela que l'on peut maintenant passer aux travaux.

*Je vais donner la parole à Alain Goldtsimmer qui est l'architecte paysagiste chargé du projet et qui va vous parler un peu plus de la partie végétale et des partis pris d'aménagements.*

**M. GOLDTSIMMER**- Bonjour à tous. La première image que l'on voulait vous montrer, c'est un peu ce à quoi va ressembler ce parking. Il va être fortement végétalisé, évitant naturellement les îlots de chaleur. Au-delà, on va récupérer entièrement les eaux de pluie dans des noues végétalisées. Ce n'est pas qu'une gestion technique, mais aussi qualitative. On parle souvent du végétal, mais on oublie tout ce qui est animal. Au niveau des oiseaux, cela va devenir un lieu de référence au niveau des parkings et je pense que l'on va essayer de le développer sur toute la Métropole.

*On va passer sur les différents éléments. On a voulu travailler un sol poreux, ce sera du béton désactivé naturellement, ajouré, pour faire passer l'eau. Au niveau du mobilier que l'on va mettre, il sera entièrement en bois avec des petits chasse-roues au bout du parking. Les gens l'oublient souvent, mais pour préserver le végétal, il est très important aussi que la voiture reste à sa place. C'est quelque chose d'indispensable.*

*Je ne veux pas développer la palette végétale, mais aujourd'hui elle sera entièrement méditerranéenne, donc entièrement adaptée à notre climat, peu consommatrice d'eau et c'est cela qui va donner cette image « de chez nous ». C'est bien d'avoir une image, une identité au niveau végétal qui représente notre patrimoine méditerranéen.*

*Je ne reviendrai pas sur toutes les longues procédures mises en place. On peut dire qu'il y a une déclaration préalable déposée, que l'on va préparer le chantier au mois de juillet pour avoir un démarrage début septembre. Cela va aller jusqu'à la fin de l'année.*

*Il y a deux parties, une qui est naturellement de compétence métropolitaine : l'éclairage public, les VRD, les bornes de recharge électrique ; et une compétence communale avec les espaces verts, l'arrosage, la vidéosurveillance et la gestion des parkings. Je vous remercie.*

**M. LE MAIRE**.- Merci beaucoup pour ce projet.

[Applaudissements.]

*Je rajouterai simplement que vous avez, comme cela vient d'être dit, un nouveau parking. On n'en faisait pas comme cela avant. Désormais, ce parking va servir de parking de référence, de parking pilote dans la végétalisation et la récupération de l'eau pluviale. C'est une conception nouvelle digne du XXI<sup>e</sup> siècle et je remercie la Métropole et ses ingénieurs de nous amener cette qualité, même pour un parking.*

*Cette qualité, chers collègues qui votaient le budget communal, se paye. Pourquoi ? Parce que l'on aurait pu faire un parking simple pour mettre les voitures. Non, on fait un parking du XXI<sup>e</sup> siècle. On végétalise, on récupère l'eau et cela va entraîner des coûts supplémentaires qui seront à la charge de la commune. La végétalisation est à la charge de la commune, donc sur ce parking vous avez une partie entière qui sera payée par elle.*

*Mais, c'est un exemple de ce que l'on peut faire aujourd'hui de mieux. Quantitativement, on va accueillir plus de 40 voitures dans un secteur qui en a besoin et qualitativement, pour le Val Fleuri, on va avoir un exemple de parking nouveau du XXI<sup>e</sup> siècle que l'on pourra faire visiter en disant : « Voilà, ce que l'on peut faire aujourd'hui ».*

*Je vois le souci des détails avec le chasse-roue. C'est très bien. C'est un parking haut de gamme. Cela convient bien à ce que nous souhaitons dans cette commune : de la qualité, toujours de la qualité. En tous les cas, ce projet, comme pour le parc relais, aboutit. Ce sont deux investissements, deux équipements majeurs.*

*On change totalement de sujet. Je dois informer le Conseil municipal de la protection fonctionnelle qui m'est accordée puisque j'ai été attaqué. Être attaqué tous les jours, il n'y a pas de problème, cela fait partie de la démocratie et de la vie, mais il y a des limites, y compris les « conneries », que l'on évite les uns et les autres de dépasser. Quand on estime qu'elles sont dépassées, à ce moment-là, on réagit, on n'est pas des serpillières.*

*Après, j'ai été un peu étonné d'un papier paru dans un journal bien connu qui s'appelle Nice Matin : « L'hôtel de luxe Indigo en redressement judiciaire ». Je lis qu'il ne peut plus payer ses dettes. Très bien, pourquoi pas : « L'hôtel était quasiment vide la plupart du temps, c'était inévitable, assurent unanimement les professionnels rencontrés ». J'aimerais rencontrer les professionnels rencontrés parce que je n'ai pas cela du tout moi, mais vraiment pas cela du tout.*

*Tant qu'à faire un article, j'aimerais que l'on puisse me mettre en relation directe avec les professionnels concernés qui ont dit que l'hôtel était quasiment vide. S'il était vide, il aurait dû fermer. Les hôtels vides en général ne tiennent pas, au bout d'un moment, ils ferment.*

*Il y en a un, Sacha Coppini, du bar-restaurant Le Printemps, qui dit : « Non, ça nous faisait du bien, les gens venaient manger chez nous ». Très bien, c'est sympathique.*

*Puis, j'en ai un qui se prend pour un expert, c'est toujours le même. C'est l'expert reconnu par lui-même qui porte son jugement. Il est autorisé sans doute. C'est un expert reconnu par lui-même. C'est parfait. Il dit : « Nous n'avons pas l'attractivité nécessaire pour avoir cet hôtel à Cagnes-sur-Mer ». Nous sommes des minables, on restera des minables. D'ailleurs, cela lui convient. Il veut transformer cela en mairie centrale. Je ne sais pas pourquoi. Que lui a-t-il pris ? A-t-il envie d'être maire ? Malheureusement, je vais être obligé de décevoir l'expert autoproclamé. Pourquoi ? Parce que j'ai demandé au groupe Réaumur ce qu'il en était. Le groupe m'a écrit, il me dit : « L'hôtel Indigo dispose de 30 salariés dont 80 % de Cagnois ». Si l'on fait la mairie, on les « vire ». Il commence comme cela. Regardez ce manque d'empathie, ce manque humain tout simplement. On tape sur les employés parce que l'on va les virer si l'on fait la mairie. Cela ne dérange pas les experts autoproclamés. « Le taux d'occupation est de 80 % depuis le mois de mai » (pour un hôtel « unanimement selon les professionnels, fermé ») et « il est de 60 % lissé sur l'année. »*

*Pour les unanimement concernés et « compétents », l'expert compris, actuellement l'hôtel est complet et la direction refuse les réservations. Il y a 4 emplois supplémentaires pour un hôtel qui va fermer. J'adore ! « Cela manque d'attractivité », dit l'expert, alors que 4 emplois supplémentaires viennent d'être recrutés pour la saison d'été qui s'annonce bonne. « Les perspectives sont très satisfaisantes pour l'hiver 2025 », dit la direction.*

*Pourquoi être en redressement judiciaire ? On pourrait poser la question à ceux qui ne sont pas experts autoproclamés et ils sauraient eux. La raison est simple. C'est que le groupe qui exploite l'établissement a engagé une procédure de redressement judiciaire en raison d'un litige qu'il a avec le propriétaire de l'établissement. Cela n'a rien à voir avec la fréquentation qui est bonne. Je souhaiterais qu'entre les experts autoproclamés, les gens qui n'ont rien vu et qui ne savent pas où ils habitent et d'autres qui écrivent un peu des choses bizarres, simplement que l'on garde les pieds sur terre.*

*C'est un écrit du groupe qui est furieux contre ceux bien entendu qui lui font une très mauvaise publicité en disant : « L'hôtel est nul, il faut le fermer, le remplacer par une mairie ». Vous voyez, on peut se tirer des balles dans le pied à longueur de temps et l'on est content, rubicond. « Cet hôtel n'a jamais eu l'attractivité nécessaire », c'est l'expert qui parle. Je pense que les journalistes feraient mieux d'expertiser l'expert avant d'écouter aussi facilement.*

*J'apprends en plus que des gens sous de faux noms interviennent et qu'ils n'ont même pas le courage de dire qui ils sont. Quand vous atteignez ce niveau de profondeur du caniveau, restez-y ! Louis Nègre n'a pas du tout envie de descendre à ce niveau. Vous êtes dans les profondeurs, restez dans les profondeurs. Si vous en êtes là, très bien, nous traçons. On continue et l'on est heureux de pouvoir faire avancer la commune. Nous sommes heureux de ne pas faire les poubelles, on n'en a pas besoin. Je laisse à ceux qui aiment faire les poubelles les faire.*

*Je suis un homme heureux. Certains pensent qu'en m'attaquant, cela va me faire quelque chose, au contraire, cela me renforce. Parce que quand je vois le niveau des attaques : « C'est tout ? Dire des choses fausses, des fake news pures et dures... »*

*L'hôtel marche bien, c'est le litige entre celui qui a fait l'hôtel, le patron, et l'exploitant qui amène à une politique de redressement, mais l'hôtel marche bien. Il n'y a pas de problème, il est complet, on recrute.*

*Je pense qu'il faut raison garder et que ceux qui continuent à dégrader l'image de Cagnes continuent avec des choses totalement fausses. Je ne descendrai pas à ce niveau. Je vous le dis, je vous le confirme, notre philosophie est totalement à l'opposé.*

*Quand l'opposition dit quelque chose, cela arrive, de bien, de conforme et apporte un plus pour Cagnes. On est d'accord, il n'y a pas de problème, je le reconnais. Mais de là, à faire des choses anormales qui relèvent d'une opposition bête et méchante, cela me rappelle les Daltons. Vous dégradez inutilement l'image de Cagnes. Vous croyez vous faire plaisir : « Je suis le plus beau ». Non, surtout pas quand on raconte n'importe quoi.*

*C'est la raison pour laquelle, sur l'hôtel Indigo, je tiens à rassurer les uns et les autres, y compris les experts, sur le fait que l'hôtel se porte bien. Il est complet, il refuse actuellement du monde et il embauche.*

*Ceci nous permet de passer à l'exposition « Le Cros en fête ». Vous aurez la parole sans problème dès que j'ai terminé. Je vous attends, Madame, qui défendait les expositions à juste raison. Le Cros en fête, ce sont les Crossois qui l'ont demandé. On a réussi. Le jardin de la Maison des Orangers marche bien. On a une vision du Cros.*

*On a découvert qui était ce monsieur. J'ai lu dans Nice Matin aujourd'hui qu'un Irlandais a gagné 260 millions à l'Euromillion. Celui qui découvre qui est ce monsieur, c'est un pêcheur du coin, a droit à toutes nos considérations. Il aura droit à une boîte de sardines, dit le premier adjoint. [Rires.]*

*Cette exposition « Le Cros en fête » va marquer, parce que cela nous a été demandé. On est allé rechercher dans les archives tout ce que l'on pouvait pour montrer l'évolution du Cros. Aujourd'hui, que ce soit Pierrette ou Laurence, vous êtes très jalousees, parce que vous êtes dans un des quartiers des Alpes-Maritimes les plus demandés aujourd'hui. Les chiffres sont là. Je n'invente rien.*

**Mme PIRET.**- Moi aussi, je suis Crossoise.

**M. LE MAIRE.**- Oui, Madame Piret. Vous aimez le Cros et c'est bien normal.

[Applaudissements.]

*Au deuxième rang, derrière, elle ne disait rien, mais elle est du Cros aussi. Merci, Mesdames (Mmes Guirado-Arnaudo, Alberici et Trastour-Isnart), de défendre le Cros. Le Cros se porte très bien. Je tiens à saluer l'association des commerçants qui nous a fait un truc extraordinaire : un navire bleu. Cela s'est très bien passé. Nous sommes en phase avec ce Cros et on le défend aussi.*

*Cela nous amène rapidement aux deux derniers sujets.*

**Mme TRASTOUR-ISNART.**- Il faut dire la date de l'inauguration.

**M. LE MAIRE.**- La date de l'inauguration de l'exposition est le 23 juin à 19 h.

*Nous continuons. On passe sur l'avant-dernier sujet d'information qui est un sujet très sérieux auquel vous tenez tous, nous les premiers, la sécurité à Cagnes. Je voulais vous dire que nous avons décidé par le vote du budget, pour ceux qui l'ont voté, d'augmenter le nombre de policiers municipaux à Cagnes-sur-Mer et de passer de 35 à 40 policiers.*

*Nous sommes en phase de recrutement. Elle marche bien, parce que les policiers municipaux à Cagnes-sur-Mer bénéficient du soutien le plus total de la commune. On a des dossiers de candidatures, il n'y a pas de sujets. On en a 37 qui seront opérationnels au 1<sup>er</sup> septembre. Certains sont en formation, mais on est en recrutement pour atteindre les 40, ce qui nous permettra encore une fois de répondre à une attente. Une attente qui, selon les chiffres, montrait*

qu'à Cagnes-sur-Mer, il y a des jours où la police nationale me dit : « Mais, on n'a rien à vous dire, il ne s'est rien passé ». Puis, il y a des jours où il y a un accident, une rixe, des tags, des trucs.

Quand on regarde les statistiques qui ne sont pas des fake news, mais la vérité des chiffres, elles annoncent que sur 3 mois l'année dernière entre 2 h et 6 h du matin, on a eu 3 rixes en 3 mois à Cagnes. Après, ce sont les pompiers qui appellent, le chien qui est perdu, des trucs comme cela. C'est la vérité de Cagnes.

Cela étant, l'attente de sécurité est très forte. Contrairement à Jospin qui disait : « C'est un sentiment, donc on s'assoit dessus », moi les sentiments, je ne m'assois pas dessus, j'écoute. Nous obtiendrons avec ce recrutement qui marche bien les 40 policiers municipaux. J'ai demandé à la direction générale et à vous, Madame Corbinais, de pouvoir mettre en place une patrouille toute la nuit pour rassurer les Cagnois.

[Applaudissements de Perez.]

Je suis maire de tout le monde.

**M. PEREZ.**- [Hors micro] Même de moi.

**M. LE MAIRE.**- Oui, on se connaît bien depuis 25 ans. Je dirais que vous pensez de temps en temps aux êtres humains. Vous avez été pharmacien.

**M. PEREZ.**- [Hors micro] De temps en temps ?

**M. LE MAIRE.**- Oui, il y a des moments où vous avez un peu oublié, mais vous avez été pharmacien, vous avez soigné des gens et vous savez ce que sont les gens. C'est le compliment que je vous fais par rapport à d'autres qui sont à des années-lumière de la compassion et de l'empathie.

**M. PEREZ.**- [Hors micro] Merci.

**M. LE MAIRE.**- Je vous le dis comme je le pense. Je suis très libre, vous ne pouvez pas savoir ma liberté. On est deux hommes libres.

**M. PEREZ.**- [Hors micro] Comme moi. Je n'ai besoin de rien, je suis libre.

**M. LE MAIRE.**- Voilà.

**M. PEREZ.**- L'amour est gratuit.

**M. CONSTANT.**- [Hors micro] Pas toujours. [Rires.]

**M. LE MAIRE.**- Entre M. Perez et Mme Piret, il y a eu un échange qui conclut que l'amour, c'est bien, c'est gratuit. M. Perez, notez-le au PV, n'a besoin de rien. C'est le seul Cagnois, parce que tous les autres veulent des choses, mais lui, il a atteint le niveau 9 du Nirvana.

**M. PEREZ.**- [Hors micro] En 30 ans, suis-je déjà venu vous demander quelque chose ?

**M. LE MAIRE.**- Non. Pas encore. Peut-être que Mme Palazzetti tout à l'heure dira des choses.

**M. PEREZ.**- [Hors micro] Je lui dirai aussi des choses.

**Mme PALAZZETTI.**- On va tout se dire.

**M. LE MAIRE.**- En tout état de cause, c'est la sécurité qui prône, donc on met en place une patrouille de nuit complète à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2025. On aura l'effectif au complet. Ils seront formés. Maintenant, il paraît qu'il faut les former au Taser et à la bombe incapacitante. Il faut des formations, cela prend du temps. On aura donc cette sécurité qui est attendue.

Quand je discute, je vous écoute et en même temps, je discute avec les gens qui ont besoin d'être rassurés. On essaie de les rassurer, mais je vous le dis sur cette sécurité : « Il n'y a pas de problème, on le fait ». Cela va coûter beaucoup plus cher que la prévention, parce qu'en l'occurrence, c'est au minimum 250 000 € par an, mais on le fait. La prévention avec le passeport citoyen, ce n'est pas lui qui est le plus cher. Pour autant, je vous le dis, chers collègues, il faut que l'on s'attaque aux causes et l'on en a un certain nombre de causes.

*La cause première, je l'ai dite tout à l'heure. Puis, on a d'autres causes, des gens qui n'ont strictement rien à faire chez nous. C'est un constat. J'ai toujours dit que je souhaitais la bienvenue à tout le monde, à condition qu'ils respectent les règles de vie en société. Si vous respectez les règles de vie en société, il n'y a pas de problème, vous êtes les bienvenus, mais si vous ne les respectez pas : dehors ! Si le pays fonctionnait comme cela, on aurait beaucoup moins de problèmes. Pour l'instant, à Cagnes, tout va bien. Elle fait partie des communes les plus sûres de France.*

*Je termine par une invitation que vous avez sur la table pour le fameux pumptrack. J'attends de voir les experts autoproclamés nous dire tout ce qu'ils pensent du pumptrack inauguré à 16 h, le dimanche 29 juin.*

*Mme Corbinais me rappelle que chaque année la brigade de bord de mer patrouille le bord de mer, et à qui j'ai demandé du 20 juin au 1<sup>er</sup> septembre, durant l'été, comme on l'avait fait les autres années, le renforcement des effectifs, car on persiste et l'on signe. On renforce nos effectifs l'été, parce que l'on a beaucoup de monde sur la plage, alors que l'hiver, il n'y a personne. C'est tout bête, c'est tout simple.*

*Sur cette invitation pour le pumptrack, certains s'y entraînent déjà. J'attends de voir M. Dolciani à la tête de sa trottinette franchir les obstacles, mais on pourra prendre tous les deux la piste des débutants. Elle a été faite pour M. Dolciani. On a modéré les hauteurs, n'est-ce pas Monsieur Rihan ?*

**M. RIHAN**.- [Hors micro] Oui, un tout petit peu.

**M. LE MAIRE**.- Il a encore fait baisser le niveau.

*J'ai terminé les informations. Si vous voulez réagir sur les informations, c'est maintenant, après on attaquera sur les délibérations. Je vous donne la parole, Madame.*

**Mme UTRAGO**.- *Je voulais réagir au niveau de l'hôtel Indigo, parce qu'au Rassemblement National, nous ne faisons pas les poubelles comme vous l'avez signalé. On a simplement relevé le fait que pour nous, il est mal situé. Il ne l'est pas là où il devrait aller. J'estime que si je paye un certain prix, je veux avoir un parc. Malgré tout, j'ai le jugement de redressement de l'hôtel Indigo parce que l'on fait les choses sérieusement. Il doit environ 285 000 € à l'URSSAF. Il a été mis en redressement à cause de cela. Monsieur le Maire, si vous le souhaitez, je peux vous envoyer une copie du jugement.*

**M. LE MAIRE**.- *Merci, Madame, d'abord, de nous dire que vous, vous ne faites pas les poubelles et je vous en remercie. Rien que cela, c'est bien que tout le monde l'entende. On n'a pas besoin, vous comme moi, de faire les poubelles et l'on ne descendra pas à ce niveau. Je suis heureux d'entendre que le Rassemblement National ne descendra pas à ce niveau, cela me fait plaisir. Je vous le dis comme je le pense.*

*La deuxième chose, le redressement judiciaire a été volontairement mené. C'est plus compliqué que ce que vous avez dans le jugement. Il a été mené volontairement parce qu'il y a ce litige qui a conduit à toute une série de choses qui font qu'il y a un mandataire. Qu'entre nous soit dit, non seulement vous trouvez que cet hôtel au pied du Haut-de-Cagnes ne vous convient pas, mais je me suis planté une fois, depuis je me tais.*

*Quand le casino Tranchant est venu me dire, alors qu'il était au bord de mer (Mme Piret s'en souviendrait) : « Écoutez, on ferme le casino au bord de mer et l'on va le mettre dans la plaine du Malvan » où il n'y a rien, c'est là où je me dis que je me suis trompé, je le reconnais aujourd'hui. Je ne voudrais pas m'occuper de ce qui ne me regarde pas, parce que c'est lui le propriétaire, mais si vous installez le casino dans la plaine du Malvan, vous n'aurez plus de clients. Il n'y avait rien. Il y avait des choux, Madame. Demandez à Madame Piret, on avait de la boue.*

*Il a fait un choix et je lui ai dit : « Monsieur, vous vous trompez », et ce n'est pas lui qui s'est trompé, c'est moi. Vous dites qu'à cet endroit ce n'est pas bien, mais il y a le casino. Le groupe*

Terrazur a dit : « Moi, ça me convient ». C'est un groupe qui a une trentaine d'établissements, ce n'est ni vous ni moi.

Depuis, sur les emplacements de quoi que ce soit, je suis prudent. Mais, je ne suis pas au Rassemblement National.

**Mme UTRAGO.**- C'est dommage. [Rires.]

**M. LE MAIRE.**- Non, parce qu'à ce moment-là, je ne dirai pas ce que vous avez dit. Y a-t-il d'autres questions ?

**M. DOLCIANI.**- Merci, Monsieur le Maire. Merci, André d'avoir pensé à moi pour la piste du pumptrack. J'irai bien volontiers essayer ce petit bout rajouté.

Plus sérieusement, je voudrais revenir sur le début des informations. Vous avez beaucoup parlé, Monsieur le Maire et je crois que M. Le Corre est parti, mais tant pis. Il m'a semblé dans les diapositives présentées que l'avenue de Nice et le chemin du Val Fleuri avaient été drastiquement réduits en largeur avec des ralentisseurs, ce qui augure une zone limitée à 30 km/h dans mes souvenirs.

Quelles sont les solutions prévues pour absorber les quelque 19 000 véhicules par jour actuels qui transitent sur la Nationale 7 de Nice ? Je n'ai pas entendu le nombre de places de stationnement, pourriez-vous me le donner ?

**M. LE MAIRE.**- 330.

**M. DOLCIANI.**- Reste 19 000 véhicules.

**M. LE MAIRE.**- Aucun souci, a priori, pour les 19 000 voitures. On a la chance, je l'ai déjà expliqué, mais je le reprends, d'avoir les ingénieurs des Ponts et Chaussées dans les années 1930, il y a un siècle, qui pour faire passer les convois de troupes parce que l'on pensait que Mussolini nous attaquerait - il nous a attaqués -, il fallait davantage élargir la Nationale 7 de 1930.

Ils ont pris un alignement que l'on retrouve, en dehors de quelques villas d'avant 1930, avec les immeubles. On a une sur-largeur dont profite le tram, c'est clair. Le tram va continuer à fonctionner et à côté, on aura la Nationale 7 avec 2 voies dans le double sens.

Monsieur Le Corre, vous êtes revenu. Peut-être serez-vous mieux à même de répondre. M. Dolciani me dit : « Attention, vous avez 19 722,5 véhicules qui passent - il les a comptés - sur la Nationale 7 et vous flanquez un tram là-dessus, que va-t-il se passer ? » J'interprète bien la pensée.

**M. DOLCIANI.**- Je me base sur les diapositives : réduction de deux voies en largeur, ralentisseurs, réduction du carrefour sur le chemin du Val Fleuri, avenue de Nice. Quel est le plan B rien que pour faire passer ces fameux 19 000 véhicules par jour ? Je rappelle qu'il n'y a que 330 places, puisque vous avez répondu à ma question. J'avais déjà posé la question pour le parc de Sauvaigo, c'est environ la même chose. Je continue à rappeler le nombre de véhicules par jour qui descend par exemple de la Gaude, c'est 7 000. On voit bien que malgré 2 beaux parkings, il resterait 6 000 véhicules et quelques qui ne pourront pas utiliser ni les parkings ni le tramway et qui resteraient sur la voirie.

**M. LE CORRE.**- C'est vrai que le tramway a un côté un peu magique. Quand on a commencé à l'amener, on veut continuer derrière. En effet, sur la N 7, on a beaucoup de trafic, mais on a des tournes à gauche et à droite, 2 voies de circulation. Quand le tramway aura été construit, on aura encore 2 voies de circulation avec des vitesses qui seront limitées et des plateaux traversants.

Il ne faut pas s'affoler, parce qu'aujourd'hui quand on est sur l'autoroute et que l'on est dans les bouchons, on roule moins vite. On se rend compte qu'à 80 km/h, vous serez sur un optimum sur autoroute de passage de trafic. On passe plus de trafic sur autoroute à 80 km/h qu'à 130 km/h au bout d'un certain seuil. Sur la vitesse en ville, on sait tous que l'on ne roule pas en moyenne à 50 km/h sur une voie limitée à une telle vitesse. On n'y arrive jamais, il y a des feux et c'est

presque imprudent avec les véhicules en stationnement. On a des vitesses de circulation moyennes qui sont bien en dessous.

Fort de ce constat, on sait que globalement, on pouvait être sur la Nationale 7 moyennant l'élargissement de la voie, on a besoin des trottoirs, on prend un peu sur les emprises. Je ne parle même pas du quartier Saint-Laurent où l'on a véritablement besoin d'exproprier plus large. On sait que sur la Nationale 7, en gardant 2 voies de circulation, on a l'intuition que cela va passer. L'intuition ne suffit pas, bien entendu. On a mouliné toutes ces questions de circulation sur la globalité du secteur avec un point sensible qui est Cagnes-sur-Mer et son centre-ville.

On savait bien que la situation serait délicate, l'idée de mettre un tramway à la place des voies de circulation, par exemple Maréchal Juin pouvait poser des difficultés. Les études ont montré que l'on avait sur l'hyper centre 66 % de transit. On a déjà présenté ici en conseil, cela faisait partie de la complexité du dossier d'enquête publique, qu'avec un travail ambitieux sur les voiries, on réussissait à passer le tramway tout en gardant la circulation.

Aujourd'hui, les conclusions sont assez claires et je n'ai aucun souci par rapport à cela. Je peux vous affirmer que l'on n'aura pas de problème de circulation sur la N7 une fois le tramway mis. J'en veux pour preuve l'avenue de la Californie à Nice. Au départ, on avait 2 sites propres pour les bus, 2 voies de circulation, peut-être 3, avec du stationnement à côté et du stationnement variable selon les « humeurs des conducteurs ». Aujourd'hui, vous allez sur la Californie, il y a une réduction de la vitesse, mais il n'y a plus de trafic. Les gens sont partis et beaucoup sont allés dans le tram.

On avait envisagé que l'on aurait à terme avec un maximum de précaution et d'ajustement complémentaires 140 000 passagers par jour dans le tram, on a dépassé les 100 000 au bout de quelques années. On a révolutionné tout le secteur ouest et est. On a encore mieux à faire avec les vélos et les trottinettes. On ne sait pas où ils sont passés.

Je n'ai aucune inquiétude pour la N7, avec une voie par sens et le tramway, on écoulera le trafic sans perturbation notable. Pour cela, on ne se contente pas de mêler une technologie de tramway innovante, on a aussi tout un travail intelligent sur la signalisation lumineuse tricolore, autrement dit les feux : on a déployé, sur la ligne 2 et la ligne 1, une gestion intelligente. Le tramway appelle en quelque sorte le feu : « J'arrive bientôt », et les ordinateurs contrôleurs de feux lui donnent le passage quand il le veut avec toute la priorité pour le tram. Il y a parfois des feux verts qui sont déclenchés même quand la queue du tram est encore dans le carrefour.

Entre les simulations de trafic, l'expérience que l'on a tous en ville de ne pas rouler à 50 km/h, la technologie va être adaptée, le fait que l'on a supprimé et redéployé des voies de circulation, je n'ai franchement aucune inquiétude. Notre projet fonctionne et les véhicules ne seront pas en bouchon sur la RN7 quand on aura mis en place le tramway.

**M. DOLCIANI.**- Merci.

**M. LE MAIRE.**- Moi qui ne suis pas du tout spécialiste de circulation et qui fais confiance aux spécialistes ; la catastrophe absolue, on l'a eue à Nice avec l'avenue Jean Médecin. C'est la verticale qui coupe la ville en deux, du nord au sud, dans laquelle il devait y avoir un nombre très élevé de voitures. Ce n'est pas comme chez nous où l'on continue à avoir la Nationale 7. Là-bas, maintenant, il y en a zéro. Je suis allé voir.

Où sont passés les 20 000 véhicules par jour de Jean Médecin ? A-t-on saturé tout autour ? Non, pas du tout. Aujourd'hui, les Niçois sont en train de se rendre compte qu'avec les tramways de la ligne 1, 2 et 3, aucun comité de quartier qui défend les usagers n'a dit, aucun : « On va revenir en arrière », « où se sont évaporées les voitures ? » Je trouve que la question de notre collègue Dolciani est pertinente parce que l'on se dit : « Si vous mettez un truc, les autres où passent-ils ? » La réponse est technique. Les techniciens ingénieurs, qui ont fait des études, démontrent techniquement sur le papier que cela passe.

Je crois un peu dans les ingénieurs, mais pas toujours totalement, je vérifie à côté ce qu'ils ont fait. Rappelez-vous que je suis quelqu'un qui ne croit pas trop aux discours, je préfère les actes et

*je regarde les actes. Je vois que l'on a réussi à faire passer le tram sur Jean Médecin, à supprimer 100 % des voitures et que la ville continue à tourner.*

*Quand je prends la Californie, si l'on sort les photos, des voitures en double file, voire en triple file, il y en avait beaucoup. La Californie est-elle morte ? Pas du tout. Aujourd'hui, il y a une végétalisation dans l'avenue Californie qui fait que personne n'a envie de revenir en arrière, parce que l'on pourrait. Quand on se trompe sur un sujet, il y a des gens qui montent au créneau. En l'occurrence, je n'ai vu aucune montée au créneau et l'on a fait 3 lignes de tram dans 3 secteurs totalement différents les uns des autres.*

*J'ai tendance à croire les ingénieurs parce que j'ai vu que les travaux faits sur le tram aujourd'hui ne produisent pas ces effets d'embouteillage ou de congestion majeure. Il y a des changements importants de comportement.*

*Après, je ne peux pas promettre. Je suis comme Saint Thomas, je ne crois que ce que je vois et je vois que l'on a fait 3 lignes de tram sans qu'il y ait la moindre observation négative ou pétition. Cela signifie que le tram marche bien. Quand je discute avec les Niçois, aucun ne me dit : « Je reviens en arrière ». C'est cela qui est impressionnant. C'est contre-intuitif quelque part. Merci.*

*Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur Perez, je vous en prie.*

**M. PEREZ.**- *On va construire ce parking relais et il va falloir indemniser un certain nombre de copropriétaires qui ont de petites villas. Où en sommes-nous de ces expropriations ?*

**M. LE MAIRE.**- *Sur le parking ? Il n'y en a pas.*

**M. PEREZ.**- *Derrière l'école de danse, il y a quelques petites maisons.*

**M. LE MAIRE.**- *On a racheté.*

**M. PEREZ.**- *Ce n'est pas racheté. On me dit que le juge donne à la Métropole un an pour rectifier les sommes qui ont été déclarées, car pour la Métropole, c'est trop cher.*

**M. LE MAIRE.**- *Normalement, on arrive à exproprier, par exemple, chez nous, le long de l'avenue de la Gaude, pour l'écocampus, on est à 80 %, voire 90 % d'accord amiable. C'est-à-dire que l'argent que nous, collectivités, proposons, le propriétaire répond : « Vous ne me volez pas, vous me proposez un prix honnête ».*

*La Métropole, a priori, a la même démarche. Je ne m'en suis pas occupé directement, mais je fais confiance là aussi. Les mêmes causes produisent les mêmes effets, avec moi. La Métropole propose un prix qui est estimé quand cela ne va pas avec les Domaines. Si les Domaines disent : « Cela coûte 100 », on peut attaquer les Domaines devant le tribunal et obtenir qu'éventuellement le tribunal pour les raisons indiquées ci-dessous dise : « Non, ce n'est pas 100, c'est 120 ».*

*Il y a une justice qui permet aujourd'hui de faire en sorte que, par rapport à ce que l'on a connu il y a 50 ans où l'estimation des Domaines était en général très inférieure aux réalités - je parle sous le contrôle de M. Le Corre -, aujourd'hui les prix que nous voyons quand c'est le tribunal qui tranche, ce sont des prix normaux.*

*Je ne sais pas où l'on en est là-dessus. Fais remonter à ce moment-là et je regarde, ne serait-ce qu'à titre documentaire.*

**M. LE CORRE.**- *Pour compléter la réponse de M. le Maire, la stratégie qui a été la nôtre est tout d'abord de mener une première phase d'expropriation parce que l'estimation des Domaines est valable un an.*

*On a fait une première saisine globale des Domaines qui a fourni l'estimation sommaire globale de l'ensemble du tracé qui nous a permis de porter le dossier au stade de l'enquête publique et d'avoir l'estimation. Cette première estimation, on l'a utilisée au début. Maintenant, à chaque fois que l'on va devoir acquérir, c'est ce que l'on vient de commencer, on mène des procédures particulières avec une première enquête parcellaire.*

Aujourd'hui, on a commencé à acquérir une première tranche, on a commencé à faire des acquisitions pour aller jusqu'à 100. L'îlot du Forez a disparu, ce n'était pas totalement une propriété communale, on a dû avoir quelques acquisitions privées, cela s'est fait à l'amiable. Toujours est-il que la phase d'expropriation a eu lieu.

Les derniers jugements, il y en a une poignée qui a ont lieu ces temps-ci, jusqu'à septembre au plus tard. Pour l'instant, les montants correspondent à l'estimation des Domaines. Il y a une marge de 10 %, mais on ne s'est pas trompé. On va indemniser les propriétaires en fonction du montant que le juge aura statué. On est parfois perdant, parfois gagnant.

S'agissant de Val Fleuri, on n'a pas encore conduit l'enquête auprès du juge de cessibilité. On va faire une première phase et après, on continue. Il y a tout un travail de préparation, il faut aller revoir un juge, il y aura des audiences sur site le cas échéant. Aujourd'hui, les services de la Métropole continuent d'avoir des acquisitions amiables. Jusqu'au Val Fleuri, on est principalement sur la commune de Saint-Laurent-du-Var, mais il y a aussi quelques acquisitions sur Cagnes.

On va mener un deuxième travail administratif de saisine au coup par coup. On avait des contacts, des propositions ont été faites, le travail se poursuit. Il n'y a pas d'affect dans le travail mené. On préfère pour le budget de l'opération, acquérir un peu moins cher, mais on discute un peu et après, très vite, on voit sur le nombre de copropriétaires, on a adressé 700 courriers lors de l'enquête parcellaire. Sur le nombre, on sait que l'on aura des expropriations, il faut les intégrer dans le planning du mieux que l'on peut. Ce ne sont pas des points durs qui remettent en cause le déroulement du chantier.

Il n'y a pas de craintes à avoir sur le planning. On n'a pas lancé les expropriations pour la deuxième phase, dont celle de Cagnes-sur-Mer. On va, à partir de septembre, commencer à mettre en place les dossiers.

**M. LE MAIRE.**- Monsieur Perez, vous avez entendu : 700 courriers ont été lancés. Là-dessus, on a toujours, de toute manière et quelle que soit la situation, quelques personnes avec qui c'est plus difficile, mais c'est la routine. Ils savent faire cela, ils le font et quand les gens ne sont pas contents, ils passent devant le juge.

Cela ne marche pas trop mal, parce que les juges aujourd'hui estiment de manière tout à fait honnête. Cela explique que les acquisitions, la plupart du temps, se font à l'amiable. S'il y avait ce différentiel que l'on a connu de 30 % à 40 % entre le marché réel et puis l'estimation, ça râlait. Aujourd'hui, ce n'est pas ça. Vous nous tenez au courant s'il y a des gens qui s'estiment lésés.

**M. PEREZ.**- C'est normal, parce qu'ils ont de petites maisons qui ne valent pas la somme dont ils veulent et avec ce que l'on va leur donner, ils n'auront pas grand-chose.

**M. LE MAIRE.**- C'est possible.

**M. PEREZ.**- On se bat.

**Mme ARNAUD-PIHOUE.**- [Hors micro] Nous aussi essayons de voir, mais les maisons sont très vétustes et bénéficient d'un terrain vague tout autour qui était conservé pour un projet de grande ampleur. En cœur de ville, ils ont des maisons dans lesquelles ils vivent en famille dans un très grand espace, mais on ne prend pas en compte le terrain qui ne leur appartient pas dans l'estimation et la vétusté très avancée de cet îlot de maisons fait qu'elles ne peuvent pas valoir autant qu'ils aimeraient. C'est compliqué.

Personnellement, je suis allée chez eux au moins 5 ou 6 fois. On les connaît, on les accompagne, on fait beaucoup. On a même proposé un logement social à une dame qui l'a refusé alors qu'elle sait qu'elle va être expropriée. On a eu une opportunité et l'on a travaillé avec elle. Elle a eu 3 propositions, mais à chaque fois, c'était trop loin, ce n'était pas ci, ce n'était pas cela. Elle a refusé parce qu'elle a dit : « Je ne suis pas encore expropriée donc je ne vois pas pourquoi j'anticiperais un projet ». On n'a pas compris.

**M. LE MAIRE.**- Y a-t-il d'autres questions ? M. Touzeau-Menoni veut poser des questions. Je la donne.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro] J'ai attendu poliment que vous me donniez la parole, vous parlez depuis 2 heures.

Vous m'avez reproché de vouloir prendre la parole en lançant une polémique sur le bétonnage et pas la construction. En effet, la remarque que l'on entend partout, c'est qu'en France des quartiers en bois se construisaient, dont deux à Paris, avec des logements sociaux aussi, mais pas à Cagnes-sur-Mer. Monsieur le Maire, on peut construire des écoquartiers en bois. Cela existe et cela se fait partout.

La seconde chose, vous me reprochez de prendre la parole de façon véhémence en disant que vous voulez me faire photographe, s'il vous plaît, remettez-nous la retranscription du conseil municipal en direct comme partout, cela ne coûte rien qu'une connexion de téléphone. Si vous ne voulez pas le faire, c'est que vous avez peur de vous-même, de vos réactions, ou pas, peu importe. C'est une demande : « remettez-nous, cela ne coûte rien ». On est à l'époque moderne, vous le citez souvent.

Mais, vous avez bien évolué parce que vous reprochez à certains, et moi en particulier, d'être présent sur les réseaux sociaux, ce qui n'est pas un délit. Je dois avouer que vous avez progressé et vous êtes très fort. Il y a certains moments, où j'ai même l'impression que vous habitez chez moi tellement vous êtes présent sur ces réseaux sociaux. C'est que ça marche. [Rires.]

Ensuite, vous avez parlé de l'école du Haut-de-Cagnes : 4,1 M€ officiellement, des bons de commande à côté que l'on pourra... dans 9 mois quand une nouvelle majorité arrivera, mais je suis désolé pour les autres écoles cagnoises qui ne bénéficient pas du même traitement. J'ai à cœur pour ces 600 élèves ; on a mis 4,1 M€ dans cette école du Haut-de-Cagnes, elle est très belle, je suis content pour les 100 petits élèves qui y sont, mais je pense aux autres qui crèvent de chaleur au bord de l'autoroute, dans la poussière. On en reparlera.

Ensuite, vous avez parlé du périmètre protégé du Val de Cagne, à titre personnel j'adore le Val de Cagne donc je n'y vois que du bien, mais je ne comprends pas pourquoi vous êtes en train de construire un lotissement bétonné avec des murs de 5 m de haut qui ne respectent pas le permis. Je vous le dis, je vais attaquer ce débordement de permis devant le tribunal administratif. Ne tournez pas la tête, je sais que cela embête plein de gens, mais franchement, je n'ai jamais vu un truc pareil. Même les futurs locataires se plaignent que cela ressemble à une prison. On va attaquer ce permis.

Vous vous êtes gargarisé et vous avez raison, parce que le travail de la végétalisation des écoles est magnifique. Cela coûte des sous, mais on voit des résultats. Dans ce cas, pourquoi est-ce qu'entre 2014 et 2020, avez-vous bétonné les cours d'école ? Vous défaites d'un côté ce que vous avez fait hier. Je trouve cela un peu ridicule. Je ne sais pas si c'est de la vision, mais en attendant, cela coûte des sous à la commune, des centaines de milliers d'euros jetés en l'air entre 2014 et 2020. Je ne vous demande pas de répondre. Vous savez, quand on fait les poubelles, on trouve des trucs. Moi, [inaudible] dans les archives.

[Intervention dans le public.]

Le public a le droit de parler. Ce n'est pas à vous, Madame, que l'on a dit que vous faisiez les poubelles, alors soyez respectueux. Bref, ce n'est pas le but.

Sur l'intervention de M. Masset, je ne pense pas qu'il soit là, mais je regrette qu'à un moment donné quand on a dit qu'il fallait laisser les animaux tranquilles – là ce sont des poissons, on a vu le résultat – ; en revanche, de l'autre côté de la Cagne où l'on a taillé la végétation, les oiseaux, eux, ne sont plus là. On a mis des dizaines de milliers d'euros et il n'y en a plus.

Il n'y a personne pour voir que les arbres qui avaient été coupés n'ont pas été replantés. On va vous ressortir le dossier. Enfin, je suis content, Jean-Paul aussi, on demandait des policiers communaux depuis 2001, ils arrivent maintenant. Dans une ville qui est apaisée, on n'augmente

*pas les effectifs de police s'il ne se passe rien. La brigade de nuit réapparaît, on l'a demandé, c'est très bien, cela fait des années qu'on la demande.*

*Quant à la brigade du bord de mer, c'est fantastique aussi parce que j'ai vu des gens dire qu'il n'y en aurait plus, mais je sors un message sur les réseaux sociaux et « pouf » elle réapparaît. Je trouve que c'est merveilleux.*

*Sur l'hôtel Indigo, je ne sais pas si c'est de la manipulation, mais l'article de presse a été fait en deux parties. Ceux qui ont observé que cet hôtel était vide, ce sont ceux qui travaillent tous les jours, dont Sacha qui est en face, et un boulanger qui est à moins de 30 % en chiffre d'affaires (c'est catastrophique) et qui est bien en face. Si ces professionnels qui sont en face, qui sortent de leur boutique et voient les choses, se trompent, c'est à eux qu'il faut le reprocher.*

*Maintenant, puisque vous êtes bien informé, n'oubliez pas qu'il y a aussi des artisans cagnois qui ont été sur le chantier et qui ne sont toujours pas payés. Ce n'est pas l'URSSAF, mais ils attendent. Quand on fait les poubelles, on trouve des trucs.*

*Je vais m'arrêter là, parce que quand vous avez dit et cela sonnait faux : « On souffre aux Tuilières », mais qui souffre aux Tuilières ? Ce n'est pas vous. Ce sont les commerçants, ce sont les parents d'élèves qui amènent leurs gosses, les gens qui vont travailler. « Ils font un petit tour ». Je crois même que vous avez dit : « De toute façon, ils sont contents, ils auront oublié ». Je suis content de faire les poubelles, voyez-vous, je vous le dis.*

*Vous m'avez coupé le micro. Je n'entends pas. Il ne me répond pas depuis 14 jours.*

**M. LE MAIRE.**- *Tant que vous ne vous serez pas excusé publiquement, je ne répondrai pas, vous le savez, donc je ne descends pas à votre niveau, Monsieur.*

**Mme HARTMANN.**- [Hors micro] *Poursuivez-le en justice et l'on en finit.*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro].

**Mme TRANSTOUR-ISNART.**- *Merci, Monsieur le Maire. J'ai levé la main tout à l'heure. Je voudrais reprendre plusieurs sujets que vous avez évoqués. Je voudrais reprendre le Sictiam, on était avec Chantal à la remise du Trophée Innovation qui a été remis par le Sictiam à la commune de Cagnes pour le travail qui a été fait sur le portail famille.*

[Discussion sur les problèmes de micros et de son.]

*Je parle dans le micro, mais il ne fonctionne pas.*

*Je voulais revenir sur le Sictiam et le Trophée Innovation qui a été remis tout à l'heure pour la commune de Cagnes-sur-Mer. Nous y étions avec Chantal. Vous avez salué, Monsieur le Maire, le travail du service éducation, de la petite enfance, du service informatique de la commune et je tiens à saluer également le travail de notre collègue Hassan qui nous a accompagnés sur le projet parce que c'était un projet sensible.*

*Le changement était important pour les familles. C'était vraiment un dispositif complet qui aurait pu poser des soucis. Grâce à la mobilisation de tous les services, au fait de travailler ensemble, cela a permis d'arriver à un dispositif qui aujourd'hui fonctionne bien et qui permet aux familles de s'inscrire sur la plate-forme de la petite enfance jusqu'à la jeunesse, puisque l'on est en train de déployer le système sur la jeunesse. C'était le premier point sur lequel je souhaitais revenir.*

*Vous avez également évoqué le passeport citoyen. C'est surtout Margaux qui m'a fait rentrer dans le dispositif récemment. Elle anime les stages citoyenneté avec la PJJ. Je tenais à en parler puisque ce sont des jeunes qui peuvent poser des difficultés et qui font un stage de citoyenneté. Par exemple, il y a des élus qui interviennent, la PJJ aussi. Il y a toute une intervention sur l'addictologie, il y a l'association Monjoye qui vient rencontrer les jeunes. On les amène au centre héliomarin et au Camp des Milles. Je remercie ma collègue Margaux de m'avoir fait entrer dans ce dispositif, parce que cela permet d'avancer avec des jeunes qui pourraient poser des problèmes, en collaboration avec le tribunal de Grasse.*

Une dernière chose sur la végétalisation des structures de crèches, par exemple la crèche des Orangers a été construite dans les années 1980 avec un sol bétonné, goudronné jusqu'à ce que Monsieur le Maire souhaite revitaliser cette structure avec aujourd'hui un potager, avec des enfants qui jouent dans les copeaux de bois. C'est une grande réussite. Comme l'école de la Pinède, Chantal, c'est une grande réussite, puisque j'ai été moi-même écolière à l'école de la Pinède. Je suis rentrée à l'ouverture dans le milieu des années 1970 et c'était une école où il y avait du goudron au sol. Aujourd'hui, on a une école entièrement végétalisée.

C'est vraiment un beau travail qui a été réalisé sur la végétalisation et qui est demandé aujourd'hui par les parents, au départ un peu réticents. Aujourd'hui, ce déploiement est demandé par l'ensemble des familles.

Pour conclure, puisque l'on parle d'écologie et d'environnement, le club Moana a été labellisé Écosub, une reconnaissance nationale pour son action sur l'environnement, l'éducation et tout ce qu'ils font pour le développement durable. C'est un beau label pour le club Moana. J'en profite pour remercier Yvan pour tout le travail qu'il fait dans le ramassage. C'est vrai qu'avec le club, ils ont fait un beau travail.

**M. CONSTANT.**- Et Rémi Bouffard aussi.

**Mme TRANSTOUR-ISNART.**- Bien sûr, pour le club. Merci de m'avoir donné la parole, Monsieur le Maire.

[Applaudissements.]

**M. PEREZ.**- Je voudrais vous demander un renseignement. La place de Gaulle a été faite et refaite il y a 6 ans, vous avez mis de très beaux jets d'eau qui n'ont jamais fonctionné, pouvez-vous me dire pourquoi ? Il fait très chaud.

**M. LE MAIRE.**- Aujourd'hui, les règles d'hygiène selon l'OMS ont changé, Monsieur le pharmacien. Aujourd'hui, on ne peut plus faire de brumisation par le sol parce que l'on me dit que le sol peut être contaminant avec je ne sais trop quoi, le Covid est passé par là. Maintenant, la seule brumisation autorisée est celle qui arrive par le haut, celle que l'on a installée avec les nouveaux systèmes selon les nouvelles normes, à la gare où l'on ne l'a pas installée par le sol.

**M. PEREZ.**- Cela nous a coûté un pognon de dingue pour rien.

**M. LE MAIRE.**- La France se plaint d'avoir des normes qui changent.

**M. PEREZ.**- Ce n'est pas la France là, c'est Cagnes-sur-Mer.

**M. LE MAIRE.**- Vous seriez à ma place... Si les normes changent aujourd'hui, on ne prend pas de risque.

**M. PEREZ.**- En dehors de cela, il faudrait dératiser la place de Gaulle. Je l'ai signalé plusieurs fois, sous les bancs, il y a d'énormes rats qu'il faudrait éradiquer.

**M. LE MAIRE.**- Quand vous avez quelque chose, je le dis à l'ensemble des conseillers municipaux, et éventuellement à la majorité, saisissez directement le cabinet.

**M. PEREZ.**- Je l'ai fait plusieurs fois, Monsieur le Maire. On m'a répondu qu'on le faisait, on ne l'a pas fait.

**M. LE MAIRE.**- On va vérifier.

**M. PEREZ.**- Votre directeur de cabinet est malade et l'on ne peut pas lui en vouloir.

**M. LE MAIRE.**- On accompagne tous le directeur. Si vous constatez qu'il n'y a pas eu de réponse, vous avez le droit, voire le devoir, de le dire à ce moment-là directement à mon secrétariat. Ma secrétaire, Candy, veille.

Vous arrivez à point, Madame. Il suffit que l'on parle de vous et vous apparaissez. Avancez d'un pas, que M. Perez vous ait identifié. Elle n'est pas candide, faites gaffe. Avez-vous fait : « Allô mairie ? » Non.

**M. PEREZ.**- J'envoie des e-mails directement.

**M. LE MAIRE.**- On va vérifier cela. Y a-t-il d'autres questions ?

**M. DOLCIANI.**- Avec les variations des prix d'acquisitions des terrains, des parcelles pour le tram, a-t-on la certitude que tout est financé aujourd'hui ? Les travaux et les acquisitions, oui ou non ?

**M. LE MAIRE.**- Sinon, on ne lance pas la ligne 4.

**M. DOLCIANI.**- Pour l'instant, je ne vois pas grand-chose, on parle des deux parkings.

**M. LE MAIRE.**- C'est peut-être pour cela, cher collègue, que vous devriez lire attentivement les rapports sur les budgets de la Métropole. Vous découvririez que la Métropole, désormais, a des comptes qui rentrent tout à fait dans les clous. Elle a les moyens d'emprunter si nécessaire, voilà ce que cela veut dire.

**M. DOLCIANI.**- Ne va-t-on pas trouver des surprises sur des acquisitions qui risquent de bloquer, voire de ralentir ?

**M. LE MAIRE.**- De toute manière, c'est pour cela qu'il y a une déclaration d'utilité publique. On en a toujours dans les grands dossiers. On en a fait une sur l'écocampus, de déclaration d'utilité publique, alors que l'on est à 80 %, 90 % d'accord amiable. Mais, pour être sûr d'arriver au résultat, c'est le juge à ce moment-là qui décidera, mais au moins on aura le résultat.

Je comprends pourquoi vous me posez cette question, j'ai vu la A69. C'est particulier. Il y a eu la déclaration d'utilité publique et ensuite le droit. On verra ce que cela donne à l'arrivée. En attendant, je peux vous assurer qu'il n'y a pas de souci, la volonté du président est renouvelée encore récemment à l'îlot du Forez. On a des comptes qui sont aujourd'hui totalement propres, sains, équilibrés. On est à même de pouvoir emprunter si nécessaire.

Je vous donne une information que j'ai eue ce matin avec la pose de la première pierre de la gare de TGV à Nice aéroport. Nice-Thiers que tout le monde connaît comme la grande gare napoléonienne va devenir une seconde gare, par rapport à la gare principale de Nice qui sera désormais sur Nice aéroport où il va y avoir le pôle d'échanges multimodal quasiment unique en Europe avec le bus, le tram, le train et l'avion. C'est pratiquement le premier et à ma connaissance, le seul pôle d'échanges multimodal de ce type en Europe. On a posé la première pierre. Malgré tout, de temps en temps, il faut faire confiance. C'est difficile, mais il faut faire confiance. Il y a quelques dossiers qui sortent.

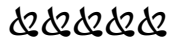
La nouvelle ligne est confirmée avec plus d'un milliard sur la table. On n'a jamais vu cela. On voit bien que l'on a été aidé pour être honnête par les Jeux olympiques. À partir du moment où la France a proposé sa candidature aux Jeux olympiques d'hiver en 2030 et que le CIO a accepté, nous avons des jeux qui auront lieu dans les Alpes du nord et du sud. Les Alpes du sud, c'est nous. Pour que les Jeux olympiques se passent bien, il faudra que l'on ait la nouvelle gare, le tram, etc. On a besoin de ces investissements. L'État en est conscient. C'est d'ailleurs pour cela qu'il a ouvert le carnet de chèques et l'on en bénéficie. Cet ensemble fonctionne aujourd'hui.

S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons passer aux délibérations.

Avant d'attaquer les délibérations, il reste les informations sur les 57 décisions commentées. S'il n'y a pas de remarques, on passe aux informations obligatoires.

Merci aux ingénieurs qui sont venus pour nous expliquer où l'on en était sur les différents dossiers. Vous voyez, c'est un très bel exemple de partenariat étroit et qui produit des effets concrets. Je suis pragmatique. Le concret m'intéresse entre la Métropole et la commune de Cagnes-sur-Mer.

Sur les informations obligatoires sur les marchés à procédure adaptée. Madame Germano, je vous donne la parole.



## **LISTE DES DÉCISIONS**

**M. TOUZEAU-MENONI**.- [Hors micro] Excusez-moi, j'avais une question sur les décisions.

**Mme PIRET**.- Moi aussi. Quelque chose m'interpelle dans la décision n°5.

**M. LE MAIRE**.- Laissez-nous retrouver la décision : convention de mise à disposition du gymnase.

**Mme PIRET**.- Il est précisé que ce gymnase a été mis à disposition pour la journée du 30 mars au profit de la fête Aïd El Fitr pour une participation de 200 €. Or, en janvier dernier, la même demande avait été formulée par le député Bryan Masson pour la location de ce fameux gymnase. À ce moment-là, le montant facturé était de 1 810 €. Voulez-vous le détail ? Je l'ai : 400 € de location, 748 € de mise en place, 482 € de mise en place de l'estrade et 180 € pour l'astreinte de 2 agents sans compter les exigences supplémentaires comme l'intervention d'un bureau de contrôle pour la conformité électrique, dont le coût était à sa charge.

Je ne remets nullement en cause le principe de mise à disposition du gymnase, qui est très bien, pour les événements à caractères culturels, religieux ou politiques, mais je pense que tout le monde doit bénéficier des équipements communaux dans un même esprit de transparence et d'équité. Je me suis interrogée sur ce prix.

**M. LE MAIRE**.- Très bien, je comprends votre question. Vous vous interrogez, car il y a 2 prix. Y a-t-il 2 poids et 2 mesures ? Je comprends tellement bien votre question que je la traduis.

Je vous rassure tout de suite, de la même façon que le Rassemblement National a confirmé qu'il ne faisait pas les poubelles, moi non plus. Deuxième chose, le Rassemblement National est traité comme n'importe qui. En revanche, quand vous avez des demandes supplémentaires, elles sont chiffrées. L'organisation des musulmans ne nous demande rien que l'ouverture du gymnase, c'est tout. À partir de là, quand vous avez des demandes supplémentaires, elles sont chiffrées. Ce sont les services et pas moi qui les chiffrent. On ouvre le gymnase et en fonction de ce que l'on va demander, on ajuste.

**Mme PIRET**.- Les 1 600 € de différence, c'est le matériel et la main-d'œuvre.

**M. LE MAIRE**.- Tout cela est chiffré et public. Il n'y a pas de problème. D'ailleurs, le RN n'a pas fait de remarque, Madame.

**Mme PIRET**.- Si.

**M. RIHAN**.- C'est moi qui m'en suis occupé, je suis bien placé pour en parler. Je peux vous dire que quand on traite avec le Front National...

**Mme HARTMANN**.- Rassemblement ! Ce n'est pas son nom.

**M. RIHAN**.- Pouvez-vous me laisser finir ? Il faut absolument protéger le sol. Il faut environ 6 à 7 heures pour mettre les tapis au sol. Cela nécessite beaucoup de monde et de personnel. Le lendemain, cela doit être prêt pour les écoles et tout doit être remis en place. Il faut dire aussi que quel que soit le temps, quand on loue une estrade, il faut la monter, donc beaucoup de choses entrent en ligne de compte.

**M. PEREZ**.- [Hors micro] Et les musulmans non ?

**M. RIHAN**.- [Hors micro] Ils sont pieds nus. Si vous rentrez pieds nus, vous ne faites pas de mal.

**Mme PIRET**.- [Hors micro] 200 €, cela m'a interpellé parce que ce n'est pas cher du tout.

**M. RIHAN**.- [Hors micro] Ils ne restent qu'une heure, ils ressortent après une heure.

**Mme PIRET**.- [Hors micro] Ils ne restent qu'une heure ? Ah bon ?

[Discussion générale.]

**M. LE MAIRE.**- Mes chers collègues, on ne va pas passer la soirée sur une question que le Rassemblement National n'a pas posée alors qu'il était sur place, Madame. En l'occurrence, vous êtes plus royaliste que le roi. Vous vous occupez de cela, mais les services ont facturé et ont dit pourquoi et le Rassemblement National a trouvé cela normal, vous, non. Madame, évitez d'être plus royaliste que le roi, pour vous faire remarquer, ce n'est pas bien.

**Mme PIRET.**- [Hors micro] C'est 300 €.

**M. LE MAIRE.**- Mme Utrago ne l'a pas soulevé, parce que le député lui-même l'a pas fait.

**Mme PIRET.**- [Hors micro] Si.

**M. LE MAIRE.**- Maintenant, vous êtes au Rassemblement.

**M. RIHAN.**- [Hors micro] Monsieur le Maire, il y a certaines prestations que l'on a offertes, ils m'ont remercié.

**M. LE MAIRE.**- Je découvre que Mme Piret s'occupe du Rassemblement National. Madame Utrago, méfiez-vous, elle est capable de prendre votre place. [Rires.]

**Mme PIRET.**- [Hors micro] Pas du tout. Elle n'est pas inquiète.

**M. LE MAIRE.**- S'il n'y a pas d'autre question, on passe à la suite. Monsieur Touzeau-Menoni ?

**M. TOUZEAU-MENONI.**- J'ai une question sur la décision 42 concernant le renouvellement de l'adhésion à l'ANEL. Comme d'habitude, à chaque fois que l'on adhère à quelque chose, que ce soit l'ANEL ou l'association [inaudible], j'ai demandé que l'on m'envoie les rapports. Vous avez bien gentiment accepté, je n'ai toujours rien reçu, cela fait 3 ans. Je vais avoir une médaille.

Ma question sur la décision 43 – le mandat spécial accordé à Mme Trastour pour se rendre au conseil administration, c'est tout à fait normal et que je ne conteste pas – porte sur le fait que si l'on donne 6 000 € et qu'en plus on paye l'ANEL, cela me dérange un peu. Donnez au moins les rapports, merci.

**Mme TRASTOUR-ISNART.**- [Hors micro] Je ne les ai pas envoyés, parce que je n'avais pas eu l'accord.

**M. LE MAIRE.**- Y a-t-il une autre question ? Madame Utrago.

**Mme UTRAGO.**- Un petit aparté pour M. Constant qui achète dans le monde entier. Vous prêtez des œuvres à Pézenas et en contrepartie Pézenas va faire une exposition en 2026. Vous voyez les petites capsules que vous faites monter en broche et que vous achetez en Australie, en France, il y en a aussi.

**M. CONSTANT.**- À Pézenas, à ma connaissance et j'y suis allé, ils ne sont pas du tout spécialistes en bijoux contemporains. L'exposition que nous allons recevoir n'est pas une exposition de bijoux contemporains. C'est urbain.

**Mme UTRAGO.**- Vous voulez leur faire plaisir.

**M. CONSTANT.**- On veut leur faire plaisir, mais au départ, ce sont eux qui nous l'ont demandé. Quand le responsable de Pézenas a vu l'exposition de bijoux, comme certains qui viennent - ce n'est pas toujours votre cas -, il était ravi de ce qu'il voyait. Il trouvait que dans une ville comme Pézenas qui est une très belle ville très branchée sur les arts, cela plairait.

La vieille ville de Pézenas, c'est aussi joli que Cagnes-sur-Mer. Je le dis, je suis honnête. Ils ont de très belles maisons, ils ont des artistes qui viendront exposer. J'en ai vu un qui fait des œuvres avec des insectes vivants, mais qui fait des choses merveilleuses. Je serais content de montrer cela aux Cagnois.

**M. LE MAIRE.**- Je préfère les insectes vivants, lui, les préfère morts. S'il n'y a pas d'autres questions, je passe au point suivant : les délibérations.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro] Le PV ?

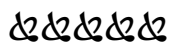
**M. LE MAIRE.**- Il faut suivre.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro] Je n'étais pas là.

**M. LE MAIRE.**- Il faut suivre. Si vous arrivez en retard, c'est votre problème.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro]

**M. LE MAIRE.**- On ne l'a pas fait. Maintenant, on passe aux informations sur les marchés à procédure adaptée, les MAPA.



## **MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE**

**Mme GERMANO.**- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, je vais vous présenter les principaux marchés qui ont été passés depuis le dernier conseil municipal. M. le Maire, vous en parlait tout à l'heure, nous avons :

- la renaturation de la Cagne en prolongement du parc des Canebiers, et la désimperméabilisation et la végétalisation de l'allée des Saules avec le lot 1 - travaux de voirie et génie civil de 351 958,04 € ;
- le lot 2 - aménagement d'espaces verts et mobiliers urbains pour 279 652,91 €.
- l'entretien et la propreté des espaces publics communaux pour un montant maximum biennal de 300 000 € ;
- pour la saison estivale, sur la plage, la pose et la dépose de filets anti-méduses et de la ligne d'eau pour la piscine en mer pour un montant maximal de 100 000 € ;
- un marché pour l'achat de livres à l'usage des bibliothèques pour les services de la commune avec la librairie La Pléiade pour un montant maximal biennal de 66 000 € et la librairie La Pêche à la ligne pour un montant maximal biennal de 14 000 € ;
- pour les écoles, la réalisation d'une fresque sur le mur extérieur de l'école Alphonse Daudet en cours de réalisation pour un montant maximum de 12 300 € ;
- pour notre « espace centre », le changement des sièges pour un montant de 150 000 € ;
- pour les événements de l'été à venir :
  - la prestation, la programmation artistique et les mises en œuvre des scènes musicales pour un montant de 66 396 € ;
  - la prestation des feux d'artifice dans le cadre des manifestations « promenade en fête » le 26 juillet sur le thème émotion pour un montant de 23 330 €, le 16 août pour le thème énergie pour un montant de 23 300 € et le 12 juillet dans le cadre de la manifestation « Hippodrome en fête », la conception et le tir d'un spectacle pyromélodique pour un montant de 30 000 €.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Il n'y a pas de vote. Monsieur Touzeau-Menoni ?

**M. TOUZEAU-MENONI.**- Merci. Une remarque positive : bravo, vous avez baissé les montants des trois feux d'artifice, vous avez économisé presque plus de 30 % du budget, j'en suis ravi. C'est positif.

**M. LE MAIRE.**- Nous passons au point 1. Je donne la parole à Sarah.

## **FINANCES**

### **1. BUDGET PRINCIPAL VILLE - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

Jusqu'à présent, en clôture d'exercice comptable, un compte de gestion et un compte administratif étaient réalisés respectivement par le Comptable public et l'Ordonnateur, puis approuvés successivement par l'Assemblée délibérante.

Le Compte Financier Unique (CFU) est un nouveau document visant à se substituer au compte de gestion et au compte administratif dans les collectivités locales françaises. Il a vocation à devenir la nouvelle présentation de tous les comptes locaux.

Sa mise en œuvre s'inscrit dans une démarche d'amélioration de la qualité des comptes en visant plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'Ordonnateur et le Comptable, sans remise en question de leurs prérogatives respectives.

Grâce à une gestion basée sur les fondamentaux financiers cagnois, initiée depuis de nombreuses années (taux communaux inchangés, dette parmi les plus faibles de France, budget de fonctionnement maîtrisé, tout en privilégiant un bon niveau d'investissement) et à un autofinancement privilégié, les résultats démontrent sans ambiguïté le caractère sain de notre situation financière, comme en atteste la note attribuée récemment par la Direction Générale des Finances Publiques (9,6 sur 10).

## **LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été réalisées à hauteur d'environ 82,44 %.

Les charges à caractère général ont augmenté de 6 %.

Néanmoins, ce pourcentage aurait pu être beaucoup plus important vu l'augmentation du coût de l'électricité. Mais grâce aux efforts d'économie de nos équipes, la consommation a baissé d'environ 10 %.

Les dépenses de gaz, de fioul et de carburants ont diminué et ont ainsi aussi permis de limiter la hausse des dépenses liée à celle des prix.

Les charges de personnel ont augmenté de 2,7 % après une augmentation de 4,8 % en 2023 et de 4,4 % en 2022 du fait des revalorisations imposées par le gouvernement.

Les dépenses de fonctionnement concernent plusieurs axes :

### **- Le soutien au commerce de proximité :**

La ville a poursuivi en 2024 sa politique majeure de **soutien du commerce cagnois** et notamment du commerce de proximité.

En plus d'une communication renforcée de promotion du commerce cagnois, des manifestations ou opérations commerciales ciblées destinées à faire vivre le cœur de ville et l'ensemble des quartiers ont été organisées à l'instar du « mercato italiano » ou encore des marchés thématiques (ex : « Terraila » consacré à la poterie, marché Alsacien...), sans compter les marchés hebdomadaires. Cagnes est une des rares villes de la Côte d'Azur à proposer des marchés de qualité tous les jours, du mardi au vendredi, qui attirent une importante clientèle venant de tout le bassin cagnois.

De plus, les acteurs économiques ont pu compter sur l'appui personnalisé du service économique qui leur propose des solutions concrètes, notamment dans le domaine numérique. En effet, Cagnes-sur-Mer est la

première commune des Alpes-Maritimes et l'une des 5 en France à avoir bénéficié d'un atelier numérique Google à destination de ses commerçants.

### - Une politique volontariste en faveur de la culture

De nombreuses actions ont été réalisées en 2024 pour promouvoir la culture à Cagnes, notamment auprès des jeunes, à travers des grandes thématiques telles que :

#### ○ Les musées

Cagnes met tout en œuvre pour rendre accessible la culture au plus grand nombre. En ce sens, un objectif prioritaire de la municipalité est de faire venir au moins une fois par an chaque élève dans un des 4 musées cagnois, afin de sensibiliser la jeunesse à l'art, l'architecture ou encore l'histoire des sites culturels locaux, grâce à la médiation culturelle des musées. Cette dernière a permis, au travers d'ateliers et de visites, une véritable appropriation des propositions artistiques et des œuvres exposées.

#### ○ La musique avec la reconduction du deuxième orchestre à l'école porté par le conservatoire.

De plus, le dispositif « le conservatoire hors les murs » a été poursuivi dans les écoles, avec la mise à disposition par la commune de deux professeurs du conservatoire (1,5 poste équivalent temps plein). Il a bénéficié à 1 400 enfants. Les professeurs du conservatoire ont ainsi fait découvrir aux élèves cagnois l'art musical et la pratique instrumentale qu'ils peuvent ensuite approfondir à titre personnel.

Les jeunes (dont les adolescents et jeunes adultes) ont également eu accès à la musique, grâce aux actions développées par le service jeunesse et notamment le Studio 25 qui leur offre un véritable lieu dédié à la pratique musicale.

Enfin, des cours de chant ont d'autre part été dispensés au Centre culturel qui a bénéficié de la plus importante subvention de la ville (360 500 €). D'autres activités telles que le théâtre, la danse... ont été proposées aux Cagnois par le biais de cette association.

#### ○ Le cinéma

Malgré un complexe cinématographique des plus modernes à Polygone Riviera, la ville a fait le choix de conserver le cinéma Espace Centre, équipement culturel en centre-ville proposant une tarification tout public et dont l'activité soutient le commerce de proximité. La gestion en a été confiée à une association subventionnée par la ville (55 000 €). Elle a proposé une programmation diversifiée s'adressant à un large public, a poursuivi les dispositifs « école et cinéma » et « collège et cinéma », ce qui a facilité l'accès au 7<sup>ème</sup> art et fourni des bases de culture cinématographique aux élèves cagnois. De plus, le programme « cinéchouette » proposé par la ludothèque a permis aux adhérents de bénéficier de séances et d'ateliers d'éducation à l'image...

#### ○ Les manifestations musicales

Cagnes-sur-Mer a notamment proposé une saison culturelle riche avec ses animations phares : « Jazz au Château » tous les vendredis soir de l'été au Haut-de-Cagnes, le festival de Piano à l'Hippodrome, « Un soir chez Renoir », le Festival de la musique sacrée, la saison théâtrale.

#### ○ Le soutien aux artistes

La ville, soucieuse de dynamiser la vitalité artistique contemporaine du Haut-de-Cagnes a poursuivi sa politique de soutien envers les artistes, en participant aux événements qu'ils organisent tout au long de l'année pour faire découvrir leurs créations. La manifestation « Haut-de-Cagnes, Art en Fête » illustre

parfaitement cette synergie entre les artistes et les services municipaux : organisée chaque 1<sup>er</sup> dimanche du mois, elle rencontre un franc succès en raison de la qualité des expositions et des médiations culturelles proposées.

Cette véritable pépinière d'artistes participe à l'attractivité du Haut-de-Cagnes et ressuscite le « petit Montmartre » de la Côte d'Azur.

#### **- L'animation de la ville qui favorise son attractivité**

La ville a choisi de mener une politique de manifestations particulièrement dense. Ce sont donc environ 400 manifestations qui ont animé l'ensemble des quartiers cagnois.

Mais la commune a aussi tenu à célébrer ses traditions, avec la « fête des Mais » au Haut-de-Cagnes, la « Stella Maris », la fête de la Saint-Pierre au Cros-de-Cagnes, la fête de la Saint-Roch...

Enfin, les Cagnois ont pu profiter des bords de mer piétons, fort appréciés, dont Cagnes a été à l'initiative dans les Alpes-Maritimes, à l'occasion des « dimanches malins » et leurs animations gratuites pour les enfants, ou encore de « Promenade en fête », au cours de l'été.

Un événement sportif inédit à Cagnes-sur-Mer a eu lieu en juin 2024 : les Olympiades Cagnoises, manifestation populaire intergénérationnelle.

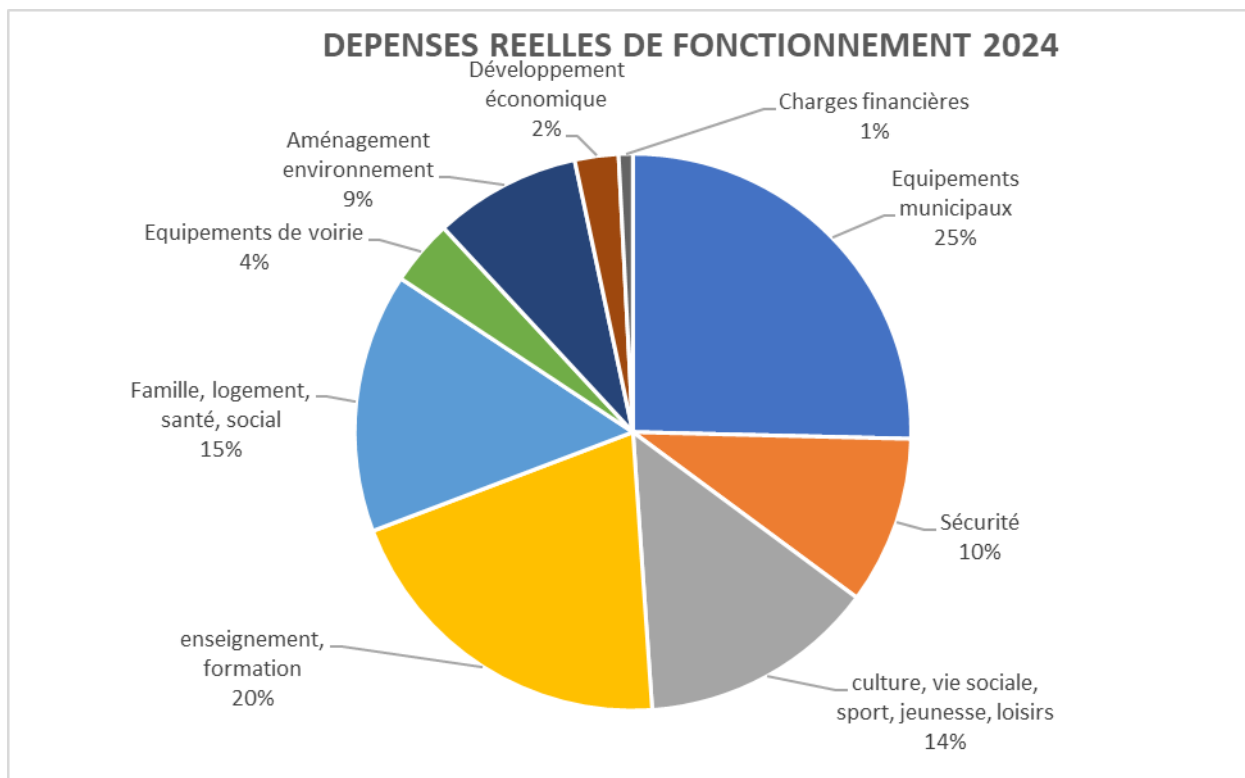
La ville a aussi inauguré la première piscine en mer des Alpes-Maritimes, complément à la piscine terrestre.

#### **- Le maintien d'une politique de solidarité**

Au titre de la solidarité et compte tenu de son caractère social, la subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a été augmentée (2,15 M€). Le CCAS a poursuivi ses missions, notamment le portage à domicile de repas de qualité à un faible coût pour les personnes âgées isolées. Il a aussi proposé des ateliers découverte du numérique sur ordinateur, tablette, et smartphone pour apprendre à se repérer dans l'univers informatique, éviter les pièges d'internet, utiliser les réseaux sociaux, effectuer des démarches administratives en ligne...

Concernant la Caisse des Ecoles, la ville a encore revalorisé sa subvention en la passant à 3 750 000 €, soit 1,25 M€ d'augmentation (+50 %) par rapport à la subvention 2020. La commune a engagé, au travers des repas servis aux enfants, une politique résolue en faveur de la promotion d'une alimentation saine et de qualité, respectueuse à la fois de la santé des enfants et de l'environnement.

Malgré une très forte inflation des prix des produits alimentaires et notamment bio (dont la consommation a baissé en France) Cagnes a fait le choix de maintenir 70 % de bio dans les menus servis aux enfants. La commune a également continué d'augmenter la part des produits locaux dans la composition des repas scolaires et de sensibiliser les jeunes Cagnois au « bien manger » et au « manger local ».



S'agissant des recettes, elles se sont élevées à 63 717 352,86 € en 2024. Pour rappel, les taux municipaux n'ont pas augmenté en 2024 (soit une seule augmentation en 27 ans), conformément aux engagements de la municipalité.

En ce qui concerne la dotation globale de fonctionnement (DGF), celle-ci est restée stable (environ 4,7 M €).

La Métropole a versé comme chaque année une dotation de solidarité métropolitaine d'environ 1 M€.

Concernant les produits des services, les recettes ont légèrement diminué en 2024 pour atteindre environ 5,53 M€.

La taxe additionnelle aux droits de mutation a baissé d'environ 19 % en 2024 (3,8 M€) du fait des difficultés liées à l'immobilier.

Le prélèvement sur le produit des jeux du casino a, lui, continué d'augmenter, dépassant 2,1 M€.

La recette liée à la taxe sur l'électricité a diminué (environ 1,2 M€).

Le résultat de clôture pour 2024 s'élève à 23 451 552,08 € et comprend :

- L'excédent de l'exercice 2024 de 3 366 335,70 €,
- Le report à nouveau créditeur de 20 085 216,38 €.

Il a été repris par anticipation au budget primitif 2025 et a pour objet, dans un monde budgétaire national des plus incertains (dette nationale, DILICO, loi de finances 2026), d'assurer le financement des investissements futurs dont la ville a besoin. La gestion financière de la commune vise à poursuivre, année après année, l'amélioration de la qualité de vie des Cagnois.

## **LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le budget d'investissement a répondu aux objectifs de développement durable sur lesquels la ville s'est résolument engagée depuis de très nombreuses années et grâce auxquels elle a obtenu pour la deuxième fois

(ce qui est exceptionnel) la Marianne d'Or. Cette reconnaissance nationale prestigieuse salue des années d'effort continu pour faire de la commune un modèle de transition écologique et de qualité de vie reconnu par tous, sans compter les très nombreux labels décernés par divers organismes et qui confirment le volontarisme de notre commune dans ce domaine crucial pour l'avenir de nos enfants.

Les dépenses ont concerné plusieurs domaines :

### **1. La mobilité douce et décarbonée**

**Les transports et la mobilité en général sont, au plan national comme au plan de la Métropole, le secteur qui produit le plus de gaz à effet de serre.**

En conséquence, tous les efforts tendent vers des modes de déplacement décarbonés.

**Le Pôle d'Échanges Multimodal** est un projet phare pour la ville et le premier réalisé dans les Alpes-Maritimes. Il est inscrit dans le Schéma Directeur du Réseau de Transports Métropolitain établi en 2009 et dans le Plan de Déplacement Urbain et le Plan d'Aménagement et de Développement Durable du PLU métropolitain approuvé le 25 octobre 2019.

Dans le cadre de la première tranche, un parking relais dédié de 280 places dont 7 places PMR avait ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> août 2022, avec 27 bornes de recharge électrique.

Le nouveau bâtiment des voyageurs a lui ouvert en septembre 2024. Il permet une meilleure interconnexion entre les différents modes de transport, qu'il s'agisse des TER, des bus ligne d'Azur ou encore du parc à vélos sécurisé de 48 places.

Le PEM de Cagnes assure une fonction de connexion multimodale à l'échelle intercommunale du bassin cagnois qui compte 150 000 habitants. Il a permis la requalification d'un nouveau quartier, le quartier de la Gare, avec la création d'un parvis de 2 000 m<sup>2</sup> comprenant 94 arbres et 1 350 arbustes, permettant de limiter la pollution, le bruit, de végétaliser le centre-ville et améliorer la qualité de vie du secteur.

**Le coût total du PEM est d'environ 25,8 M€, avec une participation pour la ville de seulement 992 000 € soit 3,84 % du coût total** (environ 292 711 € pour 2024). En effet, la ville a obtenu pour ce projet, le soutien financier de toutes les institutions publiques : Europe, Etat, Région, Département, Métropole, SNCF Gare et Connexions à hauteur de 96,16 % du coût global engendré.

Par ailleurs, la commune a poursuivi en 2024 **la décarbonation de sa flotte** avec l'acquisition de 2 nouveaux véhicules électriques (environ 69 000 €).

**La création de la ligne T4 du tramway** est un projet d'envergure pour le territoire métropolitain. Il va permettre, à terme, de desservir les différents quartiers les plus denses de Cagnes-sur-Mer et Saint-Laurent-du-Var et de les relier à la gare ferroviaire TGV Nice/Saint-Augustin et l'aéroport.

Après les études archéologiques qui sont désormais terminées, la ville de Cagnes-sur-Mer a poursuivi les travaux préparatoires de dévoiement des réseaux communaux de fibres optiques en anticipation de la future ligne du tramway.

**Mobilité durable sur la voirie** : La ville agit avec la Métropole dans ce domaine, en particulier dans le cadre du schéma directeur cyclable. L'avenue de la Gare a été requalifiée entre le PEM et la rue Pasteur, avec la création de la piste cyclable qui reliera à terme l'Ecoquartier Canebiers-Villette et son parc, au collège Jules Verne et au futur quartier de la gare réaménagé.

## 2. La rénovation énergétique des bâtiments communaux et la sauvegarde de notre patrimoine

- **Des économies d'énergie avec la rénovation des bâtiments**

Après la rénovation complète du gymnase Jean Bouin et celle des toitures avec isolation des écoles Le Logis et Daudet, le changement des menuiseries avec doublage des vitres des écoles Val Fleuri, Renoir, Giono et Canebiers en 2023, la rénovation thermique s'est poursuivie avec la **maternelle Renoir** (430 000 €).

Cagnes, à travers **un engagement financier annuel hors norme** jusqu'en 2030 entend donner l'exemple. Elle lutte ainsi concrètement contre le changement climatique qui s'annonce de plus en plus préoccupant en contribuant par nos investissements à diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, pour permettre des économies d'énergie, deux sites ont été équipés en GTB (Gestion Technique des Bâtiments) centralisée : la maternelle Renoir et la maison des sports Jean Bouin. Il s'agit d'installer des capteurs de température et de CO2 avec un robot qui permet de piloter les chaufferies à distance et de les adapter à la température extérieure et aux usages.

2024 a vu l'ouverture, au Val Fleuri, conformément aux engagements pris par la municipalité avec le comité de quartier, du **nouveau conservatoire de musique**, comprenant une vingtaine de salles réparties sur plus de 900 m². Ce bâtiment culturel structurant valorise et dynamise le quartier en le dotant d'un équipement fonctionnel de **haute qualité environnementale**, notamment dans le domaine des économies d'énergie.

- **La sauvegarde de notre patrimoine**

L'école du Haut-de-Cagnes a été inaugurée en 2024.

**Ce projet, reconnu pour sa conception remarquable, atteste une fois encore de l'exemplarité de la ville de Cagnes-sur-Mer pour la préservation et la valorisation de son patrimoine.**

Cette réhabilitation globale s'inscrit dans **une dynamique de développement durable, avec non seulement la rénovation énergétique des bâtiments, mais aussi la végétalisation des espaces extérieurs afin de créer une véritable « cour-jardin ».**

## 3. La nature en ville pour s'adapter au changement climatique

Le budget 2024 a permis de poursuivre les actions engagées depuis des années par la commune et reconnues par les nombreuses distinctions obtenues, en particulier grâce aux investissements dans ses grands **projets structurants d'aménagement durable** comme :

- **Le schéma directeur de la Cagne, « La Coulée Bleue »**

Conformément aux orientations du Schéma Directeur et aux attentes sociales exprimées lors de la participation citoyenne, les travaux de renaturation de la Cagne en centre-ville, 1<sup>ère</sup> phase de travaux de la réalisation de l'Ecoquartier Canebiers-Villette, ont été réalisés en 2022 ;

Ce projet original et innovant a reçu l'appui de l'Europe, l'Etat, la Région, la Métropole et l'Agence de l'Eau. Il est même devenu une référence au niveau européen et a bénéficié à ce titre d'une subvention au taux exceptionnel de 80 %. Cette opération exemplaire a permis la désimperméabilisation des berges, la création d'une réserve naturelle en zone humide et la plantation de plusieurs centaines d'arbres.

La deuxième phase de travaux a abouti au réaménagement du parc des Canebiers « Central park » Cagnois (10<sup>ème</sup> parc naturel) qui a été inauguré en 2024 (3,94 M€). Avec une grande prairie ombragée, un univers ludique pour les enfants avec jeux en bois, un microsite pour adolescents, des jardins méditerranéens en

terrasses, véritables refuges de biodiversité, une aire canine et une promenade belvédère en rive Ouest de la rue Cyrille Besset, c'est un véritable poumon vert de 30 000 m<sup>2</sup> qui rencontre un grand succès auprès des enfants et des familles.

- **Le périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP)** dans le Val de Cagne a été approuvé, après diagnostic et présentation à la population fin 2023.
- **Le programme ambitieux de végétalisation de l'ensemble des cours d'écoles a été poursuivi. En 2024 en concertation avec les communautés éducatives**, les végétalisations des écoles élémentaires Val Fleuri (250 000 €) et Giono (600 000 €) **ont été réalisées, après celles de l'élémentaire Pinède en 2023 et de la maternelle Renoir en 2022** : réduction de la surface de sols imperméabilisés, réalisation d'une prairie dans la cour, plantation de nouveaux arbres, réutilisation de l'eau de pluie pour l'arrosage des plantes...
- **La poursuite du plan pluriannuel de plantation d'arbres** (100 000 €) et la **création de « forêts urbaines » et d'îlots de fraîcheur** (100 000 €). En 2024, des centaines d'arbres ont été plantés (50 pour renforcer l'ombrage dans les parcs existants, plus de 150 pour le parc de la Méditerranée et environ 100 pour le parc des Canebiers) soit près de 300 arbres auxquels s'ajoutent les 80 arbres plantés dans le cadre du PEM et les 30 arbres dans le cadre de la renaturation, soit une **véritable forêt urbaine de 410 arbres** !

Cette politique de long terme, débutée dès 1997, a fait de **Cagnes-sur-Mer une commune pionnière au plan environnemental.**

#### **4. L'amélioration de la qualité de vie**

- **La sécurité**

**Cagnes-sur-Mer maintient la sécurité pour tous au quotidien avec notamment** la poursuite du programme d'extension de la vidéo protection (environ 464 000 € en 2024), engagé depuis 2008. Cet effort récurrent (2,8 M€ depuis 2019) confirme la volonté de la commune de prioriser la sécurité pour les Cagnois. La ville a également doté sa police municipale qui travaille en étroite collaboration avec la police nationale, de matériel performant.

Le Président de la République a annoncé que la commune de Cagnes-sur-Mer bénéficierait dans le cadre de son mandat de la création d'une brigade équestre de gendarmerie à l'année. Cette présence renforcée des forces de l'ordre sur la commune contribuera à la maintenir parmi les villes les plus sûres de France.

- **L'habitat cagnois**

**La ville maintient en 2024 sa politique en faveur du logement social en versant environ 1,3 M€ de subventions foncières en vue de répondre à la très forte demande des familles cagnoises. Elle privilégie toujours les constructions à haute qualité environnementale intégrées au site.**

**Soit un budget d'investissement ciblé pour le bien-être des Cagnois d'environ 12,7 M€ en dépenses réelles** auxquelles viennent s'ajouter les restes à réaliser (environ 3,4 M€) et les nombreux travaux d'investissement réalisés par la Métropole sur notre territoire.

A ces nombreux investissements pour faire de Cagnes-sur-Mer une ville encore plus agréable et apaisée, il faut ajouter les autres dépenses financières de cette section du budget comme :

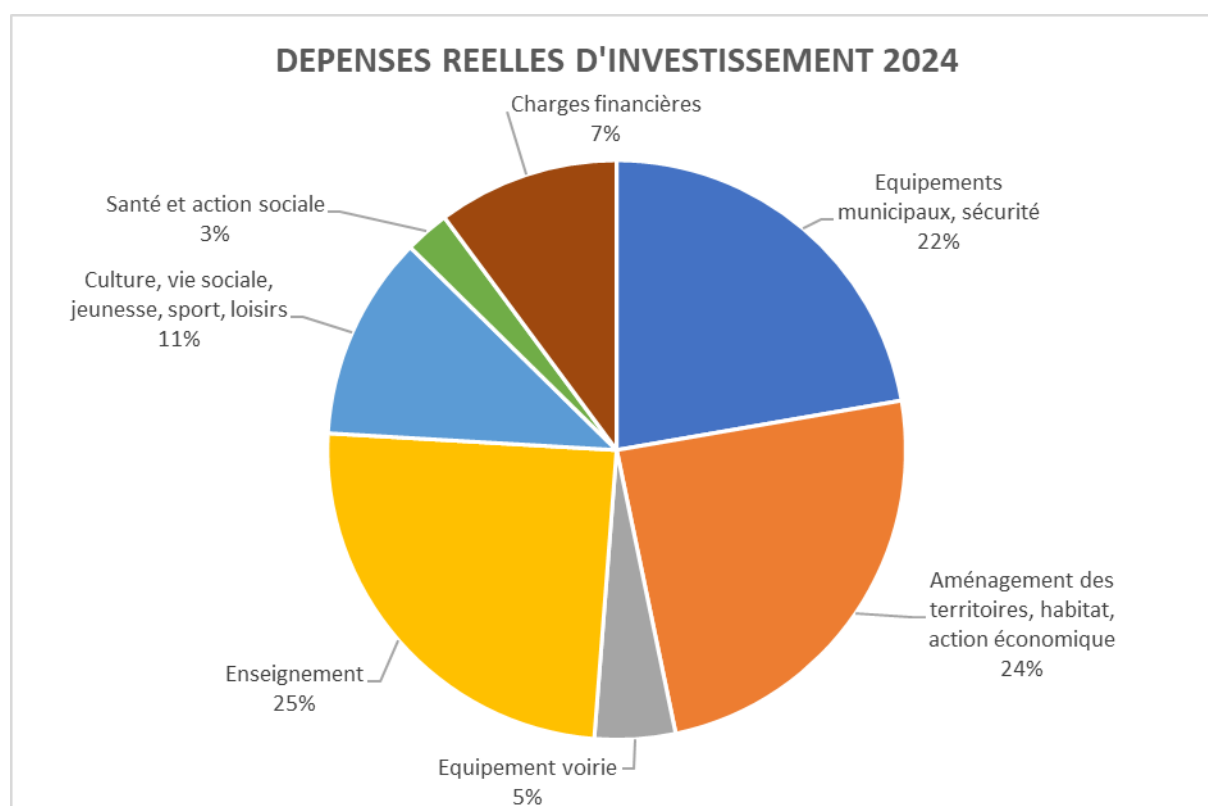
- le remboursement de l'annuité de la dette en capital pour environ 1,15 M€, soit 22 € / habitant (84 % de moins que la moyenne de la strate qui s'établit, en 2023 à 176 € / habitant) ;
- des opérations purement financières et de reprise des résultats antérieurs.

Cet ensemble de réalisations atteste de la volonté de la commune de poursuivre sa gestion en « bon père de famille » des deniers communaux et de se projeter dans les prochaines années en préservant les investissements futurs de la ville et le « vivre ensemble », dans un cadre de vie agréable et apaisé.

Les recettes réelles d'investissement réalisées s'élèvent à 6 328 707,25 €, parmi lesquelles on retrouve l'excédent de fonctionnement capitalisé (4,7 M €), le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) pour environ 735 014 €, les subventions d'investissement pour un montant d'environ 659 000 €.

Le résultat de clôture de la section d'investissement pour 2024 s'élève à – 2 160 145,77 €, en tenant compte :

- du résultat 2024 : 1 039 717,02 €,
- des restes à réaliser en dépenses (dépenses engagées non mandatées) : 3 400 071,99 €,
- des restes à réaliser en recettes (recettes notifiées mais pas encore versées) : 1 306 721,85 €,
- du résultat antérieur reporté : -1 106 512,65 €



## Clôture 2024 Budget Principal ville

|                                       | INVESTISSEMENT       | FONCTIONNEMENT       | TOTAL                |
|---------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Recettes réalisées                    | 14 344 041,74        | 67 948 472,12        | 82 292 513,86        |
| - Dépenses réalisées                  | 13 304 324,72        | 64 582 136,42        | 77 886 461,14        |
| <b>Résultat de l'exercice</b>         | <b>1 039 717,02</b>  | <b>3 366 335,70</b>  | <b>4 406 052,72</b>  |
| + Résultats antérieurs reportés       | <b>-1 106 512,65</b> | <b>20 085 216,38</b> | <b>18 978 703,73</b> |
| <b>Résultat de clôture</b>            | <b>-66 795,63</b>    | <b>23 451 552,08</b> | <b>23 384 756,45</b> |
| + RàR Recettes                        | 1 306 721,85         |                      | 1 306 721,85         |
| - RàR Dépenses                        | 3 400 071,99         |                      | 3 400 071,99         |
| Solde des Reste à Réaliser            | <b>-2 093 350,14</b> |                      | <b>-2 093 350,14</b> |
| <b>Disponible</b>                     | <b>-2 160 145,77</b> | <b>23 451 552,08</b> | <b>21 291 406,31</b> |
| <b>EXCEDENT DISPONIBLE</b>            | <b>-2 160 145,77</b> | <b>23 451 552,08</b> | <b>21 291 406,31</b> |
| <b>Autofinancement</b>                | <b>2 160 145,77</b>  | <b>-2 160 145,77</b> | <b>0,00</b>          |
| <b>Autofinancement complémentaire</b> | <b>2 000 000,00</b>  | <b>-2 000 000,00</b> |                      |
| <b>EXCEDENT DISPONIBLE</b>            | <b>2 000 000,00</b>  | <b>19 291 406,31</b> | <b>21 291 406,31</b> |

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'adopter les résultats du compte financier unique 2024 du budget principal ville.

**Le Conseil adopte par 38 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention : 5.**

1 contre(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI

5 abstention(s) : Isabelle UTRAGO, Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN

*Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.*

~~~~~

### DISCUSSION

**Mme LESCANE**.- [Lecture de la délibération.]

**M. LE MAIRE**.- Merci beaucoup, Sarah. Y a-t-il des questions ? [Pas de question.]

[M. le Maire quitte la salle.]

[M. Constant procède au vote.]

[M. le Maire revient dans la salle.]

**M. LE MAIRE**.- À mon tour de remercier la majorité qui a voté comme un seul homme ou une seule femme et merci à l'opposition. Finalement, j'ai constaté qu'au bout de ce mandat, sur ce que nous faisons à Cagnes-sur-Mer, un seul a voté contre. C'est quelque chose de très significatif parce que cela signifie que pour des raisons bien compréhensibles idéologiquement, nous ne sommes pas sur les mêmes longueurs d'onde, mais vous vous êtes abstenus, vous n'avez pas voté contre.

*Je tiens à le faire remarquer. C'est un signe de satisfaction pour nous et pour les services, les employés communaux qui travaillent et qui font en sorte d'obtenir ces budgets-là. On remercie*

également Sarah pour les précisions de ses commentaires très pointus. On voit bien que c'est une spécialiste.

Cela amène à ce compte financier unique qui retrace toutes les opérations de 2024, les vraies opérations. Il n'y a qu'un seul comme d'habitude qui s'est opposé, mais le reste non. Cette opposition qui manifestement ne s'est pas opposée, mais s'est abstenue en tout bien tout honneur, je tenais à la remercier.

## **2. BUDGET PRINCIPAL VILLE - AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2024**

Rapporteur : Madame LESCANE Sarah

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024, à savoir :

L'excédent de l'exercice 2024 s'élève à : 3 366 335,70 €

Compte tenu d'un report à nouveau créditeur de : 20 085 216,38 €

Le résultat créditeur dont l'affectation est soumise au Conseil municipal s'élève à : 23 451 552,08 €

Affecté comme suit :

- Affectation au besoin de financement de la section d'investissement (autofinancement) 4 160 145,77 €
- Affectation à l'excédent reporté 19 291 406,31 €

Il est rappelé que le montant de l'excédent reporté a été repris par anticipation au budget primitif 2025, adopté en séance du 3 avril 2025.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de se prononcer en faveur de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement tel qu'énoncé ci-dessus.

**Le Conseil adopte par 39 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 6.**

6 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI, Isabelle UTRAGO, Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN

❧❧❧❧❧

### **DISCUSSION**

**Mme LESCANE.**- En 2024, le résultat de la section de fonctionnement du budget principal ville est de 3 366 336 € auquel est rattaché le report à nouveau créditeur de 20 085 216 €, ce qui génère un résultat global de 23 451 552 € : 4 160 146 € seront affectés au besoin de financement de la section d'investissement et le reste, qui a d'ailleurs été repris au budget primitif de 2025 par anticipation en séance du 3 avril dernier, s'élève à 19 291 406 €.

[M. le Maire procède au vote.]

### **3. BUDGET ANNEXE CITE MARCHANDE - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

Rapporteur : Madame LESCANE Sarah

Jusqu'à présent, en clôture d'exercice comptable, un compte de gestion et un compte administratif étaient réalisés respectivement par le Comptable public et l'Ordonnateur, puis approuvés successivement par l'Assemblée délibérante.

Le Compte Financier Unique (CFU) est un nouveau document visant à se substituer au compte de gestion et au compte administratif dans les collectivités locales françaises. Il a vocation à devenir la nouvelle présentation de tous les comptes locaux.

Sa mise en œuvre s'inscrit dans une démarche d'amélioration de la qualité des comptes en visant plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'Ordonnateur et le Comptable, sans remise en question de leurs prérogatives respectives.

Le CFU présente les résultats suivants :

#### **Clôture 2024 Budget Cité**

*(montants en €)*

| Clôture Cité 2024                     | INVESTISSEMENT  | FONCTIONNEMENT   | TOTAL            |
|---------------------------------------|-----------------|------------------|------------------|
| Recettes réalisées                    | 100 525,00      | 189 065,52       | 289 590,52       |
| - Dépenses réalisées                  | 101 257,64      | 188 659,52       | 289 917,16       |
| <b>Résultat de l'exercice</b>         | <b>-732,64</b>  | <b>406,00</b>    | <b>-326,64</b>   |
| + Résultats antérieurs reportés       | <b>4 218,00</b> | <b>63 791,34</b> | <b>68 009,34</b> |
| <b>Résultat de clôture</b>            | <b>3 485,36</b> | <b>64 197,34</b> | <b>67 682,70</b> |
|                                       |                 |                  |                  |
| + RàR Recettes                        | 0,00            |                  | 0,00             |
| - RàR Dépenses                        | 0,00            |                  | 0,00             |
| Solde des Reste à Réaliser            | <b>0,00</b>     |                  | <b>0,00</b>      |
| <b>Disponible</b>                     | <b>3 485,36</b> | <b>64 197,34</b> | <b>67 682,70</b> |
| Autofinancement                       |                 |                  |                  |
| de la section                         |                 |                  |                  |
| d'investissement                      |                 |                  |                  |
| <b>EXCEDENT DISPONIBLE</b>            | <b>3 485,36</b> | <b>64 197,34</b> | <b>67 682,70</b> |
| <b>Autofinancement complémentaire</b> | <b>0,00</b>     | <b>0,00</b>      | <b>0,00</b>      |
| <b>EXCEDENT DISPONIBLE</b>            | <b>3 485,36</b> | <b>64 197,34</b> | <b>67 682,70</b> |

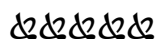
Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter les résultats du CFU 2024 du budget annexe de la Cité marchande.

**Le Conseil adopte par 43 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.**

1 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI

**Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.**



## **DISCUSSION**

**Mme LESCANE.**- Pour 2024, ce compte administratif du budget annexe de la Cité marchande s'équilibre comme les autres années pour atteindre un excédent de 64 197 € pour la section de fonctionnement, de 3 485 € au conseil pour l'investissement après report des excédents antérieurs sans avoir besoin d'autofinancement encore cette année. Il reste sur une bonne dynamique. Les dépenses à caractère général ont légèrement baissé de 1,8 % tout comme les recettes.

**M. LE MAIRE.**- Pour le compte financier unique de la Cité marchande, à même cause, même conséquence, je sors. Ce sera la même chose pour la 5.

[M. le Maire quitte la salle.]

[M. Constant procède au vote.]

[M. le Maire revient dans la salle.]

## **4. BUDGET ANNEXE CITE MARCHANDE - AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION D'EXPLOITATION 2024**

Rapporteur : Madame LESCANE Sarah

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'affectation du résultat de la section d'exploitation de l'exercice 2024 du budget annexe Cité marchande.

- |                                                                               |             |
|-------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| - Le résultat de l'exercice 2024 s'élève à :                                  | 406,00 €    |
| - Compte tenu d'un report à nouveau créateur de :                             | 63 791,34 € |
| - Le résultat dont l'affectation est soumise au Conseil municipal s'élève à : | 64 197,34 € |

Affecté comme suit :

- |                                                                                         |             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| ➤ Affectation au besoin de financement de la section d'investissement (autofinancement) | 0,00 €      |
| ➤ Affectation à l'excédent reporté                                                      | 64 197,34 € |

Il est rappelé que le montant de l'excédent reporté a été repris par anticipation au budget primitif 2025, adopté en séance du 3 avril 2025.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de se prononcer en faveur de l'affectation du résultat de la section d'exploitation tel qu'énoncé ci-dessus.

**Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

## **5. BUDGET ANNEXE DES CAVEAUX - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

Rapporteur : Madame LESCANE Sarah

Jusqu'à présent, en clôture d'exercice comptable, un compte de gestion et un compte administratif étaient réalisés respectivement par le Comptable public et l'Ordonnateur, puis approuvés successivement par l'Assemblée délibérante.

Le Compte Financier Unique (CFU) est un nouveau document visant à se substituer au compte de gestion et au compte administratif dans les collectivités locales françaises. Il a vocation à devenir la nouvelle présentation de tous les comptes locaux.

Sa mise en œuvre s'inscrit dans une démarche d'amélioration de la qualité des comptes en visant plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'Ordonnateur et le Comptable, sans remise en question de leurs prérogatives respectives.

Le CFU présente les résultats suivants :

### **Clôture 2024 Budget caveaux**

(montants en €)

|                                                      | <b>INVESTISSEMENT</b> | <b>FONCTIONNEMENT</b> | <b>TOTAL</b> |
|------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|--------------|
| Recettes réalisées                                   | 51 200,00             | 51 200,00             | 102 400,00   |
| - Dépenses réalisées                                 | 51 200,00             | 51 200,00             | 102 400,00   |
| <b>Résultat de l'exercice</b>                        | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>  |
| + Résultats antérieurs reportés                      | <b>0,00</b>           |                       | <b>0,00</b>  |
| <b>Résultat de clôture</b>                           | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>  |
|                                                      |                       |                       |              |
| + RàR Recettes                                       | 0,00                  |                       | 0,00         |
| - RàR Dépenses                                       | 0,00                  |                       | 0,00         |
| Solde des Reste à Réaliser                           | <b>0,00</b>           |                       | <b>0,00</b>  |
| <b>Disponible</b>                                    | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>  |
| Autofinancement<br>de la section<br>d'investissement |                       |                       |              |
| <b>EXCEDENT DISPONIBLE</b>                           | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>  |
| <b>Autofinancement complémentaire</b>                | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>  |
| <b>EXCEDENT DISPONIBLE</b>                           | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>  |

Il a été constaté la vente des caveaux pour 51 200 € HT, le remboursement de l'avance du budget principal à hauteur des recettes perçues, ainsi que les opérations d'ordre d'entrée et de sortie de stocks.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter les résultats du CFU 2024 du budget annexe des caveaux.

**Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

**Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.**

**Mme LESCANE.**- *Un petit mot rapide sur les caveaux. Des ventes ont été établies à hauteur de 51 200 €. Entre la sortie des stocks et les opérations d'ordre, le résultat est de 0 autant en fonctionnement qu'en investissement.*

[M. Constant procède au vote.]

[M. le Maire revient dans la salle.]

## **6. ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOURABLES**

Rapporteur : Madame LESCANE Sarah

Le comptable de la commune n'a pu procéder au recouvrement d'un certain nombre de produits ou taxes communaux (droits de voirie, taxe locale de publicité, fourrières, etc.). Il nous présente donc une demande d'admission en non-valeur.

47 dossiers pour un total de 7580,01 € sont présentés. Il s'agit de dossiers pour lesquels le recouvrement est définitivement compromis (règlement ou liquidation judiciaire, particuliers insolvable ou disparus, clôture pour insuffisance d'actif, etc.).

Ces dossiers se décomposent comme suit :

| Nature des produits    | Nombre de dossiers | Montant par nature |
|------------------------|--------------------|--------------------|
| Fourrières             | 35                 | 4 892,58€          |
| Taxes sur la publicité | 2                  | 179,75€            |
| Droits de voirie       | 2                  | 1357,50€           |
| Crèches                | 4                  | 151,50€            |
| Loyers                 | 4                  | 998,68€            |
| <b>Total</b>           | <b>47</b>          | <b>7 580,01€</b>   |

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'admettre en non-valeur la liste des titres irrécouvrables pour un montant total de 7 580,01 €, suivant la proposition du comptable de la commune.

**Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

## **7. GARANTIE D'EMPRUNT EN FAVEUR DE LA SOCIETE 3F SUD POUR FINANCER L'ACQUISITION DE 18 LOGEMENTS INTERMEDIAIRES DANS UNE OPERATION IMMOBILIERE DENOMMEE "LE GRAND CHENE", SITUEE 35-37 AVENUE MAURICE DONAT**

Rapporteur : Madame PALAZZETTI Noëlle

La commune de Cagnes-sur-Mer, dans le cadre de sa politique en faveur de la production de logements, apporte son soutien à la production de logements intermédiaires pour actifs. La catégorie des logements locatifs intermédiaires (LLI) a été créée par l'ordonnance n° 2014-159 du 20 février 2014, avec l'ambition de permettre l'accès à un logement abordable dans les zones tendues aux classes moyennes n'ayant pas accès au parc social. Ainsi, les actifs respectant les plafonds de ressources fixés pour ce type de logement peuvent se loger pour un prix environ 15 % inférieur au prix du marché.

Dans un immeuble situé 35-37 avenue Maurice Donat, réalisé par la SCCV CAGNES MAURICE DONAT et comportant 73 logements, la société 3F SUD acquiert en l'état futur d'achèvement (VEFA) 18 logements locatifs intermédiaires.

A ce titre, 3F SUD sollicite la garantie de la commune à hauteur de 100 % de l'emprunt d'un montant de 4 934 041 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

En contrepartie, 20 % des logements seront réservés à la commune, soit 4 LLI.

La commune accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 934 041 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°172940 constitué de 2 lignes de prêt.

La garantie de la commune est accordée à hauteur de la somme en principal de 4 934 041 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la commune est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

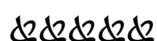
Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accorder la garantie de la commune à la société 3 FSUD à hauteur de 100 % de l'emprunt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°172940, ce contrat étant joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir entre le bénéficiaire de la garantie et la commune.

**Le Conseil adopte par 40 voix Pour et 4 voix Contre, Abstention : 1.**

4 contre(s) : Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN

1 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI



## **DISCUSSION**

**M. LE MAIRE.**- Garantie d'emprunt en faveur de la société 3F pour financer l'acquisition de 18 logements intermédiaires, je donne la parole à Mme Palazzetti.

**Mme PALAZZETTI.**- Chers collègues, je vous présente la délibération concernant la résidence le Grand Chêne, avenue Dr Donat qui rassemblera 73 logements dont 18 logements LLI. Le bailleur social 3FSud sollicite auprès de la commune une garantie d'emprunt de 4 934 041 € : 20 % de ces logements seront des LLI, soit 18 logements. Pour cette garantie d'emprunt, nous obtiendrons une réservation de 4 logements LLI. Je lis la délibération, Monsieur le Maire, pour que vous proposiez le vote.

**M. LE MAIRE.**- Y a-t-il des questions ? Monsieur Dolciani.

**M. DOLCIANI.**- Ce n'est pas une première, mais on n'en est pas loin. Action Logement et sa filiale 3F sont un organisme créé en 1953 pour permettre aux salariés du secteur privé d'être logés dans de meilleures conditions. C'est un des organismes qui récolte le 1 % patronal. Face à la difficulté des logements de tous les acteurs pour trouver de quoi se loger dans notre département, le LLI est une manière de répondre aux difficultés de recrutement dans notre département et de soutenir l'activité économique dans notre territoire. Le LLI est quelque chose, à mon sens, à soutenir. Je reviendrai sur ce point, parce que c'est pour cela que j'ai pris la parole, au point 11, lorsque l'on va parler de l'écoquartier.

**M. LE MAIRE.**- C'était un commentaire, pas une question.

**M. DOLCIANI.**- Ce n'est pas une question, c'est un commentaire sur l'intérêt du LLI.

**M. LE MAIRE.**- On est d'accord là-dessus, c'est quelque chose sur lequel j'espère pouvoir vous annoncer toute une série de bonnes nouvelles, mais il faut un peu de temps encore. Monsieur Perez.

**M. PEREZ.**- Si vous me le permettez, je prendrai la parole après la délibération numéro 11.

**M. LE MAIRE.**- Oui, mais on n'y est pas encore.

**M. PEREZ.**- Merci

**M. LE MAIRE.**- Pour l'instant, on est à la 7.

[M. le Maire procède au vote.]

### **8. GARANTIE D'EMPRUNT EN FAVEUR DE LA SOCIETE 3F SUD POUR FINANCER L'ACQUISITION DE 22 LOGEMENTS SOCIAUX DANS UNE OPERATION IMMOBILIERE DENOMMEE "LE GRAND CHENE", SITUEE 35-37 AVENUE MAURICE DONAT**

Rapporteur : Madame PALAZZETTI Noëlle

La commune de Cagnes-sur-Mer, dans le cadre de sa politique en faveur de la production de logements pour actifs, apporte son soutien aux bailleurs sociaux par le biais des subventions qu'elle accorde, ainsi que par les garanties d'emprunt qu'elle consent.

Dans un immeuble situé 35-37 avenue Maurice Donat, réalisé par la SCCV CAGNES MAURICE DONAT et comportant 73 logements, la société 3F SUD acquiert en l'état futur d'achèvement (VEFA) 22 logements sociaux :

- 10 logements relevant du prêt locatif à usage social (PLUS),
- 6 logements relevant du prêt locatif aidé d'intégration (PLAI),
- 6 logements relevant du prêt locatif social (PLS).

A ce titre, 3F SUD sollicite la garantie de la commune à hauteur de 100 % de l'emprunt d'un montant de 2 837 607 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour le financement de l'acquisition des 10 logements PLUS, 6 logements PLAI et 6 logements PLS.

Conformément à l'article R 441-5 du code de la construction et de l'habitation, 3F SUD consent à la commune, sur les 22 logements sociaux de cet ensemble concernés par ce prêt, la réservation de 20 % du nombre de logements acquis avec la garantie de la commune, soit 4 logements réservés dans ce programme qui viennent s'ajouter aux 4 logements déjà réservés au titre de la subvention et 4 logements locatifs intermédiaires au titre d'une garantie séparée, soit 12 logements au total.

La commune accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 837 607 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°173053 constitué de 7 lignes de prêt.

La garantie de la commune est accordée à hauteur de la somme en principal de 2 837 607 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la commune est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accorder la garantie de la commune à la société 3F SUD à hauteur de 100 % de l'emprunt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°173053, ce contrat étant joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir entre le bénéficiaire de la garantie et la commune.

**Le Conseil adopte par 40 voix Pour et 4 voix Contre, Abstention : 1.**

4 contre(s) : Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN

1 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI

**9. GARANTIE D'EMPRUNT EN FAVEUR DE LA SOCIETE ICF HABITAT POUR FINANCER L'ACQUISITION DE 8 LOGEMENTS SOCIAUX DANS UNE OPERATION IMMOBILIERE SITUEE 4 CHEMIN DE LA FERRIERE**

Rapporteur : Madame PALAZZETTI Noëlle

La commune de Cagnes-sur-Mer, dans le cadre de sa politique en faveur de la production de logements pour actifs, apporte son soutien aux bailleurs sociaux par le biais des subventions qu'elle accorde, ainsi que par les garanties d'emprunt qu'elle consent.

Dans un immeuble situé 4 chemin de la Ferrière, réalisé par la société IMMOBLEU PROMOTION et comportant 25 logements, la société ICF HABITAT sollicite une garantie de la commune pour l'acquisition en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 8 logements sociaux se répartissant comme suit :

- 3 logements relevant du prêt locatif aidé d'intégration (PLAI),
- 5 logements relevant du prêt locatif à usage social (PLUS).

A ce titre, ICF HABITAT sollicite la garantie de la commune à hauteur de 100 % de l'emprunt d'un montant de 1 003 268 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour le financement de l'acquisition des 5 logements PLUS et des 3 logements PLAI.

Conformément à l'article R 441-5 du code de la construction et de l'habitation, ICF HABITAT consent à la commune, sur les 8 logements sociaux de cet ensemble concernés par ce prêt, la réservation de 20 % du nombre de logements acquis avec la garantie de la commune, soit 2 logements réservés dans ce programme qui viennent s'ajouter au logement déjà réservés au titre de la subvention, soit 3 logements au total.

La commune accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 003 268 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°170410 constitué de 2 lignes de prêt.

La garantie de la commune est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 003 268 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la commune est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accorder la garantie de la commune à la société ICF HABITAT à hauteur de 100 % de l'emprunt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°170410, ce contrat étant joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir entre le bénéficiaire de la garantie et la commune.

**Le Conseil adopte par 40 voix Pour et 4 voix Contre, Abstention : 1.**

4 contre(s) : Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN

1 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI

**10. GARANTIE D'EMPRUNT EN FAVEUR DE LA SOCIETE CDC HABITAT SOCIAL POUR FINANCER L'ACQUISITION DE 21 LOGEMENTS SOCIAUX DANS UNE OPERATION IMMOBILIERE SITUEE 13 IMPASSE DES ESPARTES**

Rapporteur : Madame PALAZZETTI Noëlle

La commune de Cagnes-sur-Mer, dans le cadre de sa politique en faveur de la production de logements pour actifs, apporte son soutien aux bailleurs sociaux par le biais des subventions qu'elle accorde, ainsi que par les garanties d'emprunt qu'elle consent.

Dans un immeuble situé 13 impasse des Espartes, réalisé par LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS et comportant 68 logements, CDC HABITAT SOCIAL va procéder à l'acquisition en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 21 logements sociaux se répartissant comme suit :

- 13 logements relevant du prêt locatif à usage social (PLUS),
- 8 logements relevant du prêt locatif aidé d'intégration (PLAI).

A ce titre, CDC HABITAT SOCIAL sollicite la garantie de la commune à hauteur de 100 % de l'emprunt d'un montant de 1 975 153 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour le financement de l'acquisition des 13 logements PLUS et des 8 logements PLAI.

Conformément à l'article R 441-5 du code de la construction et de l'habitation, CDC HABITAT SOCIAL consent à la commune, sur les 21 logements sociaux de cet ensemble concernés par ce prêt, la réservation de 20 % du nombre de logements acquis avec la garantie de la commune, soit 5 logements réservés dans ce programme qui viennent s'ajouter aux 4 logements déjà réservés au titre de la subvention, soit 9 logements au total.

La commune accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 975 153 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°170300 constitué de 4 lignes de prêt.

La garantie de la commune est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 975 153 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la commune est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accorder la garantie de la commune à la société CDC HABITAT SOCIAL à hauteur de 100 % de l'emprunt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°170300, ce contrat étant joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir entre le bénéficiaire de la garantie et la commune.

**Le Conseil adopte par 40 voix Pour et 4 voix Contre, Abstention : 1.**

4 contre(s) : Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN

1 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI

#### **11. GARANTIE D'EMPRUNT EN FAVEUR DE LA SOCIETE ERILIA POUR FINANCER L'ACQUISITION DE 84 LOGEMENTS SOCIAUX DANS L'ECOQUARTIER CANEBIERS-VILLETTE**

Rapporteur : Madame PALAZZETTI Noëlle

L'Ecoquartier Canebiers-Villette constitue la dernière étape du projet de requalification du centre-ville, après la réalisation de la première tranche du quartier du Béal en 2004, le réaménagement du cours du 11 novembre en 2006, la réhabilitation de la Cité marchande en 2012, la deuxième tranche du Béal en 2017 et la réhabilitation de la place de Gaulle achevée en 2019.

Avec pour objectif la reconquête d'un espace artificialisé de 4 hectares (parking de surface en enrobé), le plus grand îlot de chaleur de la ville, au profit d'une requalification urbaine, paysagère et environnementale, cet écoquartier assurera le confortement du centre-ville comme centre de gravité économique majeur de la commune. Ce projet d'ensemble équilibré inclura du logement dont 30 % seront affectés à du logement social, une offre commerciale en complémentarité des commerces existants et du stationnement adapté et rationalisé (parking en ouvrage de 510 places et 300 places de parking privées mutualisables).

La requalification paysagère complète du parc des Canebiers a déjà été effectuée en cœur de ville sur 3 hectares, avec différents secteurs paysagers, ainsi que la remise en valeur de la rivière de la Cagne au travers de la renaturation de ses berges (auparavant bétonnées sur près de 400 mètres linéaires). Enfin, un équipement culturel majeur sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage communale pour une programmation culturelle ambitieuse et variée.

Dans le cadre de cette opération d'aménagement, la société BOUYGUES IMMOBILIER va réaliser les travaux et produire 263 logements privés, 117 logements sociaux et 110 hébergements pour seniors.

La société ERILIA va procéder à l'acquisition en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 84 logements sociaux se répartissant comme suit :

- 54 logements relevant du prêt locatif à usage social (PLUS),
- 30 logements relevant du prêt locatif aidé d'intégration (PLAI).

A ce titre, ERILIA sollicite la garantie de la commune à hauteur de 100 % de l'emprunt d'un montant de 11 320 584 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Conformément à l'article R 441-5 du code de la construction et de l'habitation, ERILIA consent à la commune la réservation de 17 logements dans ce programme qui viennent s'ajouter aux 15 logements déjà réservés à la commune au titre de la subvention, soit 32 logements au total.

La commune accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 11 320 584 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°170815 constitué de 4 lignes de prêt.

La garantie de la commune est accordée à hauteur de la somme en principal de 11 320 584 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la commune est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

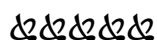
Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accorder la garantie de la commune à la société ERILIA à hauteur de 100 % de emprunt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°170815, ce contrat étant joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir entre le bénéficiaire de la garantie et la commune.

**Le Conseil adopte par 39 voix Pour et 4 voix Contre, Abstention : 2.**

4 contre(s) : Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN

2 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI, Isabelle UTRAGO



## **DISCUSSION**

**M. LE MAIRE.**- *La 11 : garantie d'emprunt en faveur de la société Erilia pour financer l'acquisition de 84 logements sociaux dans l'écoquartier Canebier-Villette. Madame Palazzetti.*

**Mme PALAZZETTI.**- *Sur le projet de la Villette, pour faire un petit récapitulatif, ce sont 263 logements privés, 117 logements sociaux, 110 logements seniors. Le bailleur social Erilia va procéder à l'acquisition de 84 logements sociaux.*

*Il sollicite pour se faire une garantie d'emprunt de 11 320 584 €, 17 logements seront réservés à la commune dans le cadre de cette garantie d'emprunt, nous avons déjà 15 logements réservés par le biais de la subvention, donc au total, nous aurons dans notre réservation contingent mairie 32 logements sur 84, soit 38 %.*

**M. LE MAIRE.**- Il y a des questions. Monsieur Dolciani. Faites-lui passer un micro, car il a des problèmes de micro.

**M. DOLCIANI.**- Nous parlons du futur écoquartier qui sera constitué, Mme Palazzetti nous l'a dit, de 263 logements privés, 117 logements sociaux, 110 logements seniors, soit 490 logements. C'est une délibération concernant une garantie d'emprunt concernant uniquement 84 logements sociaux dont la répartition est de 30 en PLAI et 54 en PLUS sur les 117. En d'autres temps, 84 logements sociaux construits au même endroit, Monsieur le Maire, auraient pu être qualifiés de construction d'une cité.

Au vu des efforts que la commune fait sur les logements sociaux, la répartition en PLAI et PLUS me semble ne pas correspondre aux attentes et à la qualité de ce nouveau quartier afin de créer un équilibre nécessaire dans notre ville. Il semblerait donc nécessaire de mixer de manière plus équitable la répartition des logements sociaux avec une majorité non pas de PLAI et de PLUS, mais de PLS et de LLI qui sont les appartements qui répondent aux demandes des actifs Cagnois qui, eux, n'ont pas accès aux premières tranches des logements sociaux.

**M. LE MAIRE.**- Je parle sous votre contrôle à tous les deux, mais tu ne peux pas faire du logement social avec du LLI.

**M. DOLCIANI.**- Le LLI n'entre pas dans le contingent de la loi SRU. Une fois que l'on a dit cela, même si la demande de logements sociaux explose, il est de la responsabilité de notre commune d'orienter les choix des bailleurs en conditionnant les aides communales aux bailleurs qui privilégieraient une mixité sociale tirée vers le social et qui intégreraient des logements LLI.

Nous ne pouvons pas influencer sur le choix des bailleurs ou même sur les objectifs qui leur sont imposés, leur plan qui est long, mais nous pouvons orienter nos aides vers ceux qui intégreraient des logements LLI dans leur construction, afin d'organiser une mixité en tout cas sociale qui répondrait beaucoup plus à la demande de nos concitoyens et surtout des actifs.

J'insiste sur le terme des actifs parce que 70 % de la population des Alpes-Maritimes a droit à un logement social. C'est une catastrophe quand on y réfléchit. Mais, dans le choix de développement de notre commune, il est intéressant à mon sens d'essayer de privilégier l'arrivée de nouveaux Cagnois ou en tout cas de répondre à la demande des Cagnois existants, de ceux qui travaillent, de ceux qui ont un pouvoir d'achat effectif, mais qui n'arrivent pas à se loger du fait de la rareté et du prix, en privilégiant les bailleurs sociaux qui intégreraient dans leurs constructions du LLI à plus forte dose même si cela n'entre pas dans le contingent de la loi SRU.

Cela nous permettrait d'orienter une hausse du niveau des personnes qui arrivent sur notre commune. C'est une modification technique et une incitation, mais le fait d'offrir une garantie de paiement permet à tous les bailleurs sociaux, en tout cas d'augmenter le nombre de logements qu'ils arrivent à effectuer.

Je pense que cette répartition n'est pas du tout adaptée à l'écoquartier. Le but du jeu est de faire quelque chose qui sorte de l'ordinaire et qui sera le nouveau centre de la ville. Je vous demande de bien vouloir réétudier et renégocier la répartition avec les bailleurs sociaux afin qu'ils puissent intégrer du LLI, même si cela n'entre pas dans le contingent des logements sociaux au titre de la loi SRU, ce qui permettrait de répondre à la demande des Cagnois et d'avoir un centre-ville qui aura un peu plus de moyens financiers pour pouvoir faire vivre l'économie du centre-ville.

**M. LE MAIRE.**- Monsieur, votre message, je le reçois 5/5 parce que je comprends ce que vous dites. Ceci étant, j'attire votre attention sur le fait que l'on est en France, que l'on a des contraintes auxquelles nous ne pouvons pas échapper et qu'aucun collègue de droite ou de gauche, on le voit, n'échappe à cette contrainte.

Au-delà des logements sociaux, on va voir ce que l'on peut faire avec Mme Palazzetti pour essayer peut-être de rééquilibrer la répartition à l'intérieur des logements sociaux, parce qu'un LLI est extérieur des logements sociaux. On est d'accord pour accueillir des actifs parce que l'on a le sentiment comme vous que ce type de logement manque sur la Côte d'Azur.

*C'est pour cela que je vous disais tout à l'heure que l'on aurait l'occasion, vraisemblablement dans quelques semaines, de vous présenter quelque chose de solide pour aller dans votre sens, parce que l'on partage l'analyse que vous avez. Nous avons des actifs qui, aujourd'hui, compte tenu de l'envolée des prix du foncier et des appartements, sont des gens qui travaillent, qui font fonctionner l'économie, qui gagnent de l'argent entre 2 000 € et 3 000 €, et qui ont du mal à se loger.*

*Nous sommes sur la même longueur d'onde, on l'a constaté avec Noëlle et l'on vous proposera dans quelques semaines quelque chose d'intéressant pour aller dans le même sens que vous venez d'indiquer. En revanche, quand on est dans du logement social, nous avons une marge de manœuvre extrêmement étroite. C'est l'État, ce n'est pas nous.*

**M. DOLCIANI.** - *Je préférerais voir du PLS que du PLAI.*

**M. LE MAIRE.** - *D'accord, mais ce n'est pas toi et moi qui pouvons faire ce choix. Madame Palazzetti.*

**Mme PALAZZETTI.** - *J'aimerais apporter une réponse à M. Dolciani sur plusieurs points. Vous avez parlé de responsabilité, il est de la nôtre de loger tous les Cagnois quel que soit leur niveau de ressources, c'est la première chose. Quand on parle de plus de 2 000 demandes, cela s'adresse en majorité à des gens qui ont des petits revenus, peu importe la raison. Dans un ensemble qui comptera 263 logements privés, on aura 110 logements seniors, vous parliez de cité : « Non, on n'est pas dans la cité, on est dans un écoquartier ». Rassurez-vous, je pense que l'on est loin des cités que l'on a connues dans les années 1970. Je pense qu'il y aura une intégration du fait de l'écoquartier et de notre politique qui est toujours équilibrée. C'est le premier point.*

*Le deuxième point, c'est le plan local de l'habitat qui nous régit et qui nous demande de respecter un certain nombre de quotas, dont de PLAI, de PLS et de PLUS. Je comprends votre inquiétude et que vous puissiez aujourd'hui espérer et souhaiter que les actifs puissent trouver un logement, mais dans les actifs, il y a des petits salaires aussi. Le PLAI correspond à des actifs de petits salaires.*

**M. LE MAIRE.** - *Je dirais pour rebondir un peu sur ce que vient de dire Noëlle, que 30 logements qui relèvent du PLAI, cela doit être 8 % sur l'ensemble immobilier et le nombre de logements que l'on doit sortir. On doit en sortir 480 logements là-bas, on en a 30.*

**M. DOLCIANI.** - *En l'occurrence, on se retrouve avec les 84. Je ne sais pas sur quels bâtiments Erilia va se porter acquéreur, mais on va avoir sur A, B, C, D ou la totalité de ces 84 logements qui vont être concentrés et non pas une solution sur la totalité du programme. Sauf erreur de ma part, peut-être qu'ils acceptent de prendre des bouts de lots, mais cela m'étonnerait. Normalement, Erilia fait un bâtiment complet, soit une concentration.*

**M. LE MAIRE.** - *On a déjà aujourd'hui des concentrations d'ensembles HLM, en tous les cas supérieures même aux 80. Après, c'est un problème de gestion. Comment gère-t-on, y compris des gens avec un salaire modeste ?*

✓ *Premièrement, les pauvres ne sont pas nécessairement des voyous. J'aimerais que l'on ne traduise pas pauvres égal voyous. Il y a même des riches qui sont des voyous. Cela existe.*

✓ *Deuxièmement, il appartient à la puissance publique de veiller. À mon sens, elle ne fait pas son travail aujourd'hui au niveau national, donc nous compensons avec nos moyens à nous.*

*Ce sont les moyens que j'ai donnés tout à l'heure, à la fois éducatifs et de prévention : les petits gosses qui sont dans ces logements iront à l'école et, à l'école de Cagnes, ils ont des valeurs à apprendre, comme respecter leurs aînés et le reste. Après, on a toute une batterie de moyens insuffisants parce que j'aimerais, et les maires en général souhaiteraient davantage de pouvoirs. Mais même avec cela, quand on fait le rappel à l'ordre, l'arrêté couvre-feu, le passeport citoyen et quand on a une police nationale avec qui on a de bonnes relations, on limite considérablement les dégâts à Cagnes.*

À Cagnes, il n'y a pas de zones de non-droit et je le dis à qui veut l'entendre. Après, il faut veiller. Vous avez raison, Monsieur Dolciani. Je sais que vous, comme moi et toute l'équipe, nous sommes des veilleurs. On ne dort jamais ou alors que d'un œil. Pourquoi ? Parce que, Madame Utrago, si vous voulez gérer une ville, c'est comme un ensemble immobilier, mais c'est un peu plus grand. Chaque fois, il y a un truc qui ne colle pas, l'ampoule qui ne va pas, cela vit et cela vit 24/24 h.

Avec la Métropole qui complète les services, on a une personne dédiée à temps plein à recevoir les remarques et les plaintes. Heureusement que l'on fait cela, parce que cela permet de dire : « Là, il y a un trou dans la chaussée, une ampoule qui manque, un arbre... ». Qui paye les arbres dans l'avenue Hôtel des Postes ? C'est nous. La commune. Le maire nous dit : « On va arracher 2 arbres plutôt que de laisser 2 arbres mourir ». On les remplacera à l'automne, mais cela fait désordre. J'écris à Charlotte.

D'ailleurs, « utilisez » Charlotte, elle est là pour recueillir les doléances des uns et des autres, qui 9/10 fois sont des doléances bienvenues. Certains se contentent des réseaux sociaux parce qu'ils veulent briller, ils veulent dire : « C'est moi qui l'ai dit, regardez comme je suis beau ». Alors, on a dit « Mais, vous avez appelé Charlotte ? », « Ah non ». Je vous recommande Charlotte, c'est une fille sympathique, charmante qui est là pour vous et pour les Cagnois.

Quand on fait 100 choses, Monsieur Dolciani, dans une ville, il en reste au moins 10 000 derrière. En revanche, merci de signaler tout ce qui ne va pas pour améliorer le quotidien des Cagnois. On est, même dans l'opposition, au service des Cagnois d'abord, avant son propre ego.

**Mme PALAZZETTI.** - Monsieur le Maire, si vous me permettez, je voulais rajouter à ce que vous avez expliqué. Dans les logements sociaux, on a aussi une politique de veille bien sûr, dans la ville, mais y compris dans les logements sociaux. Le travail que nous faisons au CCAS auprès des bailleurs permet d'éviter que nous puissions avoir des difficultés particulières au sein des logements sociaux qui sont un environnement tranquille et qui doit être respecté.

Je reçois régulièrement, si nécessaire, les locataires. Je leur explique qu'ils ont eu la chance d'avoir un logement social. La commune, l'État et les partenaires ont mis des moyens et que l'on peut mettre les mêmes pour leur demander de quitter les logements sociaux s'ils ne comprenaient pas ce que nous souhaitons à Cagnes-sur-Mer. Je profite, Monsieur le Maire, d'apporter un éclairage puisque j'ai entendu tout à l'heure qu'à Cagnes-sur-Mer, quand on logeait des gens, il n'y avait pas que des Cagnois. Je sais que c'est une question qui vous préoccupe. Je me permets de vous rappeler qu'à Cagnes-sur-Mer, pour ceux qui sont membres du Conseil d'administration, dont certains sont présents ici, vous avez eu le bilan de l'activité du CCAS.

À la page 16, cela ne vous a pas échappé, on vous a fait un petit résumé de la situation du logement social, comme tous les services du CCAS. En bas à droite, 64 % des baux signés le sont par des familles cagnoises. Je ne sais pas si vous imaginez ce que cela représente, c'est-à-dire que sur les 245 attributions que nous avons eues à Cagnes l'année dernière, en 2024, nous avons 157 personnes qui étaient des Cagnois, des gens avec une adresse à Cagnes-sur-Mer. C'est un pourcentage très bon, puisqu'aujourd'hui, 25 %, 30 % de la réservation de nos financements, c'est 78 logements sur les 245.

Cela veut dire que l'on finance des logements sur des délibérations que vous ne votez pas puisque vous ne voulez pas de béton. Pour autant, on obtient, grâce à un partenariat avec des services de la préfecture, des bailleurs sociaux ou d'Action logement, que 64 % soient des Cagnois choisis par rapport à d'autres personnes. C'est la réalité.

Le problème, c'est ce qu'il reste comme pourcentage. On ne peut malheureusement pas avoir la main, puisque ce sont d'autres réservataires qui eux considèrent qu'ils ont aussi à loger des gens dans toutes les communes dans lesquelles ils peuvent le faire. Je ne sais pas si vous comprenez.

Ce qui m'ennuie aussi, c'est que certains d'entre vous, dans l'opposition particulièrement, ont saisi le CCAS pour des dossiers parce que M. X ou Mme Y venaient vous voir. J'ai fait un petit bilan des personnes que vous avez les uns et les autres depuis quelques années recommandées. C'est cela la réalité, vous dites : « Le béton, ça marche, si j'ai un logement social, moi, je suis

*d'accord, mais je vote contre les délibérations qui ont permis à certains locataires de se loger dans certains immeubles », vous avez voté contre.*

*Heureusement qu'ils n'ont pas compté sur vous. Je parle des résidences récentes. Je ne parle pas des attributions sur du logement ancien. Ce que je veux dire, c'est que cela me gêne parce que vous sollicitez le CCAS ou moi-même, surtout moi-même, pour me dire : « Mme Dupont, il faudrait l'aider, il faut du logement, même si vous bétonnez, ce n'est pas grave ». Puis, on est en conseil municipal, vous dites : « Je n'en veux pas ». C'est un peu paradoxal.*

*[Applaudissements.]*

**M. PEREZ.**- *[Hors micro]*

**Mme PALAZZETTI.**- *Avec la dématérialisation, on trace tout.*

**M. DOLCIANI.**- *Non, Madame Palazzetti, cela ne s'adresse pas à tout le monde.*

**Mme PALAZZETTI.**- *Je parle de certains membres de l'opposition.*

**M. DOLCIANI.**- *Cela dit, si l'on peut avoir des passe-droits, j'ai des salariés qui cherchent à se loger et c'est très volontiers, Madame.*

**Mme PALAZZETTI.**- *Si vous voulez, je vais vous répondre. Je prends un exemple d'un collègue. On est là pour essayer d'expliquer, pour que tout le monde comprenne. Par exemple, un collègue de l'opposition qui fait un signalement sur 8 dossiers, il n'y a pas de passe-droit puisqu'il y a eu 3 personnes qui ont eu une attribution.*

*Je vous explique pourquoi. Vous savez, j'ai eu des élus qui sont venus ou qui m'ont écrit : « Cette personne est dans un état catastrophique, il faut absolument faire quelque chose pour elle ». Heureusement que l'on n'a pas attendu, parce qu'au CCAS, ces gens, on les suit. Quand ils viennent vous voir, c'est tout simplement parce qu'ils pensent que vous, vous allez faire mieux que nous, mais quand il n'y a pas de logement, il n'y a pas de passe-droit.*

*On étudie les demandes, mais j'ai une traçabilité du suivi de toutes ces personnes qui ont fait des demandes à Cagnes-sur-Mer et qui viennent vous voir désespérément comme d'autres personnes, parce qu'ils vont voir d'autres personnes, pas uniquement des élus. J'ai des personnes qui viennent pour leur cousine, leur grand-père.*

*Le problème du logement social à Cagnes est important. Aujourd'hui, il faut le prendre au sérieux. Il faut loger les gens, il faut comprendre qu'à un moment donné, il y a un besoin de loger des personnes. Comme disait M. le Maire, tous les gens ne sont pas des voyous. Il y a des gens très bien, dont ceux que vous nous avez recommandés. Je pense qu'ils sont bien, sinon je vous le dirai.*

*Il faut avoir un discours qui est un peu cohérent. On ne peut pas être contre et dire : « On ne veut pas de béton ». Ensuite, nous dire : « Si vous pouvez faire quelque chose ». Vous le savez tous et vous vous reconnaissez tous.*

**M. LE MAIRE.**- *Monsieur Perez.*

**M. PEREZ.**- *Madame Palazzetti, entre la délibération 7 et 11, il a été construit environ 160 logements. Va s'y ajouter l'écocampus avec des logements familiaux, des logements sociaux, la Roseraie où il y aura encore des logements sociaux, l'avenue de Grasse, encore des logements sociaux. Entre 2020, à l'époque où nous avons commencé ce mandat et maintenant, on est passé de 1 800 demandes de logements sociaux à 2 002 demandes.*

**Mme PALAZZETTI.**- *Un peu plus.*

**M. PEREZ.**- *Vous logez des Cagnois et ce nombre ne diminue pas, comment l'expliquez-vous ? Cela veut dire que plus on construit, plus la population augmente. Plus la population augmente, plus il faut construire. Par conséquent, plus on construit, plus il y a de logements, plus il y a de monde, etc. Cela me rappelle un film que vous avez peut-être tous vu, il y a des années : L'histoire sans fin. C'est vraiment une histoire sans fin.*

*En plus de tout cela, il faut payer l'amende. Nous ne sommes pas contre la construction, on n'a jamais été contre. Nous sommes contre la garantie d'emprunt :*

*✓ Premièrement, l'État nous impose de construire, alors il n'a qu'à fournir la garantie d'emprunt auprès du constructeur.*

*✓ Deuxièmement, vous ne logez pas tous les Cagnois. Sinon, ce nombre n'augmenterait pas, il diminuerait.*

*Je trouve inadmissible que l'on attribue un logement social en priorité à des gens qui n'ont que des prestations sociales, puisque l'on sait que les loyers vont être payés, on est tranquille, alors on leur donne. Pendant ce temps-là, les Cagnois n'ont pas de logement. C'est pour cela que nous votons contre.*

*Ce mandat, en réalité, aujourd'hui, n'aura servi qu'à augmenter la population de Cagnes. La question est donc la suivante : Monsieur le Maire, jusqu'où allez-vous ? 60 000, 80 000, 100 000 habitants ? Avec toutes les conséquences que cela amènera ? Je vous pose la question et je vous laisse y répondre.*

**Mme PALAZZETTI.** - Monsieur le Maire, si vous le permettez, je vais répondre. Sur le premier point, vous avez raison, la population augmente. Le calcul du pourcentage des logements sociaux se fait sur les résidences principales : plus il y a de résidences principales, plus il y a de logements. Il y a quelque chose auquel personne ne peut répondre, ni vous ni moi, c'est la loi, c'est comme cela. Par rapport à ce que vous dites, il n'y a qu'une chose à faire, c'est prendre une autre disposition législative parce qu'en l'état, on ne peut rien faire de plus.

*Concernant les demandes qui sont sans cesse en progression, vous avez raison aussi. On est passé d'un nombre à plus du double, ce qui veut dire que les gens ont du mal à se loger parce que les loyers sont chers. L'accès, aujourd'hui, à la propriété ou à la location est difficile, et nous n'y pouvons rien non plus.*

*Une fois que l'on a dit tout cela, que l'on ne peut pas faire parce que la loi SRU nous l'impose. On est obligé de construire, c'est la loi qui dispose que la commune accorde une garantie d'emprunt et des subventions. Tout cela, ce sont des textes législatifs qui s'imposent à toutes les communes de France de plus de 3 500 habitants. Vous pouvez bien sûr le regretter, mais une fois que vous l'avez regretté, que faites-vous ? Vous ne logez personne ?*

**M. PEREZ.** - On arrive à loger les gens, mais on loge les nôtres avant les autres, c'est tout.

**Mme PALAZZETTI.** - Encore une fois, quand vous parlez de publics prioritaires, je renvoie à la loi parce que c'est celle que nous devons respecter. Tout le monde la respecte, à Antibes, à Grasse, à Tourcoing, c'est partout pareil. Le préfet a 30 % des logements sociaux et il est là pour loger des gens qui sont dans une grande précarité.

*Il y a 13 critères qui permettent à des gens d'obtenir un DALO : la personne handicapée, victime de violence... C'est vrai qu'ils sont prioritaires parce qu'ils sont considérés comme étant dans une situation prioritaire qui mérite la priorité. Il y en a de plus en plus maintenant : la personne vit dehors, elle est en situation de handicap. Savez-vous ce que je dis aux personnes qui me rencontrent ? C'est vrai qu'il y a des gens qui vivent des prestations sociales pour X raisons, mais là encore, ce n'est pas de mon pouvoir de discuter de cela. Ils viennent avec une demande de logement, ils ont des revenus, un accord DALO, une ancienneté. Des lois s'imposent à nous : l'ancienneté, les revenus et la composition familiale. On peut tourner dans tous les sens le problème, on n'arrivera pas à éviter tout ce qui se pose à nous en termes de règles et de lois, même si on le regrette.*

**M. PEREZ.** - Les Français n'ont que ce qu'ils méritent.

**Mme PALAZZETTI.** - C'est un autre débat.

**M. LE MAIRE.**- Monsieur Perez, j'apprends et je suis heureux d'être là ce soir, car je fais la découverte que vous n'êtes pas contre le béton, c'est bien. C'est nouveau. Il doit y avoir des élections qui se rapprochent.

**M. PEREZ.**- [Hors micro] C'est pour cela que vous construisez.

**M. LE MAIRE.**- Vous nous rejoignez, je trouve que c'est intelligent comme position parce que l'on a besoin de logements qu'on le veuille ou non.

**M. PEREZ.**- [Hors micro] Il faut choisir les gens que l'on va mettre dedans, voyons.

**M. LE MAIRE.**- Attendez, ne prenez pas les membres du Conseil municipal, y compris vos collègues, pour des gens qui ne comprennent rien à rien. Ils sont dans un cadre, vous comme moi, que vous soyez contre le cadre ou non. Vous savez, je me suis aussi exprimé clairement contre la loi SRU au moins autant que vous.

**M. PEREZ.**- [Hors micro] Vous n'avez rien fait.

**M. LE MAIRE.**- Qu'avez-vous fait ?

**M. PEREZ.**- [Hors micro] Moi je n'ai pas été élu. Qu'avez-vous fait en tant que sénateur ?

**M. LE MAIRE.**- Bien sûr, on a été contre, mais...

**M. PEREZ.**- Qu'avez-vous fait ? Rien.

**M. LE MAIRE.**- On a été contre et cela n'a pas changé. Si votre discours consiste à dire : « Il n'y a qu'à, faut qu'on », alors on est déjà en campagne électorale. Puis demain, on rase gratis. Je n'ai pas très bien compris, au Rassemblement National dont vous ne faites pas partie, ils ont dit qu'il faut faire attention aux classes modestes. On aura du mal à satisfaire aussi M. Dolciani, qui dit qu'il y a trop de PLAI, et le RN.

**M. PEREZ.**- [Hors micro] Vous faites semblant de ne pas comprendre.

**M. LE MAIRE.**- Je comprends tout. S'il y a quelque chose sur lequel je vous entends mal, c'est quand vous dites : « Il faudrait changer le monde ». On est tous d'accord là-dessus. Je vous ai dit tout à l'heure que je poussais le bouchon encore plus loin que vous : toute personne étrangère qui est chez nous est la bienvenue, mais chez moi, c'est carré. Si l'étranger ne respecte pas les règles du pays dans lequel il est, avec moi, on discute assez peu, on dit : « Retour ». Cela diminuerait un certain nombre de pressions qui s'exercent dans notre pays. Là-dessus, je pense que l'on va être d'accord, je n'ai aucun état d'âme.

En revanche, j'ai une mission avec mon équipe de loger les gens qui en ont besoin et qui ne posent pas de problème. Il y a une quantité de gens qui ne posent pas de problème dans ce pays.

**M. PEREZ.**- [Hors micro] Et il y a une quantité de gens qui posent des problèmes, notamment à Cagnes-sur-Mer.

**M. LE MAIRE.**- J'ai la solution. À Cagnes, à Saint-Laurent, à Nice, à Villeneuve, vous en avez quantité. Si vous me dites : « Vous construisez beaucoup », ouvrez vos yeux ou alors je vous passe les lunettes de Roland. Quand vous voyez dans les deux communes à côté de chez nous qu'ils construisent beaucoup plus que nous alors qu'ils sont plus petits, croyez-vous que les deux maires en question sont des maires favorables ? Pas du tout. Lionnel Luca fait de grandes affiches en disant « le racket » et il construit à tour de bras. Pourquoi ? Parce qu'il est obligé.

**M. PEREZ.**- Vous ne comprenez pas, ce ne sont pas contre les constructions.

**M. LE MAIRE.**- Si votre solution consiste à dire « il n'y a qu'à, faut qu'on » on n'est pas sorti de l'auberge. Votre solution, c'est : « On est contre le béton », donc je le dis à haute voix intelligible : « Quelle est votre solution ? » J'attends. En l'occurrence, on me dit : « Ah, non, on est contre le béton ».

**M. PEREZ.**- [Hors micro] La solution...

**M. LE MAIRE.**- *J'entends ce soir que maintenant vous comprenez qu'il faut construire, et j'en suis heureux, parce que c'est une obligation. De la même façon que vous vous élevez contre la garantie des emprunts, vous pouvez me dire : « Je suis contre le fait que la terre soit ronde, je ne suis pas d'accord », mais vous parlez de quelque chose qui n'est pas du tout d'actualité.*

*Dans une commune, on n'y peut rien, la garantie d'emprunt, vous y êtes obligés. Monsieur Perez, vous seriez à ma place, vous feriez la garantie d'emprunt. Si vous ne construisez pas, l'État vous rappelle à l'ordre. Je le dis devant tout le Conseil municipal, le public et la presse, je n'ai pas entendu quelle était la solution en dehors de dire « je suis contre le béton ». Vous ne m'amenez aucune solution.*

**M. PEREZ.**- [Hors micro] *La solution, c'est loger les nôtres, mais cela, vous ne voulez pas l'entendre.*

**M. LE MAIRE.**- *Ce n'est pas la loi. Changez la loi.*

**M. PEREZ.**- [Hors micro] *Vous préférez les uns plutôt que les autres et l'on n'a pas la même préférence.*

**M. LE MAIRE.**- *Vous ne pouvez pas utiliser cet argument. Il est contraire en plus à la Constitution ; en revanche, Monsieur Perez, le seul endroit où on peut se rejoindre parce que cela me semble être la loi : un étranger qui se fait remarquer défavorablement n'a pas lieu de rester chez nous. C'est la loi. Si j'avais la possibilité, j'appliquerais ce type de loi. Mais, me dire que l'on est contre la garantie d'emprunt, c'est gentil, c'est beau, mais cela nous ne donne pas un seul logement de plus pour loger.*

**M. PEREZ.**- [Hors micro] *Si la garantie d'emprunt est obligatoire, pourquoi la faites-vous voter ?*

**M. LE MAIRE.**- *Monsieur Perez, comme je suis gentil avec vous, je n'ai pas trop retourné le couteau dans la plaie, mais j'ai entendu ce qu'a dit Noëlle. Elle a dit : « On a tous des contradictions internes, tous », moi sans doute aussi, mais on ne peut pas être à la fois contre le béton et demander du logement pour ceux que l'on défend. Il y a une contradiction interne profonde qui fait que je vous mets au pied de vos propos.*

**M. PEREZ.**- [Hors micro] *Quand on a une permanence, que quelqu'un vient nous demander quelque chose, on indique à la personne à qui il faut qu'elle s'adresse. Puisque nous n'avons aucun pouvoir.*

**Mme HARTMANN.**- [Hors micro] *Ce sont surtout des gens qui ont voté pour vous.*

**M. LE MAIRE.**- *Vous donnez l'adresse, c'est tout.*

**M. PEREZ.**- [Hors micro] *On a écrit.*

**M. LE MAIRE.**- *C'est Noëlle qui s'en occupe, mais on a eu le sentiment que c'était un peu plus que l'adresse que vous donniez.*

**M. PEREZ.**- [Hors micro] *Parlez. Il faut parler, Monsieur le Maire.*

**Mme PALAZZETTI.**- *Le problème, Monsieur Perez, c'est que tous les élus disent : « J'ai été saisi lors des permanences par une personne qui demande un logement ». M. le Maire lorsqu'il reçoit les administrés, c'est la même chose, tout le monde le fait, ce n'est pas quelque chose qui vous est réservé. Ce que je veux dire, c'est que nous sommes cohérents parce que nous avons compris qu'il faut loger les Cagnois. Nous nous battons pour loger les Cagnois.*

**M. PEREZ.**- [Hors micro] *Mais, vous ne logez pas des Cagnois.*

**Mme PALAZZETTI.**- *On ne peut pas loger 100 % des Cagnois.*

**M. PEREZ.**- [Hors micro] *Encore une fois, je me répète, vous logez des étrangers, alors ne dites pas : « On loge des Cagnois ».*

**M. LE MAIRE.**- *Et alors ?*

**M. PEREZ.**- [Hors micro] Vous logez des étrangers.

[Discussion générale.]

**M. LE MAIRE.**- Il est 20 h 14 et l'on me « tire » dessus pour accélérer. La majorité est sympa ce soir, elle vote le budget, donc tout va bien. Madame Utrago, que voulez-vous me dire de gentil ?

**Mme UTRAGO.**- Je voulais intervenir comme vous avez parlé du Rassemblement National et que je représente le Rassemblement National. Nous voulons loger les gens modestes. D'ailleurs, je vote souvent les délibérations de Noëlle. En revanche, sachez, Monsieur le Maire, je vous l'ai déjà dit, j'ai une solution. Je vous inviterai à lire notre programme pour les prochaines municipales, vous le verrez.

**M. LE MAIRE.**- Je vais faire des découvertes, je le sens. L'essentiel, ce soir, c'est que je vois les fissures dans l'opposition puisque désormais ils sont pour construire, et deuxièmement, le Rassemblement National nous rejoint au point d'être d'accord pour faire des logements, y compris pour les couches les plus modestes.

**Mme UTRAGO.**- Oui.

**M. LE MAIRE.**- Merci. On est d'accord là-dessus. Je n'ai aucun état d'âme, je suis le maire de tous les Cagnois.

**Mme UTRAGO.**- [Hors micro]

**M. LE MAIRE.**- Mais, je mets un bémol à tous les Cagnois. Le seul bémol n'est pas la couleur de peau, la grandeur, la grosseur, la petitesse, la seule chose que je mets et je le mets parce que c'est comme cela que je fonctionne depuis 30 ans : êtes-vous un homme et une femme honnêtes ? Auquel cas, il n'y a pas de problème, mais si vous posez des problèmes à la société, alors je défends la société. Vous voyez, c'est simple, c'est clair. Je n'ai pas besoin de sortir de Polytechnique pour comprendre mon langage.

Quand je dis aux gens : « Vous êtes les bienvenus, mais si vous ne respectez pas les règles, que Dieu vous protège parce que je vais m'occuper de vous », c'est ma philosophie. Vous connaissez aussi ma deuxième formule que j'utilise de plus en plus. Franchement, cela nous fait du bien de nous rappeler que l'on est allé à l'école et que l'on nous a appris des choses : il y a 2 000 ans, Monsieur Perez, vous n'étiez pas né, vous ne pouvez pas tout savoir, quand les Romains à Rome recevaient des gens de l'extérieur, c'étaient des barbares, on leur donnait un conseil aux barbares, on leur disait : « À Rome, conduis-toi comme un Romain ». Comme cela, il n'y a pas de problème. Ma philosophie, c'est cela.

**M. PEREZ.**- [Hors micro] ...Vous revenez aux origines de 1995, vous étiez un homme de gauche, vous revenez à gauche, c'est tout à fait normal. [Rires.]

**M. LE MAIRE.**- Parce que je dis qu'il faut se conduire comme les Romains ? D'accord. Monsieur Lebon.

**M. PEREZ.**- [Hors micro] Rappelez-vous de vos origines.

**M. LEBON.**- Depuis tout à l'heure, j'ai l'impression d'entendre une conversation complètement surréaliste. Je suis élu municipal, je suis invité à siéger au Conseil municipal pour valider ou pas des décisions, cinq fois, on a voté contre la garantie d'emprunt, très bien. Vous nous dites que de toute façon, c'est la loi et que la mairie est obligée de faire des garanties d'emprunt. Alors, à quoi cela sert-il que l'on vote puisque de toute façon, c'est obligé ? C'est un vote bidon. C'est malhonnête. Si dans cette assemblée, on avait été une majorité à voter contre la garantie d'emprunt, que se serait-il passé ?

**M. LE MAIRE.**- À ce moment-là, il n'y a pas de garantie d'emprunt, pas de construction, et le préfet nous rappelle à l'ordre par une amende dont le montant augmente. Je vois à droite et à gauche de chez moi, je vois des choses, et vous non. Je vois que dans les deux communes qui nous touchent, on construit.

**M. PEREZ.**- [Hors micro] Faites un référendum et vous verrez ce que les Cagnois veulent.

**M. LE MAIRE.**- D'accord. Si l'on me parle de la Constitution et du référendum, on peut en parler. Madame Hartmann, vous avez la parole, ensuite, on va essayer de passer au sujet suivant.

**Mme HARTMANN.**- Merci. Vous avez parlé de la convention de partenariat relatif au renforcement de la sécurité et de la tranquillité des résidents dans le parc social. On a signé le 2 mai 2023, en présence du sous-préfet des Alpes-Maritimes, du procureur de la République ainsi que du directeur du département de la sécurité publique des Alpes-Maritimes, une convention qui est entrée en vigueur au lendemain de sa signature comme spécifiée à l'article 6.

Or, cette convention a été présentée à l'ordre du jour le 15 février 2024 et vous l'aviez retirée en précisant qu'elle avait été rejetée par le parquet sans nous donner d'explication. Cette même convention a été de nouveau présentée en Conseil municipal, on aimerait savoir les motifs de son rejet et si vous l'avez mis en application.

**M. LE MAIRE.**- Mme Palazzetti va vous répondre.

**Mme PALAZZETTI.**- Il y a eu un premier jet. On n'a pas été la seule commune. Nice, qui est une grande commune, a été la première ville à mettre en place cette convention. Il y a eu une décision du parquet parce qu'il y avait un article qui avait été oublié sur la protection des données des personnes « expulsables », mais la convention à l'époque était passée.

Nous avons suivi l'exemple de Nice en 2023. On n'a pas voulu envoyer de convention qui allait être retoquée, donc on a demandé à la revoir. On a ajouté un article qui nous permettait de respecter la protection des données et l'on a rajouté un article à la demande de M. le Maire sur l'engagement de la commune. Il y avait l'engagement de la police, du bailleur, et nous nous sommes engagés dans le cadre de notre politique à participer à l'application de cette convention relative à la tranquillité et à la sécurité, qui nous permet d'expulser les gens.

Avant, il n'y avait pas cette convention pour expulser les gens quand il y avait un problème. Cette convention permet de renforcer le dispositif et de donner plus de poids aux bailleurs pour pouvoir expulser, puisque le procureur, le préfet, tout le monde est d'accord sur le principe, donc cela va plus vite. C'est la raison.

La convention est appliquée depuis le 1<sup>er</sup> avril dernier. D'ailleurs, un bailleur a expulsé à Cagnes-sur-Mer une personne indésirable au sein d'un logement social. C'est ainsi que cela fonctionne. Quand M. le Maire dit : « Soit tu restes parce que ça se passe bien, soit tu sors », on y est. Je donne cet exemple parce qu'il est probant. Il y en aura peut-être d'autres, si c'était le cas.

**M. PEREZ.**- [Hors micro] Était-ce un Cagnois ?

**Mme PALAZZETTI.**- C'était un logement social de Cagnes-sur-Mer. Vous seriez étonné, Monsieur, du travail que l'on fait pour éviter ce que vous craignez de manière un peu démagogique.

**M. LE MAIRE.**- Dernière question de M. Touzeau-Menoni.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- La technique qui consiste à pointer l'opposition et dire que l'on n'est pas pour la construction ou le bétonnage... Vous faites des demandes un peu faciles. Quand en Conseil d'administration, vous essayez de nous susurrer une petite ascension qui devient votre cours, on a bien compris qu'au moment des municipales, vous alliez vous en servir pour dire que l'on vote tout comme vous. Déjà, ce n'est pas le cas, il y a beaucoup de discussions techniques, les appels d'offres par exemple, c'est technique et cela renvoie à la politique de la commune.

J'aimerais revenir sur ce que vous disiez tout à l'heure. Tout d'abord, quand je suis intervenu, je n'ai pas eu besoin de vous. Pour les gens qui me demandaient à savoir s'ils auraient ou non un logement social, il y a une chose très simple à faire, c'est d'aller voir le service. Malheureusement, il n'y a que deux personnes. C'est bien triste. Faire réévaluer le dossier, ils le font très bien, cela va très vite.

*Malheureusement, comme vous dites, il y a beaucoup trop de demandes et l'on n'a pas le temps au CCAS d'étudier tous les cas. Il y a peut-être quelqu'un en position 200 ou 300 qui, si l'on refaisait l'évaluation de ses revenus, de sa situation, elle repasserait devant. Quand une intervention est faite, ce n'est pas pour favoriser la personne, c'est peut-être pour qu'elle entre dans ses droits, les vrais. Malheureusement, il n'y a pas assez de personnel au CCAS, on l'a bien vu dans le cadre de l'Observatoire du logement. Vous avez été au milieu du guet, vous n'avez pas pu aller au bout et je le déplore.*

[M. le Maire procède au vote.]

## **JURIDIQUE - FONCIER - DROIT DES SOLS**

### **12. ECOQUARTIER CANEBIERS-VILLETTE - AVENANT N°5 A LA CONVENTION PARTENARIALE CONCLUE AVEC LA SPL COTE D'AZUR AMENAGEMENT ET LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Par voie de concession signée le 28 mai 2015, la Métropole Nice Côte d'Azur a confié à la société publique locale (SPL) Côte d'Azur Aménagement l'opération d'aménagement de l'écoquartier Canebiers-Villette.

Par une convention partenariale également en date du 28 mai 2015, la commune, la Métropole Nice Côte d'Azur et la SPL Côte d'Azur Aménagement ont prévu les modalités de leur coopération dans le cadre de la réalisation de cette opération d'aménagement.

La convention partenariale prévoit notamment une participation financière de la commune au titre des travaux réalisés dans le cadre de la ZAC en ce qui concerne la requalification du Parc des Canebiers.

Le parc des Canebiers, 10<sup>ème</sup> parc naturel urbain de la commune, a été inauguré en septembre 2024. S'inscrivant dans le cadre de la « Coulee bleue » et de la renaturation de la Cagne en centre-ville, il constitue un îlot de fraîcheur de 30 000 m<sup>2</sup> avec 130 nouveaux arbres, une diversité de plantes et deux réserves intégrales de biodiversité. Il est également un lieu de convivialité à caractère récréatif pour les familles cagnoises avec une aire de jeux de 3000 m<sup>2</sup> comprenant 27 jeux en bois pour les plus jeunes, un city stade, des prairies de détente et de loisirs, des panneaux pédagogiques sur la faune et la flore du parc.

Les travaux achevés du parc ont un coût final arrêté à 3 948 065 euros.

La convention partenariale prévoyait une répartition du coût de la requalification du parc entre la commune à hauteur de 85 % et la SPL à hauteur de 15 %.

En conséquence, sur le coût alors prévisionnel de la requalification du parc, de 3 940 800 euros, une somme de 3 349 680 euros a été versée par la commune à la SPL.

Mais ce projet, pionnier et particulièrement engagé dans l'accélération de la transition écologique, a pu bénéficier à ce titre et au regard du relèvement de la participation de la SPL portée à 20 % au lieu de 15 %, de l'un des principaux outils de soutien de l'Etat à la transition écologique locale, le « Fonds vert », pour un montant de 1 489 000 euros.

En conséquence, le financement du parc des Canebiers, pour son montant définitif soit 3 948 065 euros, s'établit désormais de la manière suivante :

- 789 613 euros de participation de la SPL, soit 20 % du coût des travaux,
- 1 489 000 euros de subvention du « Fonds vert »,
- le solde, soit 1 669 452 euros, correspondant à la participation communale en lieu et place de la participation initialement prévue et versée à la SPL, de 3 349 680 euros.

La SPL remboursera donc à la commune le trop-perçu, soit la somme de 1 680 228 euros.  
Grâce à la subvention du Fonds Vert et au relèvement de la participation de la SPL, la dépense communale s'élève finalement à un peu moins de 43 % du coût des travaux du parc.

Par ailleurs, l'article 3.2.1 de la convention partenariale prévoit que le prix de vente des emprises foncières communales à la SPL sera payé à l'issue de l'opération.

Au regard de l'état d'avancement de la ZAC, le paiement de ce prix peut être anticipé sans attendre cette échéance, en tenant compte des modalités de versement par Bouygues Immobilier du prix de vente des charges foncières de la ZAC.

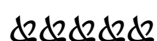
Ainsi, l'avenant prévoit un versement du produit de la vente par la SPL en 2025 à hauteur de 5 707 781 euros et de 5 707 781 euros en 2026.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 5 à la convention partenariale du 28 mai 2015 à intervenir entre la commune de Cagnes-sur-Mer, la Métropole Nice Côte d'Azur et la SPL Côte d'Azur Aménagement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer, ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil adopte par 39 voix Pour et 6 voix Contre, Abstention : 0.**

6 contre(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI, Isabelle UTRAGO, Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN



## **DISCUSSION**

**M. LE MAIRE.**- *Y a-t-il des questions ? Madame Piret.*

**Mme PIRET.**- *Monsieur le Maire, tel que vous nous la présentez, cette délibération fait la part belle au remboursement des 1,6 M€ que la SPL, que vous présidez Monsieur le Maire, doit à la Ville pour le financement du parc des Canebiers.*

*Votre idée est claire, vous nous expliquez que la SPL n'est pas là pour se faire des sous sur le dos des Cagnois, alors qu'elle va encaisser 34,2 M€ pour la revente du foncier de la Villette, ce qui est une information capitale de l'avenant que vous soumettez. 34,2 M€ pour la SPL, quand celle-ci ne va déboursier que 11,4 M€ pour l'acquisition du foncier auprès de la Ville de Cagnes-sur-Mer, cela fait le triple.*

*Pour que les Cagnois comprennent, la Ville et la Métropole ont signé, en 2015, une convention d'aménagement du quartier de la Villette avec la SPL Côte d'Azur Aménagement. Cette convention prévoyait l'acquisition du foncier par la SPL pour ce montant de 11,4 M€. Aujourd'hui, 10 ans plus tard, l'écoquartier de la Villette n'est toujours pas livré, et nous apprenons que :*

- 1. Les 11,4 M€ n'ont jamais été réglés à la Ville par la SPL,*
- 2. La SPL revendra le site de la Villette à Bouygues pour un montant de 34,2 M€.*

*Cela veut dire que la Ville de Cagnes fait office depuis 10 ans de banquier de la SPL. Nous avons payé 3,3 M€ pour le parc des Canebiers sans attendre que son financement soit bouclé. Ce qui explique le remboursement que la SPL nous doit. Nous avons mis à disposition le foncier de la Villette depuis 10 ans sans encaisser un euro de la SPL.*

*Je trouve, et j'ai déjà soulevé cette question, qu'entre le béton, les travaux interminables, les nuisances pour les riverains et le financement à perte, cela ne va pas du tout dans ce projet. Nous voterons contre ce rapport.*

**M. LE MAIRE.**- OK, merci. Y a-t-il d'autres questions ? Madame Utrago.

**Mme UTRAGO.**- Concernant la Villette, ce qui m'interpelle, c'est la différence de prix. Il y a eu une délibération en 2015 sur le terrain, il y a eu un prix établi à 11,4 M€. Le terrain a été vendu en 2024, 9 ans après, au même prix. Je suis assez impressionnée, parce que, vu l'évolution du prix du foncier, voire un prix stable, c'est assez curieux. Quand on apprend ensuite que la SPL vend ce terrain à Bouygues pour une somme de 34 M€ soit pratiquement 3 fois le prix, c'est impressionnant.

*J'aurais besoin de certaines indications, parce que soyons clairs : nous participons en plus à l'aménagement. Vous avez baissé ce taux, puisque de 3,9 M€ et des brouettes, on est tombé à 1,6 M€ et des brouettes. On a réduit le taux, mais cela va entacher le prix que l'on va percevoir.*

*En plus, vous avez ramené le prix pour une moitié au 31 décembre 2025 et l'autre moitié au 31 décembre 2026, ce qui veut dire que la SPL va recevoir de l'argent, alors qu'elle n'a pas encore donné d'argent à la commune.*

*Monsieur le Maire, il ne faut pas oublier que vous êtes président de la SPL. Pour moi, il y a un conflit d'intérêts. J'attends quelques explications et quelques éclaircissements de votre part.*

**M. DOLCIANI.**- Lors du dernier débat d'orientation budgétaire, je vous sollicitais pour avoir des informations sur le montage administratif de l'écoquartier, en particulier sur l'absence du budget 2025 du montant de la vente du terrain de la Villette à la SPL qui devait intervenir en 2025. Après plusieurs mois de demandes restées vaines, un rendez-vous a été finalement organisé avec un agent de la SPL, un directeur de la DGA, afin de transmettre les informations demandées.

*Un point particulier nous posait question concernant une clause pourtant acceptée par la commune concernant le paiement par la SPL du prix de vente au terme seulement de la construction de l'écoquartier, soit 6 ans après la vente réelle. Je vous informais que cette clause n'avait aucun sens et n'allait pas dans celui de l'intérêt de notre commune.*

*Comment ne pas être « ravi », non seulement, de découvrir dans cette déclaration, que la Ville bénéficie d'une subvention du Fonds vert de près de 1,5 M€, mais aussi de découvrir que, finalement, ma demande a été bénéfique et entendue puisque cet avenant modifie aussi la clause de paiement à terme de la SPL à notre commune en la transformant en paiement en 2 fois, en 2025 et en 2026. C'est une très bonne chose, puisque cela nous permettrait de récupérer 11 M€ en avance, sans attendre 2030. Je vous remercie pour la prise en compte de cette demande qui était à mon sens dans l'intérêt de notre commune.*

*Concernant le prix de vente qui fait polémique depuis quelques mois, car le terrain a été vendu environ 11,4 M€, mes prédécesseurs l'ont rappelé, à la SPL qui l'a revendu à hauteur de 34 M€. Après avoir été reçu à votre demande par un agent de la Métropole, sur les informations fournies sur cette seule base, je peux vous confirmer que, pour répondre à la polémique, le montage est légal, il n'y a aucun problème là-dessus. C'était pour répondre aux inquiétudes que l'on a pu lire dans la presse qui sont fondées. À mon sens, il est clair qu'elle ne représente absolument pas le choix le plus judicieux pour notre commune.*

*En effet, la proposition de la SPL et de la Métropole privilégie fortement les intérêts de ces deux partenaires au détriment de notre commune qui aurait pu moyennant d'autres choix optimiser largement le montant de la vente, mais cela aurait aussi permis de rester propriétaire d'une large parcelle qui nous appartenait, permettant d'y construire en pleine propriété le parking silo, outil indispensable pour pouvoir piloter l'attractivité du centre-ville qui en a et aura bien besoin les années à venir avec les grands travaux qui vont se poursuivre au mandat suivant.*

**M. LE MAIRE.**- Y a-t-il d'autres questions ?

**M. TOUZEAU-MENONI.**- Pas des questions, mais des remarques. Tout a été dit, on peut le redire différemment. En 2015, il n'était pas prévu dans la convention tripartite que l'on réévalue le prix, car en général quand on achète quelque chose, on paye derrière. Or, quand on fixe un prix en 2015, mais que l'on paye en 2024, surtout dans l'immobilier et alors qu'il y a une très forte inflation, il manque entre 7 M€ et 10 M€ aujourd'hui sur le prix de vente puisque le prix de l'immobilier a monté significativement.

Aujourd'hui, cet argent manque dans le prix de vente, c'est ma première remarque. C'est bien dommage parce que ce prix de vente aurait permis peut-être à la commune d'avoir plus le [inaudible] et à Bouygues de gagner un peu moins sur notre dos.

La deuxième chose, c'est que l'on perd la propriété de la totalité de la ZAC, ce qui est bien dommage pour le stationnement à Cagnes, alors que l'on en a besoin et à des prix conformes niveau population, pas au prix du privé. Ce qui nous attend va être bien pire. Je le regrette, c'est une erreur pour moi stratégique.

Le montage était légal, mais alambiqué à un tel point que cette délibération, quand je l'ai vue, je n'ai pas tout compris. Je sais lire, j'ai bien compris qu'il y avait un habillage derrière. Je crois que les réseaux sociaux, l'expression de l'opposition au pluriel, ont fait pression sur cette Métropole via la SPL pour qu'elle lâche un peu d'argent à la commune, parce que cela devenait un peu grossier que l'on soit réglé du faible montant de 11 M€ qu'en 2029.

Comme je l'ai dit et écrit, pour moi, c'était un moyen de remettre un peu d'argent dans les caisses de la Métropole. De la même façon que vous avez créé la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, ce qui a permis d'éviter de passer sous le niveau de la gestion de la tutelle.

Enfin, je regrette. Il aurait fallu que la commune vende ce terrain à Bouygues plus tôt, que l'on fasse cet achat-vente en direct. On aurait peut-être payé la SPL avec l'argent encaissé, c'est-à-dire les 34 M€. Connaissant votre rectitude budgétaire, je suis sûr que l'on aurait mieux géré la SPL parce que c'est un outil technique qui coûte. Plus le chantier continuera - c'est le cas de toutes les SPL en France -, plus cela nous coûtera de l'argent et des subventions, donc pour le bénéfice, on sera rond.

Vous pouvez hausser les yeux. J'ai consulté deux avocats, qui m'ont dit : « Effectivement, la SPL, ce n'est pas bon pour le propriétaire du terrain », mais après, c'est l'avenir qui le dira, n'est-ce pas ? J'ai terminé.

**M. LE MAIRE.**- Y a-t-il d'autres questions ? Madame Pihouée, vous avez la réponse à ces questions, je vous donne la parole.

**Mme ARNAUD-PIHOUEE.**- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, on a dû manquer de pédagogie ces derniers mois, puisque Mme Piret m'a interpellée au conseil métropolitain et M. le Maire également aux différents conseils municipaux.

Cette opération est complexe. Un choix a été fait de choisir le régime de la ZAC qui dépend de la Métropole depuis avant 2010 pour pouvoir coordonner les différents corps de métier, notamment tout ce qui est réseaux, espace public. Au-delà du projet immobilier pur, on a vendu un terrain brut qui pendant tout le temps du montage de l'opération a continué d'être exploité au profit des Cagnois en parking. Nous bénéficions des recettes dans le cadre de la CSP Indigo que tout le monde connaît. On n'a pas attendu. Ce montage a pris un certain temps. Aujourd'hui, ce terrain que vous connaissez et qui ressemble à une surface goudronnée a été vendu à la SPL sur la base d'une estimation des Domaines et pas sur quelque chose sorti du chapeau.

**Mme UTRAGO.**- [Hors micro] Non, moins cher.

**Mme ARNAUD-PIHOUEE.**- Non, par rapport aux Domaines. C'est vraiment quelque chose qui a été validé par la commune. Aujourd'hui, le projet de l'écoquartier va nous restituer au niveau des espaces publics exactement ce que nous a présenté Gérard Renaud, le directeur de la SPL, tout à l'heure : des espaces publics aménagés, des réseaux qui vont être faits, tout ce que l'on connaît de collecte des eaux usées d'eau potable, de la fibre, plus de 120 arbres qui vont être

plantés, un sol désimperméabilisé, la rue des Petits Plans qui va être refaite, la piste cyclable, l'aménagement de la Cagne, etc. Tout cela, c'est quelque chose que nous allons récupérer et bénéficier.

J'ai essayé de discuter avec quelques collègues pour trouver la meilleure image, mais c'est comme si vous disiez : « J'ai acheté une belle étoffe au marché et je ne comprends pas que Christian Lacroix ou Christian Dior qui a utilisé le même tissu me vendent la robe 10 fois plus chère ». On ne parle pas de la même chose, on parle d'un potentiel, d'un beau terrain qui nous était très chouette et que l'on aime tous, mais ce que l'on va récupérer n'est pas du tout comparable à ce que nous vendons à la SPL. C'est cela le delta. C'est-à-dire que ce n'est pas Bouygues qui aménage les espaces publics, c'est dans le cadre de l'opération totale que la SPL va financer les espaces publics sur le delta que va lui payer Bouygues. On est bien sur quelque chose qui est complètement justifié. La SPL n'a absolument pas vocation à faire de bénéfice.

D'ailleurs, s'il y avait un bénéfice au niveau de l'opération, d'un point de vue contractuel, nous partagerions avec la Métropole le fruit de ce bénéfice que nous n'allons pas faire puisque notre objectif est d'optimiser, pour le confort des Cagnois, le résultat final, donc de travailler les espaces publics avec des aménagements, des assises, avec le plus de choses possibles.

Ce qui me chagrine un peu, c'est que ce n'est pas du tout l'objet de la délibération. Aujourd'hui, elle est sur le parc des Canebiers. Le côté très vertueux de cet écoquartier, c'est d'avoir intégré la renaturation de la Cagne en phase 1, le parc des Canebiers en phase 2 avant d'être sur la phase bâtie. En l'occurrence, le Fonds vert a reconnu la performance environnementale qui était proposée, donc on a bénéficié de 1 489 000 € de subventions restitués à la Ville puisque c'est une volonté de M. le maire d'avoir inscrit un projet avec une forte ambition environnementale de requalification du centre-ville au bénéfice des habitants.

Aujourd'hui, la Ville qui, à l'origine de la convention, devait payer 85 % de ce parc, au final n'a financé que 43 %. Aujourd'hui aussi, on a cette visibilité au niveau de l'avancement avec Bouygues qui permet de profiter de cette convention qui est à la base du remboursement Fonds vert pour dire : « Le projet est bien engagé, il n'y a pas de recours, on a une visibilité sur la fin ». Il y aura toujours des aléas de chantier, des intempéries, mais il n'empêche qu'aujourd'hui, on a une date de fin, on maîtrise avec des travaux qui ont démarré et l'on a la possibilité d'avoir le paiement de la vente : 50 % cette année et 50 % l'an prochain.

[Applaudissements.]

**Mme UTRAGO.**- [Hors micro] C'est assujetti à la vente.

**M. LE MAIRE.**- Je m'adresse à ma collègue qui fait preuve de beaucoup de patience et de pédagogie. Pourquoi ? Parce que cela fait la énième fois que vous remettez les plats sur le feu. J'ai à faire soit à des gens qui ne veulent pas écouter, soit à des gens qui se disent : « Comment je peux attaquer un écoquartier de niveau 2 qui est une référence dans les Alpes-Maritimes et dans la région ? Je cherche ». Comme ils ne trouvent pas, ils vont chercher le montage. Le montage financier, personne n'y comprend rien, la preuve, donc c'est là-dessus que je vais pouvoir peut-être faire quelque chose.

On en est à la énième explication du texte. Je suis obligé de vous ramener sur terre et non pas dans les élucubrations des uns et des autres, au compte rendu du Conseil municipal du 12 décembre 2024 à la page 34 où tout vous a été expliqué. Si maintenant vous ne comprenez pas, vous m'écrivez que vous n'avez rien compris. Mais, vous ne pouvez pas prospérer sur cette base-là. Après, on peut toujours dire : « Moi, j'aurais voulu que ce soit mieux comme si, moins comme ça », je l'admets sans problème.

Premièrement, vous reconnaissez que l'opération est légale. Vous dites : « Bon, que peut-on trouver si l'opération est légale ? » Ce n'est pas mal. La deuxième chose, c'est que vous vous dites : « On peut aller chercher midi à 14 h », en général vous ne trouvez pas ni à 14 h ni à midi. Vous n'y arrivez pas. Vous vous heurtez aux réalités des chiffres. Ces chiffres ont été validés par

*le contrôle de légalité, par le préfet, par toutes les instances et même la Chambre régionale des comptes a regardé. Voyez-vous ?*

*Vous êtes experts. Comme vous vous dénommez experts et propriétaires pointus, vous avez décidé que vous savez mieux compter que nos magistrats, par exemple de la chambre financière. S'il y avait le moindre problème, il y a depuis longtemps que l'on nous aurait dit : « Votre SPL pose problème ». Que ce soit la Métropole ou nous, on est contrôlé sérieusement. Vous n'auriez pas à hésiter, Madame Utrago, à faire un article 40 pour signaler que...*

**Mme UTRAGO.**- [Hors micro] *Je vous ai...*

**M. LE MAIRE.**- *Mais, ce n'est pas cela. Ne cherchez pas midi à 14 h, vous ne le trouverez pas. Ensuite, on est fier de ce que nous avons fait et cela a été validé par toutes les institutions. Que vous disiez : « J'aurais préféré ci plutôt que ça », c'est votre problème, c'est votre liberté, Madame, mais nous avons fait au mieux pour la commune de Cagnes-sur-Mer. Tout le monde le reconnaît, sauf vous. C'est normal, dans l'opposition, on n'est pas toujours très objectif.*

*En conséquence de quoi, je vous renvoie à la page 34 du PV du Conseil municipal et vous y découvrirez ce que vous cherchez. Si vous n'avez toujours pas compris après tout cela, vous pouvez toujours m'écrire, je vous répondrai en détail.*

*En tous les cas, nous sommes fiers d'avoir réussi à sortir un écoquartier. Cela fait 4 mois que les travaux ont attaqué, vous n'avez rien dit sur l'îlot de chaleur et vous ergotez maintenant : « Si j'avais été là, moi, j'aurais été meilleur ». Pour l'instant, ce n'est pas le cas, c'est nous qui sortons l'écoquartier. Vous pourriez même en être fière, Madame. Merci.*

[M. le Maire procède au vote.]

### **13. REALISATION D'UN ECOCAMPUS - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE SUR LE SITE MARCEL PAGNOL**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Dans le cadre du plan de déploiement universitaire à l'échelle de la Métropole Nice Côte d'Azur, le site « Marcel Pagnol » a été retenu pour accueillir un écocampus, compte tenu de sa proximité avec le centre-ville, des équipements existants attenants (lycées et complexes sportifs) et des infrastructures à venir (création de la ligne 4 du tramway).

Les 22 et 29 décembre 2020, la Métropole, la commune et l'EPF PACA ont conclu une convention d'intervention foncière sur ce site qui a permis d'engager les premières négociations avec les propriétaires situés dans le périmètre et de procéder aux premières acquisitions.

Afin de tenir compte de ce projet d'enseignement supérieur, une nouvelle convention entre la commune, l'EPF PACA et la Métropole doit être conclue.

Celle-ci prévoit qu'à l'issue de la phase d'acquisition, les terrains acquis seront cédés à un opérateur désigné d'un commun accord par les trois parties sur la base d'un cahier des charges de consultation qui prévoit :

- une surface de plancher d'environ 4 000 m<sup>2</sup>, entièrement dédiée au campus universitaire, comprenant un équipement mutualisé d'environ 1 000 m<sup>2</sup> pouvant être ouvert au public ;
- la création d'une centaine de logements (soixante-dix logements pour étudiants et une trentaine de logements familiaux) ;
- 2 800 m<sup>2</sup> environ affectés aux espaces verts en pleine terre, soit 30 % de la surface de l'unité foncière du projet.

Afin de finaliser la maîtrise foncière de l'opération déjà pratiquement achevée par l'EPF PACA (5 sur les 7 propriétaires concernés ayant donné leur accord pour céder leur bien dans le cadre du projet), la Métropole, détentrice des compétences « enseignement » et « aménagement », pourra avec l'appui de l'EPF PACA procéder au lancement d'une déclaration d'utilité publique (DUP) emportant mise en compatibilité du PLUm.

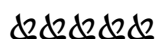
Le portage foncier de l'opération par l'EPF PACA est estimé à 7 millions d'euros et la revente des terrains à l'opérateur devra intervenir au plus tard à la fin de la convention, soit le 31 décembre 2030. Dans cet intervalle, le choix de l'opérateur sera effectué conjointement par les trois parties et la commune assurera la gestion courante des biens acquis jusqu'à la revente à l'opérateur. Si l'opération ne pouvait être réalisée et à défaut d'accord entre les parties pour proroger la présente convention, l'EPF se réserve le droit d'exiger le rachat par la commune des biens acquis par lui.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention d'intervention foncière sur le site «Marcel Pagnol » pour la réalisation d'un écocampus ;
- d'approuver le projet d'écocampus suivant la programmation définie ci-avant ;
- de valider le principe de lancement d'une DUP emportant mise en compatibilité du PLUm par la Métropole au titre de sa compétence en matière d'aménagement et d'enseignement supérieur, laquelle désignera l'EPF PACA comme autorité expropriante ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son premier Adjoint à signer l'acte à intervenir ainsi que l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

**Le Conseil adopte par 40 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 5.**

5 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI, Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN



## **DISCUSSION**

**M. LE MAIRE.**- *Il y a eu une erreur matérielle, me dit-on, dans la délibération n°13 : au lieu d'une « surface de plancher d'environ 4 000 m², à laquelle s'ajoute un équipement mutualisé », il faut lire « une surface de plancher d'environ 4 000 m² comprenant un équipement mutualisé ». Ce n'est pas s'ajoute, mais comprend.*

*Il s'agit de la réalisation de l'écocampus auquel nous tenons, vous le savez. Nous sommes engagés dans l'opération qui est la maîtrise financière. L'écocampus, il faut le temps de le sortir. On commence par le début, c'est la maîtrise foncière. Dans ce domaine, on avance de manière très positive. On valide le principe de lancement d'une DUP que j'ai expliqué tout à l'heure. On ne va pas y revenir.*

*C'est un projet du mandat suivant incontestablement et pour lequel, on va avoir 3 ou 4 ans de travail à faire indispensable. Ce sont les procédures à la française, mais cela y est, c'est parti. S'il n'y a pas de questions, je mets aux voix.*

[M. le Maire procède au vote.]

#### **14. VAL DE CAGNE – AVIS SUR LE PROGRAMME D’ACTION DANS LE PERIMETRE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS PERIURBAINS (PPEANP)**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Pour répondre aux enjeux du changement climatique, lutter contre l’artificialisation, l’effondrement de la biodiversité et favoriser la souveraineté agricole, une orientation forte a été impulsée dès 1995 par la commune sur le Val de Cagne, en faveur de la préservation des espaces naturels et agricoles :

- En 1995, maintien de la zone agricole existante au POS ;
- dès 1997, la surface des zones agricoles et naturelles inscrites dans les documents d’urbanisme a été augmentée ;
- depuis 1999, des procédures contentieuses en cas d’infraction aux règles d’urbanisme ont été systématiquement engagées, atteignant un total de plus de 220 PV, et les astreintes ont été mises en place conformément aux possibilités de la loi nouvelle de 2019. Cagnes-sur-Mer a été la première du département à mettre en œuvre cette nouvelle disposition, pour lutter contre les nombreuses atteintes à l’environnement ;
- en 2003, la ville a signé la 1<sup>ère</sup> convention d’intervention foncière avec la Société d’Aménagement Foncier et d’Etablissement Rural (SAFER) du département. L’exercice du droit de préemption a permis de réaliser 17 interventions de la SAFER.  
**1,5 M€ ont été investis par la commune pour l’acquisition de 4,5 ha de terrains agricoles ;**
- en 2012, 2015 et 2020, la commune a créé 3 jardins familiaux soit 70 lots loués à des Cagnois et a permis de nouvelles installations de production nourricière : Ferme des Deux Choux, Ugo Massi, A la Fût ;
- en lien avec cette politique foncière, la commune a développé une politique alimentaire en faveur du bio et du « local » pour nourrir les enfants des écoles. En 2021, les cantines municipales ont atteint 70 % de Bio et 10 % de productions locales alors que la loi EGALIM n’oblige les communes qu’à 20 % de Bio depuis 2022.

Afin de sanctuariser la vocation nourricière et environnementale du « Val de Cagne agricole », interdépendante du Schéma Directeur de Renaturation de la Cagne, la commune a sollicité le Département des Alpes Maritimes, compétent en vertu de l’article L.113-15 du code de l’urbanisme, en vue de la création d’un Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP).

Le principe de création du PPEANP a ensuite été approuvé par délibération du Conseil départemental le 17 décembre 2021.

Le PPEANP vise le renforcement de l’agriculture ainsi que la protection des espaces naturels, la mise en valeur des sites naturels et forestiers et la pérennisation de grandes continuités écologiques, en protégeant les terres agricoles sous tension en raison de l’urbanisation, des conflits d’usage ou du prix du foncier.

Après une phase de diagnostic, une enquête publique et l’avis favorable de la Chambre d’Agriculture, le périmètre d’intervention a été entériné par les délibérations successives :

- de la commune le 15 février 2024,
- du Conseil métropolitain le 20 février 2024
- et du Département des Alpes-Maritimes du 4 octobre 2024.

Il représente une superficie de 243,8 hectares pour 904 parcelles cadastrales, comportant 81,2 hectares (33 %) inscrits en zone agricole et 162,6 hectares (67 %) inscrits en zone naturelle, avec de forts enjeux en matière agricole, dans la mesure où 22,5 hectares (9,2 %) sont cultivés et 58,5 hectares (24 %) sont constitués de surface agricole en friche.

Le périmètre d'intervention est associé à un programme d'action qui définit le projet global de préservation et de valorisation en faveur des écosystèmes naturels et agricoles réunis.

Une proposition de programme d'action a été élaborée de manière partenariale avec les acteurs de la nature et de l'agriculture ainsi que les habitants et agriculteurs pour le Val de Cagne.

Il vise la mise en œuvre d'actions à court, moyen et long termes dont les bénéfices attendus pour le Val de Cagne et le territoire de Cagnes-sur-Mer sont multiples :

- Pour l'agriculture du « Val de Cagne agricole » :
  - restauration des terres fertiles et nourricières (ou reconquête de friches agricoles),
  - maintien des exploitations agricoles avec des perspectives d'investissement sur le long terme,
  - facilitation des transmissions d'exploitations agricoles,
  - installation de nouvelles fermes, notamment en production alimentaire,
  - déploiement d'une agriculture biologique alliée aux principes de l'agroécologie,
  - création de circuits courts pour les Cagnois,
  - valorisation du métier d'agriculteur,
  - reconnexion des lieux de production nourricière avec le centre-ville,
  - sensibilisation à une alimentation saine, locale et peu carbonée.
- Pour la rivière, les forêts et la biodiversité du « Val de Cagne naturel » :
  - restauration du corridor écologique majeur de la Cagne,
  - renaturation de la rivière, des espaces anthropisés des berges,
  - préservation des milieux aquatiques et rivulaires,
  - protection des espèces patrimoniales,
  - encouragement à l'entretien de la ripisylve, des forêts et des vallons,
  - développement de projets valorisant la forêt et diminuant le risque incendie,
  - reconnexion des espaces naturels et agricoles,
  - prévention du risque inondation,
  - préservation de la ressource en eau (quantité, qualité),
  - restauration de la perméabilité,
  - diminution de la pollution des sols,
  - réduction des émissions de gaz à effet de serre,
  - augmentation des puits de carbone et îlots de fraîcheur.

Ce programme d'action annexé au présent document, précise les aménagements et orientations de gestion, destinés à favoriser l'exploitation agricole, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages.

Il se décline en 4 grands axes, 10 objectifs et 28 actions :

### **AXE 1 : Mobiliser le foncier et les outils réglementaires**

#### **OBJECTIF 1.1 : Adopter une stratégie foncière**

#### **OBJECTIF 1.2 : Faire respecter la réglementation et accompagner le projet**

### **AXE 2 : Atténuer les risques, préserver l'eau, la biodiversité et les paysages**

#### **OBJECTIF 2.1 : Renaturer le Val de Cagne**

## **OBJECTIF 2.2 : Sensibiliser les citoyens aux enjeux écologiques et climatiques**

### **AXE 3 : Redynamiser une agriculture nourricière et les circuits courts**

#### **OBJECTIF 3.1 : Encourager l'installation d'agriculteurs et la transmission d'exploitations**

#### **OBJECTIF 3.2 : Accompagner les agriculteurs vers la résilience face aux enjeux écologiques et climatiques**

#### **OBJECTIF 3.3 : Améliorer la coopération et l'accès au logement**

#### **OBJECTIF 3.4 : Développer les circuits courts pour les Cagnois et fournir les cantines municipales**

### **AXE 4 : Faire vivre le programme d'action**

#### **OBJECTIF 4.1 : Animer**

#### **OBJECTIF 4.2 : Communiquer**

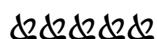
Le programme d'action doit être acté par le Département après avis de la commune, de la Métropole Nice Côte d'Azur et de la Chambre d'Agriculture.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'émettre un avis favorable au projet de programme d'action joint à la présente délibération, comportant les fiches action,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son 1<sup>er</sup> Adjoint à signer toutes pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil adopte par 44 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.**

1 abstention(s) : Jean-Paul PEREZ



### ***DISCUSSION***

**M. LE MAIRE.**- Ici aussi, nous sommes pionniers. Je ne sais pas ce que vous pouvez prouver, quand on est pionnier, pour exister, mais nous sommes fiers d'avoir un périmètre de protection. C'est le premier à ma connaissance dans les Alpes-Maritimes et peut-être même dans la région. Cela va nous permettre justement de protéger le Val-de-Cagne et d'y installer des agriculteurs. Je rappelle que la commune, toute seule, avec notre argent à nous tous, a déjà acquis 4,5 ha pour 1,5 M€.

*Chers collègues, s'il n'y a pas de question, je mets aux voix.*

*[M. le Maire procède au vote.]*

*Je dois dire que ce projet de PPEANP est observé à la loupe par tout le monde parce que c'est une première. Les institutions le regardent, tout le monde le regarde en nous disant que nous sommes pionniers dans ce domaine, nous sommes pilotes.*

## **15. AVIS DE LA COMMUNE SUR LA MISE EN CONCORDANCE DU CAHIER DES CHARGES DU LOTISSEMENT « LA ROSERAIE » AVEC LES DISPOSITIONS DU PLAN LOCAL D'URBANISME METROPOLITAIN (PLUM)**

Le lotissement de La Roseraie est accolé à la zone des bâtiments du Pôle Saint-Jean et se trouve relativement proche du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de Cagnes-sur-Mer. Il borde les deux côtés de l'Avenue de la Roseraie et est délimité :

- ❖ Au nord : par l'Avenue des Alpes,
- ❖ Au sud : par l'Avenue de Grasse (cf. plan de situation joint en annexe).

Le cahier des charges de ce lotissement a été approuvé le 25 février 1932 et n'a subi aucune modification connue de l'administration.

Suite à la loi du 6 janvier 1986 relative à la réforme sur les lotissements, les colotis de ce lotissement n'ont pas demandé le maintien de ses règles.

Au regard du PLUm, ce lotissement est entièrement situé à l'embranchement de trois zones (cf. plan de zonage joint en annexe) :

- ❖ La zone UEn impactant l'est du lotissement est consacrée aux équipements d'intérêt collectif et de services publics, comprenant donc l'activité hospitalière du Pôle Saint-Jean ;
- ❖ La zone UDC impactant le nord-ouest du lotissement est consacrée aux quartiers résidentiels. Elle est constituée en majorité de villas dotées d'un étage et peut accueillir des constructions d'une hauteur maximale de 12 mètres ;
- ❖ La zone UCf impactant l'ouest du lotissement est consacrée aux quartiers denses discontinus, permettant des constructions d'une hauteur de 15 mètres (soit R+4), avec un attique limité à une hauteur de 3 mètres (villa sur le toit).

Le cahier des charges du lotissement qui a pour principal objet de régler les rapports entre colotis, contient des dispositions d'urbanisme devenues incompatibles avec l'évolution envisagée de l'avenue de Grasse. Il s'avère aussi déconnecté de la réalité actuelle du quartier, déjà largement constitué d'immeubles dont certains sont entièrement dédiés à une activité hospitalière importante, alors que le cahier des charges stipule que ne pourront être édifiées sur chaque lot que des constructions dont la destination est strictement limitée à l'habitation, excluant de fait les commerces et autres services.

L'existence de commerces et le projet de restructuration de l'avenue de Grasse témoignent d'un changement de philosophie urbaine dans ce quartier, pavillonnaire lors de la création du lotissement. Le développement de la diversité des services hospitaliers offerts par le Pôle Saint-Jean illustre également cette mutation progressive vers une zone d'activité particulièrement vivante et propice à l'accueil de services et commerces divers.

Cagnes-sur-Mer est la seule cité importante des Alpes-Maritimes à disposer d'une offre de soins privée remplissant une mission de service public hospitalier.

Cette dimension libérale a pu, au cours des dernières décennies, séduire un grand nombre de professionnels de santé salariés, libéraux, médicaux et paramédicaux qui travaillent dans cette zone hospitalière et qui, pour la plupart, habitent sur place.

L'offre de soins s'est étoffée par étapes, séparées les unes des autres par un intervalle de 3 à 5 ans.

L'année 2023 marque la fin d'un cycle qui a vu arriver de nouvelles activités :

- ❖ La création d'une unité de dialyse et de néphrologie (rein artificiel),
- ❖ Un nouveau service d'urgences avec une filière pédiatrique,
- ❖ Une nouvelle maternité,

- ❖ Une unité d'exploration neurologique centrée sur l'épilepsie avec la création d'un centre du sommeil agréé (le seul du département),
- ❖ Une unité de médecine ambulatoire,
- ❖ L'extension des parkings,
- ❖ Une crèche multi-accueil de 38 places.

De plus, le 26 mai 2023, l'Agence Régionale de Santé a rendu une décision permettant à la Polyclinique Saint Jean de développer une nouvelle fois son offre de soins sur le territoire de la commune de Cagnes-sur-Mer. Il s'agit plus précisément d'une autorisation d'unité psychiatrique rendue sous la forme de 15 places d'hospitalisation à temps partiel.

Le développement d'une telle offre sur le territoire de Cagnes-sur-Mer dotera la commune d'une véritable indépendance en matière de santé, qu'elle soit physique ou mentale. Cette vision, couplée au développement futur de commerces, grâce à la requalification de l'avenue de Grasse, transformera ce quartier en véritable zone d'intérêt insufflant une nouvelle vie, en ce point névralgique de la commune.

Le projet de création de la Promenade (ou barreau) Lambert-May s'inscrit aussi dans cette logique, ouvrant une voie arborée pour relier l'avenue de Grasse à l'avenue des Alpes. Ce projet a d'ailleurs fait l'objet d'une réunion publique le 19 juin 2024 et d'une concertation publique qui s'est déroulée du 19 juin au 19 juillet de la même année.

Enfin, la proximité du PEM apporte une plus-value essentielle à cette évolution.

La situation juridique est donc paradoxale : si le cahier des charges du lotissement reste inopposable à l'administration qui n'a pas à en tenir compte lors de l'instruction d'un permis de construire, il continue à s'appliquer entre colotis et peut être invoqué devant le juge judiciaire.

La solution pour assurer une stabilité juridique aux constructions existantes et futures, est donc de mettre en œuvre la procédure spécifique de mise en concordance du cahier des charges du lotissement avec les dispositions du PLUm, procédure prévue à l'article L.442-11 du code de l'urbanisme.

Cette mise en concordance a fait l'objet d'une réunion publique avec les colotis le 19 février 2025, puis d'une enquête publique qui s'est déroulée du 03 mars au 02 avril 2025.

Cette enquête, qui peut être caractérisée par une activité modérée, a fait l'objet de 3 observations défavorables et de 5 observations favorables, en plus de consultations très largement positives rapportées par le commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur a émis, le 05 mai 2025, un avis favorable assorti d'une réserve, sur le projet de mise en concordance du cahier des charges du lotissement « La Roseraie » avec le PLUm. Cette réserve est relative à la destination des bâtiments qui pourraient se construire dans la partie du périmètre du lotissement située en zone à risque modéré au regard du Plan de Prévention Inondation. Or ce plan étant une servitude d'utilité publique s'imposant à la commune, les demandes d'autorisation de construire à venir ne pourront qu'obéir à ce règlement.

La mise en concordance du cahier des charges du lotissement est désormais prête et il est proposé au Conseil municipal :

- d'émettre un avis favorable sur cette procédure de mise en concordance du cahier des charges du lotissement « La Roseraie » avec le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm),

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre un arrêté municipal mettant en concordance le cahier des charges du lotissement « La Roseraie » avec le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm).

*Le dossier de mise en concordance ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur peuvent être consultés au service Droit des Sols et Habitat, situé au 2 avenue de Grasse.*

**Le Conseil adopte par 40 voix Pour et 5 voix Contre, Abstention : 0.**

5 contre(s) : Isabelle UTRAGO, Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN

## **16. CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) RELATIVE A LA REALISATION D'UN PROGRAMME IMMOBILIER AVENUE DE GRASSE-CHEMIN DU PUIITS**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

La ville de Cagnes-sur-Mer a été saisie d'une demande de permis de construire déposée par la société civile immobilière (SCI) MEDITERRANNEE pour un projet immobilier, sis 39 à 45 avenue de Grasse, représentant une surface de plancher de 3 315 m<sup>2</sup>.

Ce programme immobilier prévoit la réalisation de :

- 33 logements privés,
- 15 logements sociaux,
- soit un total de 48 logements,
- commerces en rez-de-chaussée, représentant une superficie de 300 m<sup>2</sup>.

Cette opération rend nécessaire la réalisation d'équipements publics répondant aux besoins des futurs usagers ou habitants, notamment :

- à la charge de la commune, la réalisation d'un groupe scolaire dimensionné pour accueillir le développement urbain du secteur Malvan (auquel ce programme participera) ;
- à la charge de la Métropole, l'aménagement en conséquence de la voirie et des réseaux.

Il est donc proposé, à l'image de ce qui a été fait pour 2 autres programmes immobiliers situés avenue de Grasse (projets Cogédim et Edouard Denis), de mettre en œuvre un projet urbain partenarial (PUP), soit une méthode de financement mutualisé, qui prévoit, plutôt qu'une taxe d'aménagement, une participation du constructeur au coût des équipements communaux et métropolitains rendus nécessaires.

Le montant de cette participation est estimé, valeur 2<sup>ème</sup> trimestre 2025 du coût de la construction, à :

- 204 800 € HT pour les équipements communaux, soit 1/3 du coût prévisionnel d'une classe d'école,
- 280 000 € HT pour les équipements métropolitains, soit 8 % du coût prévisionnel des réalisations sur le 1<sup>er</sup> tronçon de l'avenue de Grasse et de la rue du Puits (aménagement de la voirie, de la chaussée, création de stationnements, d'une piste cyclable, redimensionnement des réseaux, plantation d'arbres...).

La participation globale du constructeur aux différents équipements publics, soit 484 800 € HT, correspond à environ 146,24 €/m<sup>2</sup> de surface de plancher. En comparaison, la taxe d'aménagement s'élèverait à 48,20 €/m<sup>2</sup> et ne permettrait donc pas de financer les équipements induits par ce programme immobilier.

Le PUP s'avère ainsi, tant pour la commune que pour la Métropole, un choix de financement préférable à la taxe d'aménagement dont seront, en contrepartie, exemptées les constructions de l'opération et ce, durant une période de dix ans.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention de projet urbain partenarial à intervenir avec la société civile immobilière Méditerranée,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer, conformément aux dispositions de l'article L.332-11-3 du code de l'urbanisme,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération,
- de décider d'assurer les mesures de publicité desdits actes conformément aux articles R.332-25-1 et R.332-25-2 du code de l'urbanisme.

*PJ : projet de convention en annexe*

**Le Conseil adopte par 40 voix Pour et 4 voix Contre, Abstention : 1.**

4 contre(s) : Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN

1 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI

**17. CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATIONS  
ELECTRIQUES AU PROFIT D'ENEDIS SUR LES PARCELLES COMMUNALES  
CADASTREES SECTION AO N°16 ET 238, SITUEES 18 AVENUE MARCEL PAGNOL**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Afin d'améliorer la qualité de la desserte et de l'alimentation du réseau électrique de distribution publique, la société ENEDIS s'est rapprochée de la commune pour que lui soit consentie une servitude de passage de canalisations électriques (basse tension) souterraines sur les parcelles communales cadastrées section AO n° 16 et 238, situées 18 avenue Marcel Pagnol.

Cette servitude s'exercera sur une longueur d'environ 85 mètres, une largeur de 3 mètres et une profondeur de 80 cm.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la constitution d'une servitude de passage de canalisations au profit de la société ENEDIS sur les parcelles communales cadastrées section AO n° 16 et 238 (cf. plan dans la convention jointe) moyennant le versement d'un montant de 20 euros,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son premier Adjoint à signer l'acte à intervenir ainsi que l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

**Le Conseil adopte par 43 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.**

1 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI

**M. Alain GAGGERO ne prend pas part au vote.**

~~~~~

## **DISCUSSION**

**M. LE MAIRE.**- Notre ami Alain Gaggero ne prend pas part au vote. A priori, il n'y a pas de problème sur le sujet. Monsieur Dolciani.

**M. DOLCIANI.**- On parle d'un endroit où le tram va passer puisque l'on est sur la route devant le lycée. Tout le monde a-t-il bien pris en compte que le tramway doit passer et que sous une voie de tramway, il ne peut pas y avoir de réseaux qui passent ?

**Mme ARNAUD-PIHOUE.**- [Hors micro] Évidemment.

**M. DOLCIANI.**- Évidemment... Quand je vois ce qui s'est passé sur les lignes 1 et 2, je ne pourrais pas en être certain.

**Mme ARNAUD-PIHOUE.**- [Hors micro] L'expérience.

**M. LE MAIRE.**- Je comprends ce que dit M. Dolciani. Quelle est la réponse ?

**Mme SAVIO-SOULA.**- [Hors micro] On a sollicité NCA pour vérifier que cela irait par rapport au tram.

**M. LE MAIRE.**- Merci. On va vérifier.

[M. le Maire procède au vote.]

De la 18 à la 22, on ne doit pas voter, on doit prendre acte uniquement.

## **DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC**

### **18. CASINO DE JEUX : AVIS SUR LE RAPPORT DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2024**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Les casinos contribuant à l'animation touristique des communes classées stations thermales, balnéaires ou climatiques, ont été reconnus par le Conseil d'Etat comme des concessions de service public.

L'exploitant du casino de jeux, délégataire d'un service public, transmet chaque année son rapport d'activité conformément aux dispositions de L3131-5 du code de la commande publique.

La convention de délégation de service public signée avec la société Cagnes-sur-Mer Loisirs S.A.S dépendant du Groupe Tranchant est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2012 pour une durée de 20 ans.

Le Casino Terrazur est désormais situé au sein du centre commercial Polygone Riviera inauguré fin octobre 2015, ce qui constitue un concept assez inédit en France et unique sur la Côte d'Azur.

Il poursuit son objectif de capter une clientèle plus importante et variée grâce aux multiples possibilités procurées par sa situation géographique particulière et par la polyvalence de son bâtiment.

Cet établissement offre un outil performant en termes de jeux, avec 170 machines à sous, un salon des grands jeux de 384 m<sup>2</sup>, deux bars, un restaurant, et emploie 62 personnes.

Au premier étage, une grande salle de spectacle de 750 m<sup>2</sup> comportant notamment une scène de 72m<sup>2</sup>, des loges, une régie et des vestiaires offre un espace modulable pouvant accueillir des concerts et des dîners-spectacles.

Le deuxième étage comporte une terrasse d'été de 400 m², des bureaux, des salles de réunion, des salles pour le personnel et des locaux techniques.

Dans le cadre du service public spécifique au casino, l'établissement délégataire est tenu de développer trois activités distinctes contribuant au développement touristique de la commune : le jeu, la restauration et les animations.

L'exercice faisant l'objet du présent rapport d'activité couvre la période du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 31 octobre 2024.

### **En ce qui concerne les jeux :**

Pour l'exercice 2024, le produit brut des jeux s'élève à 22 277 000 €, et a ainsi enregistré une hausse de 0,97 %.

|      | Produit brut des jeux | Progression/N-1 (%) |
|------|-----------------------|---------------------|
| 2012 | 16 825 244,01 €       | + 1,60 %            |
| 2013 | 17 795 388,02 €       | + 5,77 %            |
| 2014 | 18 209 944,24 €       | + 2,33 %            |
| 2015 | 17 772 169,70 €       | - 2,44 %            |
| 2016 | 18 943 987,06 €       | + 6,59 %            |
| 2017 | 18 664 034,82 €       | - 1,48 %            |
| 2018 | 19 112 601,54 €       | + 2,40 %            |
| 2019 | 20 521 172,44 €       | + 7,37 %            |
| 2020 | 15 200 561,39 €       | - 25,93 %           |
| 2021 | 8 967 000,00 €        | - 41,01 %           |
| 2022 | 20 377 628,12 €       | +127,26 %           |
| 2023 | 22 063 000 €          | + 8,27 %            |
| 2024 | 22 277 000 €          | + 0,97 %            |

### **Le produit brut des jeux se répartit comme suit :**

|                                                  |              |
|--------------------------------------------------|--------------|
| Produits des jeux de table et jeux électroniques | 2 451 000 €  |
| Produits des machines à sous                     | 19 826 000 € |
| Total                                            | 22 277 000 € |

### ***Machines à sous :***

Le parc des machines à sous du Casino de Cagnes-sur-Mer comprend 170 machines.

Les mises minimums sont comprises entre 0,01 € et 2 €.

### ***Les grands jeux :***

Le salon des grands jeux d'une surface de 384 m² se compose de :

- 4 tables de black jack
- 3 tables de roulette anglaise
- 3 tables de roulette électronique anglaise
- 2 tables de black jack électronique

La fréquentation des machines à sous et des grands jeux est en hausse : 241 265 personnes sont venues jouer en 2024 contre 232 015 en 2023.

### **En matière de restauration :**

- un bar, dans la salle des machines à sous (rez-de-chaussée),
- un snacking, entre la salle des machines à sous et le salon des grands jeux (rez-de-chaussée),
- un restaurant ainsi qu'une terrasse dite « lounge », en face de la salle de spectacle (1<sup>er</sup> étage).

Le restaurant situé au premier étage avec sa terrasse de style lounge dispose d'une capacité de 100 places assises à l'intérieur et de 100 places assises à l'extérieur.

Il propose un menu pause shopping à 17 € et des produits à la carte : entrées (18 € à 21 €), plats (16 € à 36 €), desserts à 8 €.

La fréquentation du restaurant est de 13 669 personnes contre 12 765 personnes en 2023, et son chiffre d'affaires s'établit à 1 231 709 € contre 1 080 451 € en 2023.

### **Dans le domaine des actions d'animation culturelle**

L'établissement dispose d'une salle de spectacle de 750 m<sup>2</sup> disposant d'une scène modulable de 72 m<sup>2</sup>. La salle peut accueillir 400 personnes en cocktail dînatoire, 300 personnes en repas assis, 566 personnes en conférence et 600 personnes en concert debout.

Il dispose également d'une terrasse d'été attenante au 2<sup>ème</sup> étage de 400 m<sup>2</sup> pouvant accueillir 250 personnes en cocktail dînatoire.

Pour l'exercice 2024, le Casino a organisé 14 animations, concerts et spectacles, dont les prix pour les concerts et spectacles s'établissent entre 18 à 42 €.

La salle de spectacle est mise à la disposition de la commune pour organiser 40 manifestations au cours de l'année.

### **Chiffre d'affaires**

L'exercice comptable s'étend du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 31 octobre 2024.

| <b>Chiffre d'affaires</b> | <b>2023/2024</b>    | <b>2022/2023</b>    | <b>Variation</b> |
|---------------------------|---------------------|---------------------|------------------|
| Produit net des jeux      | 10 719 919 €        | 10 669 479 €        | + 0,47 %         |
| Restaurant et bars        | 1 231 709 €         | 1 080 451 €         | +14,00 %         |
| Autre et divers           | 144 540 €           | 171 998 €           | -15,96 %         |
| <b>Total en €</b>         | <b>12 096 168 €</b> | <b>11 921 928 €</b> | <b>+ 1,46 %</b>  |

### **Résultats financiers**

Cette année, le résultat net après impôt est bénéficiaire de 1 967 580 € contre 1 897 507 € en 2023, soit une hausse de 3,69 %.

Ce résultat s'explique principalement par la hausse des produits d'exploitation (+223 000 €) modérée par une hausse des charges d'exploitation (+ 150 000 €) liée à la hausse de fréquentation du Casino.

### **Investissement**

Durant cet exercice, le Casino a réalisé 902 052 € d'investissement.

|      | Investissement |
|------|----------------|
| 2018 | 2 555 071 €    |
| 2019 | 1 389 155 €    |
| 2020 | 1 542 211 €    |
| 2021 | 236 000 €      |
| 2022 | 677 512 €      |
| 2023 | 944 247 €      |
| 2024 | 902 052 €      |

Les investissements ont porté principalement sur le parc de machines à sous, avec 902 052 € dont 449 000 € investis pour l'acquisition de 13 nouvelles machines à sous.

### **Prélèvement communal**

Le prélèvement communal s'établit à 2 111 668 € dont 71 973 € dans le cadre de la participation au développement artistique et touristique de la commune, contre 2 087 329 € en 2023.

|      | Prélèvement communal |
|------|----------------------|
| 2012 | 1 359 895 €          |
| 2013 | 1 507 271 €          |
| 2014 | 1 511 578 €          |
| 2015 | 1 504 316 €          |
| 2016 | 1 602 007 €          |
| 2017 | 1 627 344 €          |
| 2018 | 1 686 168 €          |
| 2019 | 1 852 645 €          |
| 2020 | 1 279 397 €          |
| 2021 | 750 214 €            |
| 2022 | 1 840 985 €          |
| 2023 | 2 087 329 €          |
| 2024 | 2 111 668 €          |

### **Perspectives**

L'établissement s'est donné comme objectif en 2025 de consolider les résultats obtenus en 2024 et de capter une clientèle plus importante en continuant sa politique d'investissement en offrant de nouvelles machines à sous, en adaptant son offre de restauration et en attirant plus de personnes par l'organisation de spectacles de qualité.

Ces perspectives s'inscrivent dans un contexte de forte concurrence des autres casinos de la Côte d'Azur et de Monaco.

A la suite de l'examen par la Commission consultative des services publics locaux des conditions d'exécution du service public, il est proposé au Conseil municipal :

- de prendre acte des conditions d'exécution du service public et du rapport du délégataire, conformément à l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales.

**Le Conseil prend acte.**

## **19. CHAMBRE FUNERAIRE : AVIS SUR LE RAPPORT DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC – EXERCICE 2024**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Depuis le 1<sup>er</sup> août 2018, un contrat de délégation de service public (DSP) de neuf ans a été signé avec la société FUNECAP SUD-EST, prévoyant des travaux de réaménagement, la gestion et l'exploitation de la chambre funéraire.

**Les installations :** Le site de la chambre funéraire de Cagnes-sur-Mer a fait l'objet d'une rénovation totale comme prévu à la DSP :

- Extension de la surface de plancher de 65 m<sup>2</sup>, passant de 486 m<sup>2</sup> à 551 m<sup>2</sup> ;
- Réfection totale de la salle de cérémonie avec augmentation de la capacité d'accueil de 70 à 100 personnes ;
- Création d'une chambre froide de déstase d'une capacité de 12 défunts ;
- Remplacement des cellules réfrigérées et augmentation de la capacité d'admission à 22 cases (9 auparavant) ;
- Réaménagement des extérieurs.

Pour rappel : les travaux de rénovation et de réaménagement ainsi que les charges d'exploitation ont été supportés en totalité par le délégataire et le montant total de l'investissement s'est élevé à 391 000 € (2019).

**Concernant l'entretien et les mises en conformité** en matière d'hygiène, voici les mesures effectives prises depuis le début de la gestion déléguée :

- Un entretien régulier des cellules réfrigérées désormais neuves est réalisé par les équipes de Funecap et plus en profondeur par une société spécialisée ;
- Un contrat de collecte et traitement des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) est en place depuis août 2018. Une société de nettoyage intervient trois fois par semaine, les lundis, mercredis et vendredis sur l'ensemble du site ;
- Mise en place de tapis de sol (changés 1 fois par semaine).

**L'accueil de l'athanée** s'effectue comme suit :

- **du lundi au samedi de 8 h à 18 h sans interruption ;**
- **le dimanche et les jours fériés de 8 h à 13 h et de 14 h à 18 h ;**
- **une permanence téléphonique est assurée 24 h/24 et 7 jours/7** pour répondre aux familles, aux opérateurs et pour assurer les admissions en chambre funéraire en permanence.

Il est assuré par 3 personnes à temps plein.

En 2024, 1 592 admissions ont été enregistrées, elles s'élevaient à 1 392 en 2023.

Parmi ces 1 592 admissions, environ 32,9 % des défunts ont été présentés en salon individuel.

**Sur le plan économique :** l'activité 2024 s'établit comme suit, au vu du compte de résultat :

**Le chiffre d'affaires** a été déterminé en fonction des tarifs en vigueur.

Total du chiffre d'affaires : **387 000 €**

**Les charges d'exploitation** retracent les frais de personnel, la maintenance des cases réfrigérées, le nettoyage et l'entretien des locaux, le nettoyage et l'entretien des espaces verts, l'assurance, les fournitures d'exploitation, le téléphone et les frais d'affranchissement, les frais de gestion, les impôts, les frais financiers et les dotations aux amortissements.

Total charges d'exploitation : **135 000 €**

Le résultat d'exploitation de l'année 2024 est positif et s'élève à **252 000 €** et à **211 000 €** après prélèvements de la dotation aux amortissements et de l'impôt sur les sociétés.

A la suite de l'examen par la Commission consultative des services publics locaux des conditions d'exécution du service public, il est proposé au Conseil municipal :

- de prendre acte des conditions d'exécution du service public et du rapport du délégataire, conformément à l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales.

|                               |
|-------------------------------|
| <b>Le Conseil prend acte.</b> |
|-------------------------------|

## **20. FOURRIERE DE VEHICULES : AVIS SUR LE RAPPORT DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2024**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Une délégation de service public concernant la gestion de la fourrière automobile municipale a été conclue le 30 Juillet 2019 pour une durée de 5 ans avec la société TSTV représentée par M. Alexandre WURGER. Cette DSP s'est terminée le 30 juillet 2024.

En attendant la finalisation de la nouvelle DSP, un contrat a été passé avec la société TSTV jusqu'au 30 novembre 2024. La nouvelle DSP a été signée avec la société TSTV pour une durée de 5 ans. Elle a débuté le 1<sup>er</sup> décembre 2024.

L'exploitation de la fourrière consiste à enlever les véhicules gênants sur le domaine public, abandonnés ou en infraction à certaines dispositions du code de la route.

Comme le prévoit l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales, le délégataire a adressé son rapport d'activité pour l'exercice 2024.

Cette étude a été faite sur la totalité de l'exercice 2024 étant donné que la société TSTV a géré la mission sur toute la durée.

### **Sur le plan du service rendu :**

- ✓ Le délégataire a reçu 1 272 prescriptions de mise en fourrière, dont 1079 par la police municipale et 193 par la police nationale et la gendarmerie.
- ✓ 1 272 véhicules ont ainsi été enlevés et mis en fourrière, 1 038 ont été restitués après notification au propriétaire.
- ✓ Sur ce total de véhicules mis en fourrière, 226 ont été détruits, et 1 a été vendu par le service des domaines.

En conséquence, l'activité globale enregistre une hausse, soit 1 272 réquisitions en 2024, contre 1 047 réquisitions en 2023.

Le service rendu, suite notamment aux sollicitations des administrés gênés par des véhicules en infraction, a répondu à l'attente de nos concitoyens.

Le délai moyen d'intervention pour l'enlèvement des véhicules est de 24 minutes (en dessous des 30 minutes maximum prévues dans le contrat).

La société TSTV assure les opérations de mise en fourrière à toute heure de la journée ou de la nuit, 365 jours par an y compris les week-ends et les jours fériés.

Elle utilise deux installations fourrière, une au 36 chemin du Val de Cagne et une au 18 route de Vence. Elle est en cours d'acquisition d'une unité foncière pour l'installation d'une fourrière supplémentaire.

Elle utilise 3 catégories de matériel d'enlèvement, cinq véhicules légers, cinq véhicules lourds et une dépanneuse à chenilles radiocommandée.

### **Sur le plan économique :**

Le bilan de l'activité pour Cagnes-sur-Mer s'établit comme suit :

Chiffre d'affaires 2024 : **155 103,76 €**

Chiffre d'affaires 2023 : **111 853,74 €**

Le délégataire a étendu son activité d'un point de vue géographique (DSP avec Villeneuve-Loubet, prestations de service conclues avec La Colle-sur-Loup, Vence, Saint-Paul de Vence, Roquefort-les-Pins, Tourrettes-sur-Loup, Saint-Laurent-du-Var). Cagnes-sur-Mer représente néanmoins 34,8 % de son activité.

Le résultat d'exploitation de la société en 2024 est excédentaire (13 868 €), même pour Cagnes-sur-Mer (4 828 €).

L'excédent global de la société résulte de la diversification d'activités de l'entreprise.

En application de la clause 10.5 de la convention, 1 % du chiffre d'affaires annuel est reversé à la commune, dans la mesure où celui-ci dépasse les **200 000 €**, ce qui n'est pas le cas pour 2024.

A la suite de l'examen par la Commission consultative des services publics locaux des conditions d'exécution du service public, il est proposé au Conseil municipal :

- de prendre acte des conditions d'exécution du service public et du rapport du délégataire conformément à l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales.

|                               |
|-------------------------------|
| <b>Le Conseil prend acte.</b> |
|-------------------------------|

## **21. STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE : AVIS SUR LE RAPPORT DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC – EXERCICE 2024**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

La délégation de service public du stationnement payant sur voirie a été confiée à la société INDIGO par délibération du Conseil municipal du 5 octobre 2017, pour une période de 7 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

L'année 2024 a été la dernière année de la DSP.

Comme le prévoit l'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales, la société INDIGO a envoyé son rapport d'activité pour l'exercice 2024.

La gestion globale de stationnement permet d'améliorer les conditions de stationnement dans divers quartiers de la ville, d'assurer la rotation des véhicules à proximité des commerces et des services et d'assurer ainsi une meilleure disponibilité de places pour les usagers.

De plus, de nouveaux services ont été mis en place grâce à la gestion globale :

- Des abonnements sur voirie – résident, actif, infirmier(e),
- Diversité de mode de paiement – par smartphone, carte bancaire ou carte « Bonjour Cagnes » ainsi que par l'horodateur virtuel HDV,
- 30 minutes gratuites une fois par jour toute l'année, 2 h gratuites durant les 3 semaines de fêtes de fin d'année.

#### Sur le plan économique :

Les recettes du stationnement en 2024 s'élèvent à **2 107 756,63 €** contre 2 314 885,10 € en 2023.

La rémunération du délégataire pour 2024 est calculée selon l'article 35 du contrat de DSP modifié par l'avenant n°3 :

- 100 % des recettes comprises entre 1 007 611€ et 2 100 000 €
- 79 % des recettes comprises entre 2 100 000 € et 2 600 000 €
- 30 % des recettes au-delà de 2 600 000 €

#### Compte résultats de voirie 2024 :

| En € H.T.                     | 2024      | 2023     |
|-------------------------------|-----------|----------|
| Total Produits d'exploitation | 927 469   | 933 806  |
| Total charges d'exploitation  | - 772 279 | -732 309 |
| Résultat d'exploitation       | 155 191   | 201 497  |

Le compte de résultats du délégataire du service public de stationnement au 31 décembre 2024 présente un chiffre d'affaires de 927 469 € et **un résultat d'exploitation positif de 155 191 €.**

#### Sur le plan des conditions du stationnement :

Au 31 décembre 2024, le nombre total d'emplacements exploités dans le cadre du présent contrat était de 3 093 places réparties sur trois zones tarifaires :

Zone rouge : 919 places

Zone orange : 1 955 places

Zone jaune : 219 places

Le stationnement saisonnier, du 15 juin au 15 septembre, compte 363 places.  
Le parc d'horodateurs est composé de 172 horodateurs.

- Le taux de respect moyen en 2024 s'élève à 90,51% en zone jaune, 89,48 % en zone orange et 79 % en zone rouge.
- La rotation dans les zones rouge est dynamique, les 30 minutes gratuites sont fortement plébiscitées par les usagers et le nombre d'abonnements en cours s'élève à 1 217 dont 704 abonnés résidents.

#### Les modifications entreprises en 2024 :

- Extension du stationnement payant dans divers secteurs :113 places (av. de Nice, rue Jean Bouin, chemin du Lautin, rue des capucines) ;
- Sortie du parking de la Villette du périmètre de la DSP en mars 2024 ;
- Baisse du tarif d'abonnement « infirmière » à 30 € (contre 50 € précédemment) pour les infirmières établies à Cagnes-sur-Mer ;
- Fin de la DSP de stationnement payant le 31/12/2024.

#### L'Observatoire de stationnement :

Ce service s'appuie sur les enquêtes de rotation et définit les actions en matière de stationnement sur voirie.  
En 2024, l'Observatoire du stationnement s'est réuni le 2 avril pour examiner les résultats des enquêtes de stationnement dans les secteurs pressentis à l'extension du stationnement.

#### Sur le plan du service rendu :

Deux personnes sont affectées sur le site de Cagnes-sur-Mer pour la gestion et la maintenance des horodateurs et de la signalétique (1 technicien et 1 agent d'exploitation) et dix personnes pour le contrôle du stationnement et la gestion des contestations (2 encadrants et 8 agents). La parité hommes/femmes est respectée.

Leur présence est assurée 6 jours sur 7.

Un véhicule équipé en système de contrôle LAPI (lecture automatisée de plaques d'immatriculation) est également affecté au site de Cagnes-sur-Mer.

Des renforts systématiques sont mis en place lors des périodes d'augmentation d'activité ainsi que pour les enquêtes d'occupation, de taux de respect et de rotation.

Le personnel assure l'ensemble des tâches d'exploitation : maintenance des horodateurs, propreté du matériel, signalétique, accueil des clients, gestion des abonnements, contrôle du stationnement et émission des Forfaits Post Stationnement (FPS).

Le délégataire assure également le traitement des recours des usagers (gestion des RAPO).

1 738 interventions ont été effectuées sur les horodateurs en 2024, à savoir 6 interventions par jour.

Les réparations et interventions de maintenance ont été faites dans les délais contractuels limitant le dysfonctionnement du service.

#### Les difficultés rencontrées :

Un des horodateurs a été vandalisé 2 fois d'affilé.

## L'accueil et l'information :

Le délégataire se charge de l'information des clients, de la vente des abonnements et des recours.

L'agence INDIGO est située au 6, avenue F. Mistral.

Elle est ouverte au public du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 15 h et le samedi de 10 h à 12 h.

Globalement, sur le plan de service rendu, l'exploitation du service public est satisfaisante.

A la suite de l'examen par la Commission consultative des services publics locaux des conditions d'exécution du service public le 12 juin 2025, il est proposé au Conseil municipal :

- de prendre acte des conditions d'exécution du service public et du rapport du délégataire conformément à l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales.

|                               |
|-------------------------------|
| <b>Le Conseil prend acte.</b> |
|-------------------------------|

## DOMAINE PUBLIC

### **22. PRESENTATION DU RAPPORT D'EXPLOITATION ANNUEL DES RECOURS ADMINISTRATIFS PREALABLES OBLIGATOIRES (RAPO) CONCERNANT LE STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Dans le cadre de la réforme de la dépenalisation et de la décentralisation du stationnement payant sur voirie, issue de la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), la commune de Cagnes-sur-Mer a fait le choix de confier la gestion du stationnement payant sur voirie à la société INDIGO, dans le cadre d'une délégation de service public.

Une des missions du délégataire consiste à gérer les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO).

Dans le but d'assurer la transparence des décisions relatives à ces RAPO, la loi prévoit la présentation à l'assemblée délibérante d'un rapport annuel de la gestion de ces recours.

Aussi, conformément à l'article R2333-120-15 du code général des collectivités territoriales, la société INDIGO a établi un rapport annuel de gestion des RAPO.

Il ressort de ce rapport que **le taux de respect moyen pour l'année 2024 s'élève à 86,33 %.**

Durant l'année 2024, sur les **104 014** forfaits post stationnement (FPS) établis, **2 017** RAPO ont été déposés. Le taux de contestation s'élève donc à **1,94 %** (contre 2,61 % en 2023) très en deçà du taux national moyen qui est de 2,94 %.

Le délai moyen de traitement des RAPO en 2024 est de 5 jours (inchangé).

Sur les **2 017 recours** déposés, **1 220** ont été admis, les autres recours ayant été jugés irrecevables ou rejetés après examen des motifs évoqués.

Ainsi, seuls 1,18 % des FPS émis ont été acceptés en phase RAPO.

**194** mémoires en défense ont été transmis à la commission du contentieux du stationnement payant (CCSP).

Il est proposé au Conseil municipal :

- de prendre acte du rapport annuel de gestion des recours administratifs préalables obligatoires présenté en annexe.

**Le Conseil prend acte.**

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **23. ACQUISITION DU DROIT AU BAIL DU COMMERCE « LE PETIT BAR » SITUE 4, RUE JEAN-RAYMOND GIACOSA**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Par délibération du Conseil municipal du 13 décembre 2007, la commune a instauré un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur duquel, elle peut exercer le droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce ainsi que les baux commerciaux.

Dans ce cadre, la commune a préempté, par décision du 25 avril 2025, le fonds de commerce « Le Petit Bar », sis 4, rue Jean-Raymond Giacosa, exploité par la SAS UMBERTO ET MOMIR et saisi le juge de l'expropriation en fixation judiciaire du prix.

Le vendeur du fonds de commerce s'est rapproché de la collectivité afin de procéder à une cession amiable du seul droit au bail.

Son acquisition, au prix de 126 000 euros validé par France Domaine, permettra après appel à projet, de diversifier l'offre alimentaire et de commerce de bouche dans cette rue, récemment requalifiée pour dynamiser le centre-ville.

Un protocole d'accord préalable doit être signé entre les parties pour fixer les conditions et les modalités de ladite acquisition du droit au bail.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la signature du protocole d'accord préalable entre la SAS UMBERTO ET MOMIR et la commune,
- d'approuver l'acquisition du droit au bail du commerce « Le Petit Bar » sis 4, rue Jean-Raymond Giacosa, au prix de 126 000 euros validé par France Domaine,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son premier Adjoint à signer les actes à intervenir ainsi que l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

**Le Conseil adopte par 44 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.**

1 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI

~~~~~

## **DISCUSSION**

**M. LE MAIRE.**- On arrive à la 23 : acquisition du droit au bail du commerce « Le Petit Bar ». Je n'ai pas fini la phrase, que Mme Utrago monte au créneau. Je vous laisse présenter la délibération, Madame. Je sens votre impatience.

**Mme UTRAGO.**- Je vais dire deux mots.

**M. LE MAIRE.**- Il faut approuver la signature du protocole d'accord préalable entre la SAS Alberto et la commune sur l'acquisition du droit au bail du « Le Petit Bar » pour 126 000 € validés par les domaines. Madame, vous avez la parole.

**Mme UTRAGO.**- J'ai deux réflexions. La première, c'est le prix, parce que même si vous payez 126 000 €, c'est tellement minuscule. Il existe ce petit bar par rapport à la terrasse que vous donnez. C'est ridicule. En revanche, vous ne récupérez pas la licence 4 et je trouve cela dommage parce que c'est la seule chose qui vaut quelque chose.

**M. LE MAIRE.**- Je ne sais pas si vous êtes commerçante dans l'âme, moi non. En général, ce genre de chose, d'abord, c'est une orientation politique. Nous voulons une diversité de commerce dans la rue et nous en avons discuté avec les commerçants et le président de la cité. Il convient de faire en sorte que « Le Petit Bar » soit dépendant de nous pour que l'on puisse assurer une diversité des commerces. On l'a payé avec une validation des Domaines qui a priori avait été mis à la vente à 190 000 €. On sait discuter, c'est l'argent de la commune. On a fait une affaire, car nous avons fait en sorte de négocier cela favorablement pour la commune. Monsieur Perez.

**M. PEREZ.**- Quel type de commerce voulez-vous ?

**M. LE MAIRE.**- On va faire de la diversité, on va changer.

**M. PEREZ.**- Je vous propose un salon de thé.

**M. LE MAIRE.**- Seriez-vous intéressé ?

**M. PEREZ.**- Oui, parce que dans ce quartier le thé à la menthe est très prisé. [Rires.]

**M. LE MAIRE.**- C'est du Perez, sacré Perez ! Notre ami Jean-Paul ! Je vais vous appeler Jean-Paul. Vous voyez, c'est là où j'ai un conflit d'intérêts à l'évidence. Vous êtes conseiller municipal, vous suggérez publiquement qu'à la limite, vous seriez prêt à faire un geste pour aller vendre votre thé. Attention. C'est de l'article 40, méfiez-vous. Monsieur Perez, je vous demande de conserver votre calme et de ne pas vous engager, ou quand on va voter, il faut sortir. Sinon, cela signifierait que vous êtes vraiment intéressé par le thé à la menthe. Je le sais, ce sont les traditions. Je connais votre pays, c'est là-bas où l'on prend du thé à la menthe. Madame Piret.

**Mme PIRET.**- Peut-on connaître le prix du loyer ?

**M. HADDAD.**- 900 €.

[Discussion générale.]

**M. LE MAIRE.**- En général, on essaie d'être correct avec l'argent public. C'est une des formations que l'on a ici depuis que je suis maire. C'est votre argent, c'est le mien aussi, d'ailleurs. On veille.

[M. le Maire procède au vote.]

## DOMAINE PUBLIC

### **24. EXONERATION DE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LE CARROUSEL INSTALLE COURS DU 11 NOVEMBRE**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Le carrousel installé cours du 11 novembre bénéficie d'une autorisation temporaire d'occupation du domaine public pour une durée de 3 ans, qui prendra fin le 15 septembre de cette année.

Ce carrousel se trouvait face au jardin d'enfants et sur la circulation piétonne reliant le parking de la Villette au centre-ville.

Les travaux liés à la construction de l'Ecoquartier Canebiers-Villette ont modifié l'environnement de cette animation.

En effet, le déplacement du jardin d'enfants en septembre 2024 a diminué la clientèle du manège.

Par ailleurs, le nouveau parking de la Villette modifie l'accès direct à cette animation. Cette configuration durera jusqu'à la livraison de l'écoquartier, date à laquelle le cheminement piéton entre le nouveau quartier et le centre-ville se mettra en place en empruntant à nouveau le cours du 11 novembre.

L'ensemble de ces éléments ont réduit les recettes de l'exploitant. La redevance pour cette animation est de 2 400 euros par an, payable par trimestre. Elle prendra fin le 15 septembre 2025.

Considérant les difficultés d'exploitation indépendantes de la volonté du commerçant, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le principe de son exonération de redevance d'occupation du domaine public pour le dernier trimestre d'exploitation, soit une exonération de 600 euros.

**Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

## EDUCATION

### **25. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES ET DU GUIDE DE L'ECOLIER**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

La ville de Cagnes-sur-Mer offre aux familles tout un panel d'activités pour la prise en charge de leurs enfants, dès le plus jeune âge, avec les différents modes de garde et jusqu'à l'âge adulte, avec le service jeunesse.

La décision de modernisation des modalités techniques d'inscription des enfants auprès des services de la ville a permis d'ouvrir une plateforme de guichet unique qui recouvre les services de la petite enfance, de l'éducation, puis s'ouvrira aux services de la jeunesse et des sports.

Dès la rentrée 2024, les familles ont pu accéder aux inscriptions scolaires, péri et extrascolaires. Dans ce cadre, les modalités du guide de l'écologiste et du règlement intérieur de gestion, pour la rentrée 2025, doivent être clarifiés, **sans modification des tarifs**, afin d'apporter plus de souplesse et de clarifier les modes de paiement et de remboursement, dans l'intérêt des familles.

Ainsi, il est proposé d'appliquer les modifications suivantes :

- Les forfaits d'inscription sont élargis pour les services périscolaires du soir : forfaits de 1 à 4 jours, selon les besoins des familles ;

- Les remboursements en cas d'absence de l'enfant plus de 2 jours continus, mercredi compris, comprendront les accueils du soir ;
- Les conditions de paiement sont élargies au règlement immédiat ;
- La justification des absences sur certificat médical est autorisée pour des rendez-vous médicaux récurrents (plus de 3 programmés) et anticipés ;
- Les avoirs relatifs aux jours de grève, de gestion météorologique ou d'absence d'enseignant sont clarifiés.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter les modifications des modalités de gestion relatives aux activités périscolaires et extrascolaires pour une application dès le 1<sup>er</sup> septembre 2025,
- d'adopter le règlement intérieur modifié en annexe,
- d'autoriser la modification du guide de l'écolier dans les mêmes termes.

|                                                            |
|------------------------------------------------------------|
| <b>Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.</b> |
|------------------------------------------------------------|

## **26. RECONDUCTION DU DISPOSITIF D'AIDE AU "BAFA CITOYEN" 2025-2026**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

La ville développe une politique jeunesse volontariste en direction des jeunes Cagnois. Elle intervient notamment pour aider financièrement les jeunes qui veulent acquérir une formation professionnelle.

Elle soutient de jeunes postulants à l'obtention du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA), en leur permettant de se former au sein de la piscine municipale, avec le concours d'un maître-nageur qualifié, en contrepartie d'un renfort apporté par exemple sur ses plages, en période estivale.

Dans une optique similaire, elle a mis en place l'aide au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) : le « BAFA citoyen ».

Ainsi, 18 postulants ont déjà pu bénéficier de ce dispositif sur l'année scolaire 2023-2024 et 14 en ont bénéficié en 2024-2025. Ces jeunes sont venus renforcer les équipes d'encadrement du service animation de la commune, à la fois durant leurs stages pratiques sur les petites vacances, mais aussi durant l'été, une fois le brevet obtenu.

Grâce à cette démarche, la ville a pu développer de nouvelles compétences et susciter des vocations chez les jeunes, tout en complétant ses équipes.

Cette aide repose sur une démarche volontaire :

- du bénéficiaire qui s'engage à réaliser une mission d'engagement citoyen volontaire de 48 h 45, équivalant à 1 semaine de stage pratique au sein d'un Accueil Collectif de Mineur (ACM) de Cagnes-sur-Mer et à suivre assidument la formation théorique au BAFA ;
- de la commune et de la Caisse des Ecoles qui octroient une aide financière et suivront attentivement les contreparties réalisées par le bénéficiaire ;

- du prestataire de formation qui s'engage à assurer la formation du bénéficiaire visant l'obtention du stage théorique du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur.

Forte du succès rencontré, la ville souhaite reconduire ce dispositif en 2025-2026, pour 15 postulants âgés de 16 à 25 ans, sachant que le coût par stagiaire est de 320 €, soit 4 800 € pour 15 stagiaires.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter les termes de la convention ci-annexée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

## AFFAIRES CULTURELLES

### **27. MUSÉES : AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CAGNES-SUR-MER ET L'U.M.A.M. (UNION MEDITERRANEENNE POUR L'ART MODERNE)**

Rapporteur : Monsieur CONSTANT Roland

Par délibération n°44 du 3 avril 2025, le Conseil municipal a approuvé une convention de partenariat entre la commune de Cagnes-sur-Mer et l'Union Méditerranéenne pour l'Art Moderne (U.M.A.M.) en vue de l'organisation conjointe d'une exposition d'art contemporain au château-musée Grimaldi, programmée du 3 juillet 2025 au 16 février 2026.

Cette convention détermine les obligations respectives des deux parties pour la mise en œuvre de cette exposition, en précisant notamment les rôles, tâches et engagements de chacune. Elle fixe également le montant de la contribution financière de la commune à l'association, s'élevant à 16 000 €.

En raison de l'ampleur et de la qualité souhaitées pour cette exposition exceptionnelle qui célébrera le 80<sup>e</sup> anniversaire de l'U.M.A.M. en faisant appel à des artistes de renommée nationale et internationale, un complément de 2 000 € est nécessaire pour permettre à l'association la bonne réalisation de ce projet.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'adopter les termes de l'avenant à la convention de partenariat ci-annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

**Le Conseil adopte par 41 voix Pour et 4 voix Contre, Abstention : 0.**

4 contre(s) : Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN

~~~~~

## **DISCUSSION**

**M. LE MAIRE.**- *Ce sont les 80 ans de l'U.M.A.M.*

[Projection de la présentation.]

**M. CONSTANT.**- Qu'est-ce que l'U.M.A.M ? C'est l'Union méditerranéenne pour l'art moderne créé en 1946 à Cagnes-sur-Mer, par Henri Matisse, Pierre Bonnard et M. Cassarini qui est un artiste et ami de Pierre Matisse. Cette association a trouvé à l'époque intéressant de faire rentrer dans le château-musée Grimaldi l'art contemporain avec, à l'époque, les moyens qui étaient les leurs. Ils ont encouragé le dépôt d'œuvres d'artistes connus de l'époque. C'est ainsi que le musée a pu acquérir des œuvres de Brayer, Carzou, Chabaud, Seyssaud, qui sont des peintres de l'époque.

[Discussion générale.]

L'U.M.A.M fête ses 80 ans à Cagnes-sur-Mer dans le château-musée Grimaldi. À cette occasion, l'U.M.A.M a invité, entre autres, deux artistes principaux, Christophe Charbonnel et Claude Viallat. Il est, aujourd'hui, un des peintres les plus connus en France, avec une carrière internationale, tout comme le premier. Cela méritait un petit effort de la commune. Isabelle est-elle partie ?

**M. LE MAIRE.**- Oui.

**M. CONSTANT.**- Je suis malheureux. Je ne peux pas la décevoir avec Viallat. Les deux peintres sont français.

**M. LEMAN.**- Ils ne sont pas Cagnois.

[Discussion générale.]

**M. CONSTANT.**- Pour vous expliquer, parce que le Maire dit que l'argent public, c'est l'argent public. On vous demande un petit effort de 2 000 € sur un budget de 16 000 €. Pour une exposition comme celle-ci, je mets au défi quiconque de monter une exposition avec des artistes comme cela et un budget de 16 000 €. Nous avons le 3 avril 2025 passé une délibération pour cet argent. Je ne vais pas vous expliquer comment on monte une exposition, cela se fait bien avant, mais...

[Retour de Mme Utrago dans la salle.]

Vous me manquiez, Isabelle. J'étais en train d'essayer d'expliquer pourquoi on demande un coup de pouce de 2 000 € pour l'exposition de cet été de Claude Viallat, que vous connaissez certainement. Il se trouve qu'au mois de mai, après la signature de la délibération, Viallat a demandé à notre grande surprise à venir à Cagnes. Il est venu, il a visité le château et, chose extraordinaire, il est tombé amoureux de ce château.

[Discussion générale.]

**Mme UTRAGO.**- Je suis d'accord, parce qu'à part la vilaine sculpture de cette scène de sexe que vous avez mise dans un coin, tout le reste est magnifique.

**M. CONSTANT.**- Elle n'est pas dans un coin, elle est à l'extérieur. C'est un hommage à la Vénus Victrix de Renoir. Après, on aime ou on n'aime pas. On discute d'artistes de renommée pratiquement internationale. Quand il est venu au château, il a dit, contrairement à ce qui était prévu sur le plan, « je veux ci, je veux cela ». Il a 89,5 ans, il a fait des œuvres spécialement pour le château et il a dit : « Je reviendrai assurer moi-même l'accrochage avec mes 3 assistants », et cela fait quelques petits frais supplémentaires.

**M. LE MAIRE.**- Très bien.

**M. CONSTANT.**- La date d'inauguration est le jeudi 3 juillet à 19 h, j'espère que vous serez tous là.

**M. LE MAIRE.**- Il va compter.

**M. CONSTANT.**- Isabelle, je vous compte.

**Mme UTRAGO.**- [Hors micro] Vous me comptez.

[M. le Maire procède au vote.]

## **28. MUSÉES : MODIFICATION DE LA CONVENTION DE DÉPÔT D'ŒUVRES PAR LE CENTRE NATIONAL D'ART ET DE CULTURE GEORGES POMPIDOU**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

En 2006, la ville de Cagnes-sur-Mer renouvelait une convention avec le Centre national d'art et de culture Georges Pompidou afin de poursuivre le dépôt de 9 œuvres lui appartenant :

- Bouneau Emile (1902-1970), *Parade*, huile sur toile, 1931, AM 1882 P
- Brabo Albert (1894-1964), *Près d'Alès*, huile sur toile, 1929, LUX 1735 P
- Chabaud Auguste-Elysée (1882-1955), *Le Pont*, huile sur toile, 1929, LUX 0.808.P
- Dufy Raoul (1877-1953), *Etude pour le Bal du Moulin de la Galette d'après Renoir*, huile sur isorel, vers 1943, AM 4214 (38)
- Grigorieff Boris (1886-1939), *Le Parc d'Auxigny*, huile sur toile, 1921, AM 4051 P
- Gritchenko Alexis (1883-1977), *Cagnes*, tapisserie, 1921, AM 1099 OA
- Savin Maurice-Louis (1894-1973), *Paysage du midi*, huile sur toile, 1942, AM 2421 P
- Thévenet Jacques (1891-1989), *Port de Marseille*, huile sur toile, avant 1936, AM 2079 P
- Valdo-Barbeay Louis (1880-1964), *Port de Marseille*, huile sur toile, avant 1935, AM 2018 P

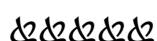
Le Centre national d'art et de culture Georges Pompidou souhaite modifier l'article 13 relatif aux modalités de reproduction des œuvres qui relève désormais de leur seule responsabilité. Il conviendra désormais de faire une demande pour chaque reproduction photographique qui, dans le cadre de ce dépôt, sera fournie gratuitement.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver cette modification de la convention signée en 2006, ci-annexée, entre la ville de Cagnes-sur-Mer et le Centre Georges Pompidou ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**Le Conseil adopte par 41 voix Pour et 4 voix Contre, Abstention : 0.**

4 contre(s) : Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN



### ***DISCUSSION***

**M. LE MAIRE.**- *La 28 : la modification de la convention de dépôt d'œuvre par le Centre Pompidou. On demande que ce soit prolongé.*

[M. le Maire procède au vote.]

**M. CONSTANT.**- *Pourquoi êtes-vous contre ? Cela m'intéresse franchement de le savoir. Avez-vous lu la délibération au moins ?*

**M. LE MAIRE.**- *Avez-vous écouté Mme Utrago ?*

**M. CONSTANT.**- *Elle n'a rien à voir, Mme Utrago.*

**M. LE MAIRE.**- *Si, elle pourrait les convaincre parce que c'est la convention de dépôt d'oeuvre par le Centre national Pompidou d'art et de culture.*

[Discussion générale.]

## **29. MUSÉES : ACQUISITION D'ŒUVRES ET INSCRIPTION SUR L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE COMMUNAL**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

La ville a récemment eu l'occasion d'acquérir trois nouvelles œuvres pour enrichir les collections du château-musée Grimaldi.

La première est une très belle aquarelle sur papier mesurant 32 cm x 48 cm, réalisée en 1845 par l'artiste niçois Joseph Fricero (1807-1870). Elle représente le château-musée Grimaldi. Outre sa remarquable qualité artistique, elle renseigne sur l'état du bâtiment au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle : la tour n'existe pas encore, la volée d'escalier nord semble obstruée par un appentis et le mur de la façade sud est encore plein. Elle a été acquise pour la somme de 4 000 €.

La seconde œuvre est une huile sur toile d'Yves Brayer (1907-1990) mesurant 54 cm x 65 cm, peinte en 1957 et intitulée *Les Cyprès à Cagnes*. C'est une vue originale du Haut-de-Cagnes : la croix de la place Emile Wery et une série de cyprès s'élançant vers le ciel rythment la toile de leurs lignes verticales et parallèles tandis qu'en arrière-plan émerge la partie haute du clocher de la chapelle Notre-Dame de Protection. Elle a été acquise pour 3 900 €.

La troisième est un portrait de Suzy Solidor (1900-1983) mesurant 116 cm x 89 cm, acquis pour 500,80 €. Cette huile sur toile a été peinte par Lilas Bug (1896-1955), une artiste française encore peu connue. Suzy Solidor, vêtue d'une robe laissant apparaître son buste, est ici représentée entourée de ses attributs symboliques revendiqués : un piano, un vaisseau, la tour Solidor de Saint-Malo et un bouquet de violettes.

Au regard de l'intérêt de ces œuvres du point de vue historique, iconographique et artistique pour Cagnes-sur-Mer, il est proposé au Conseil municipal :

- de les inscrire sur le registre du patrimoine communal.

|                                                            |
|------------------------------------------------------------|
| <b>Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.</b> |
|------------------------------------------------------------|

~~~~~

### **DISCUSSION**

**M. LE MAIRE.** - Je termine par la 29 : l'acquisition d'œuvre et l'inscription sur l'inventaire du patrimoine communal. On éteint une seconde.

[Projection de la présentation.]

*Madame Utrago, vous y êtes pour quelque chose ?*

**M. CONSTANT.** - Isabelle, connais-tu Lilas Bug ?

**Mme UTRAGO.** - Je ne connais pas cet auteur, mais je reconnais le modèle.

**M. CONSTANT.** - Avec la tour derrière, le bateau, la coiffe et le piano.

**M. LE MAIRE.** - Deuxième œuvre.

[Présentation du tableau.]

**M. CONSTANT.** - C'est incroyable, tout à l'heure, nous parlions de l'U.M.A.M qui a acquis des œuvres de Brayer. Quatre-vingts ans après, on achète une œuvre de Brayer, la boucle est bouclée.

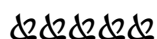
**M. LE MAIRE.** - Regardez, c'est une très belle facture.

**Mme UTRAGO.** - [Hors micro] Si je ne me trompe pas, c'est...

**M. LE MAIRE.**- La troisième est de Joseph Fricero. On l'avait montrée, c'est le château dans les années 1850.

**M. CONSTANT.**- Elle a presque une qualité d'archive parce qu'elle montre le château sans sa tour.

[M. le Maire procède au vote.]



**M. LE MAIRE.**- Chers collègues, nous terminons par la ville qui bouge, grâce à vous, on bouge beaucoup. Mme Hartmann, vous avez la parole.

**Mme HARTMANN.**- Je voudrais vous parler de l'article paru dans Nice Matin le 20 mars 2025 concernant la récente labellisation égalité filles-garçons de l'école maternelle de la Pinède et de la future application à la rentrée 2025 du programme d'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité.

Je me permettrais un préambule pour cadrer mon sujet. Parmi les nombreuses initiatives du parti Reconquête que je représente, dans le domaine de l'éducation, il y a celle des Parents Vigilants. Les Parents Vigilants, c'est un collectif créé par Éric Zemmour en 2022, à la sortie des élections, réunissant parents, grands-parents, professeurs et autres personnels de l'éducation préoccupés par la scolarité de leurs enfants.

Nos constats : une chute du niveau scolaire dans les scores PISA, l'insécurité des élèves et des professeurs, le nivellement par le bas des programmes scolaires, le harcèlement ou encore la préoccupation obsessionnelle de l'école pour des savoirs non fondamentaux comme le climat, les migrations, la binarité fille-garçon et l'éducation sexuelle.

Notre objectif est de revenir à l'école de l'excellence, du mérite, du respect et de la rigueur, de libérer l'école du wokisme et de préserver les enfants de l'endoctrinement par l'idéologie dominante dans l'Éducation nationale qui est celle de la gauche.

Ce préambule permet de capter NOS priorités pour l'école pendant que les vôtres sont mis en valeur dans l'article.

L'école maternelle La Pinède est la première maternelle à être labellisée Égalité filles garçons. Se gargariser de cette décoration, c'est faire preuve d'une grande méconnaissance de ce que veulent les parents. Nous, Parents Vigilants, avons bien conscience que l'Éducation nationale se disperse en temps, en argent et en énergie dans des combats abscons.

Pensez-vous vraiment qu'une éducation sans barrière de genre soit l'inquiétude première des parents d'enfants scolarisés en maternelle et encore plus qu'il s'agisse d'une mission de l'école ?

Non, Monsieur le Maire, les parents ne veulent pas que les écoles maternelles soient renommées « écoles pré-élémentaires » ou encore que « l'heure des mamans » soit renommée « la sortie de 16 h ». Nous, Parents Vigilants, refusons cette déconstruction du langage, tout comme la création de néologisme malheureux comme « la pompière » ou encore l'écriture inclusive.

Concernant les mesures vantées par ce label, pensez-vous vraiment que supprimer la binarité rose/bleu des porte-manteaux, interdire les sports de ballon dans la cour et bannir les compliments aux petites-filles fassent progresser nos enfants ?

La grande hypocrisie, c'est de vouloir s'occuper des stéréotypes de genre, alors que l'école maternelle accueille de plus en plus d'enfants qui ne sont pas propres, parlent à peine le français ou sont incapables de conserver leur attention sur une activité de classe.

Certes, cela rassurera peut-être quelques parents de savoir que leur fille veut devenir pompière ou soldate plutôt qu'entraîneuse, mais ce que veulent les parents, c'est un bon encadrement, un enseignant bien formé et compétent, moins de grève et d'absentéisme dans le milieu de l'Éducation ou dans le personnel de la mairie, le tout dans des conditions de sécurité physique et mentale, mais aussi d'hygiène satisfaisante.

*Parmi les autres préoccupations des parents, c'est aussi l'assurance que la mairie a bien vérifié qu'aucun personnel titulaire et surtout périscolaire n'est inscrit au fichier des délinquants sexuels.*

*Enfin, quant à l'efficacité de ces nouvelles mesures prônées par l'Éducation nationale, il y a de quoi en douter. N'oublions pas qu'une des dernières réformes du lycée a fait chuter de 60 % le nombre de filles dans la filière mathématique et d'autant dans les écoles préparatoires : pour donner l'égalité des chances aux filles et aux garçons, on repassera.*

*En promouvant le programme EVARS (Éducation à la vie affective et relationnelle et sexuelle) sur les bancs de la maternelle de La Pinède, la directrice nous explique que les enfants sont encouragés à exprimer leur consentement comme accepter qu'un camarade s'assoie à côté de soi ou lui prenne la main.*

*Nous déplorons que des adultes veuillent fabriquer le « consentement » dans la bouche d'enfants de 3 à 6 ans. Le mot consentement est un terme abstrait qui ne peut être acquis à cet âge et qui ne peut souffrir d'aucune nuance compte tenu de leur immaturité. Comme le dit le pédopsychiatre Maurice Berger : « il ne peut y avoir de consentement sans discernement » et les enfants de maternelle en sont naturellement dépourvus.*

*Pour protéger les enfants, il est urgent de bannir le concept de consentement que les prédateurs sexuels ont appris à manipuler et de continuer à l'interdire jusqu'à l'adolescence où le discernement permettra l'expression d'un non-consentement.*

*Nous réclamons donc une grande vigilance vis-à-vis de l'application du programme EVARS qui devrait se faire dans le respect de l'intimité psychique de l'enfant comme celui des parents, souverains dans l'éducation de leurs enfants aux us et coutumes français.*

*En conclusion, j'espère vous avoir convaincu que les parents sont plus préoccupés par la sécurité de leurs enfants et de leur réussite scolaire, plutôt que par les stéréotypes de genre qui ne traumatisent que les idéologues de l'Éducation nationale.*

*S'agissant de l'égalité filles garçons, de l'égalité des chances et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, il est particulièrement incohérent et ambigu pour la Ville de Cagnes-sur-Mer de se féliciter, d'un côté du label « Égalité filles-garçons » d'une école maternelle et de l'autre, de consentir, en période préélectorale à l'attribution d'un terrain à la communauté musulmane pour la construction d'une mosquée et de son « centre culturel ».*

*D'un côté, le temple du progressisme sociétal, de la culture de l'égalité entre les filles et les garçons et de l'émancipation pour les femmes en devenir, et de l'autre, le temple d'une idéologie qui prône la soumission de la femme et son éternelle infériorité cachée derrière son voile dans des salles de prière en non-mixité choisie.*

*Les électeurs éclairés et vigilants qui refusent cette incohérence et cette ambiguïté choisiront Reconquête.*

**M. LE MAIRE.**- Chantal Germain sera à même de vous répondre.

**Mme GERMAIN.**- Le label n'a pas été donné par la mairie, il a été donné par l'Éducation nationale. Je ne pense pas que la mairie couvre ce genre de chose ; ni M. le maire ni aucun d'entre nous ici. Je pense que c'est une réponse importante. Il est évident que tout le monde exige de retrouver des résultats corrects aux enquêtes PISA pour l'école, c'est-à-dire de retrouver un bon tant au niveau français que des maths, de tout ce qui est fondamental.

*Après, faire des amalgames « par rapport à », je suis désolée, mais pour voter quelque chose, je ne vous dirai pas que je ne suis pas d'accord parce que je ne suis pas encartée. Je revendique depuis toujours le fait de ne pas avoir de carte. En revanche, par rapport aux enfants, ce genre de label est peut-être déplacé, c'est tout ce que je peux dire.*

**M. HADDAD.**- Je voulais aussi dire, chère Madame, que c'est vraiment dommage. Tous les élus ont été invités, hier soir, à fêter la neuvième année de l'olivier de la fraternité et je n'ai vu

personne de l'opposition. C'est dommage, parce que l'on avait l'ensemble des cultes et plus de 150 personnes. On a passé un moment très symbolique et sympathique. Il y avait une unité de tous les Cagnois de toutes les confessions. C'est dommage que vous ne soyez pas là.

[Applaudissements.]

**M. LE MAIRE.**- On va terminer après vous avoir longuement entendu. Vous mélangez un peu tout, mais comme vous le dites, on est en période préélectorale, on va entrer en campagne alors, vous faites de la politique de politicienne. Vous auriez pu vous contenter de dire que l'Éducation nationale fonctionne mal et l'on aurait tous été d'accord.

Quand on regarde, malheureusement, pour nous tous et pour nous nos enfants, les enquêtes PISA qui sont internationales et qui nous permettent de voir ce que font les autres pays montrent que l'école française qui était au sommet, qui était une école de référence, une école respectée, cette école, année après année devant tous ceux qui nous gouvernent les uns après les autres, s'effondre. PISA montre que chaque année, on est un peu moins bon, mais que l'on arrive à donner le Bac à tout le monde. Quand on est à 92 % de réussite au Bac, le Bac, on le donne. C'est celui qui ne s'est pas levé le matin qui ne l'a pas.

Si c'est cela, aujourd'hui, l'Éducation nationale, je comprends votre émoi, Madame, et je partage la dégradation de l'Éducation nationale, de cette école française qui était un modèle. Moi qui suis passé par une école normale, je peux vous dire que cela avait une autre allure.

Je suis le plus touché parce que je suis enseignant. Je me dis que ce n'est pas normal que l'on en arrive à faire en sorte qu'aujourd'hui une maman, il y a quelques mois de cela, me dise : « Monsieur le Maire, je ne suis pas contente ». D'habitude, quand on me dit cela, c'est moi le problème, mais pour une fois, on me dit : « Non, ce n'est pas vous, Monsieur le Maire, le responsable. » C'est parce qu'ils viennent de changer l'instituteur dans sa classe et il fait plein de fautes d'orthographe.

Vous avez vu que le niveau des enseignants baisse. On a du mal à les recruter parce qu'ils sont maltraités sous tous points de vue. Il faut, malheureusement, s'en inquiéter parce que : qu'est-ce que cela donnera dans une génération ? Si l'on n'a plus d'enseignants de qualité, sans parler de l'écriture inclusive, je ne sais pas qui s'amuse à faire cela. Cela prouve qu'il y a beaucoup de fonctionnaires qui n'ont rien d'autre à faire.

En tout état de cause, ce n'est pas notre philosophie. Notre philosophie, c'est de faire en sorte que l'école républicaine soit l'école du mérite, que cela soit une école dans laquelle on apprenne, non seulement peut-être la couleur du drapeau et le pourquoi du drapeau, mais en même temps, que l'on apprenne à lire, à écrire et à compter.

Quand je vois le nombre d'illettrés qui rentrent en 6<sup>e</sup>, je me pose des questions, Monsieur Lebon, sur 5 ans d'école primaire, de ce qu'il se passe dans cette école primaire. De ce côté-là, sur le fond, je pense que l'on peut être tous d'accord sur le fait que c'est un désastre programmé pour notre jeunesse et pour notre pays que de voir une Éducation nationale qui aujourd'hui n'est plus à la hauteur de sa tâche.

Compte tenu des conséquences que cela a pour notre pays et pour notre jeunesse, je suis particulièrement touché par cette situation qui ne me convient vraiment pas du tout. Je n'ai pas lu le manuel, mais je le lirais, je regarderai ce qui y est écrit. En tout état de cause, on ne peut qu'être tous d'accord sur le fait que l'on souhaite une autre Éducation nationale. C'est sûr.

**Mme GERMAIN.**- Il s'agit d'un programme.

**Mme HARTMANN.**- Les Parents Vigilants ont fait un recours au Conseil d'État.

**M. LE MAIRE.**- Je termine par la Ville qui bouge :

- samedi 21 juin : vous avez la fête de la musique,
- dimanche 22 juin, la fête italienne. Combien y a-t-il de stands ?

**Mme ALBERICI.**- [Hors micro] *Entre 50 et 60. Ce sont de grands stands.*

[Discussion générale.]

**M. LE MAIRE.**- *Des stands de marchés des produits du terroir, de la gastronomie et des animations. Je tiens à remercier et à féliciter Pierrette parce que, après son coup réussi du marché italien qui marche du tonnerre de Dieu, maintenant on a la fête italienne qui aura lieu ce dimanche 22 juin.*

**Mme ALBERICI.**- *On peut remercier le consul qui nous fait cadeau de deux animations.*

**M. LE MAIRE.**- *Tu as bien négocié, parfait. Bravo.*

[Applaudissements.]

**M. LE MAIRE.**-

- *lundi, après la fête, il y a de nouveau le vernissage de l'exposition Le Cros en fête,*
- *vendredi 27 juin et tous les vendredis de l'été : jazz au château,*
- *vendredi 27 et samedi 28 juin : le Gala de natation synchronisée,*
- *vendredi 27 juin jusqu'au dimanche 6 juillet : Nocturnes de piano. C'est du très haut de gamme. Ce qu'il se passe à l'heure actuelle à l'hippodrome est magnifique,*
- *dimanche 29 juin : vous aurez tous une trottinette à votre disposition et vous testez le pumptrack,*
- *jeudi 3 juillet : vernissage au château de l'U.M.A.M,*

[Discussion générale.]

- *dimanche 6 juillet : on fête la Saint-Pierre de la Mer à l'hippodrome. La promenade en bord de mer sera piétonne comme d'habitude, on va faire la fête,*
- *6 juillet : le Haut-de-Cagnes est en fête,*
- *samedi 12 juillet : l'hippodrome en fête,*
- *mardi 15 au samedi 19 juillet : Un soir chez Renoir,*
- *samedi 26 juillet et samedi 16 août : de nouveau la promenade en fête,*
- *vendredi 15 août : la fête de la Saint-Roch.*

*Vous avez toutes ces manifestations en juillet et en août qui vont vous occuper. À la sortie, vous recevrez tous, le guide de la biodiversité.*

[Applaudissements.]

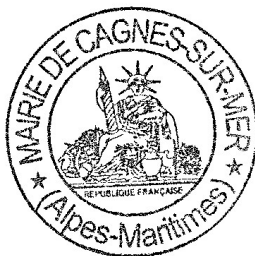
*L'ordre du jour est terminé. Je lève la séance et je vous remercie toutes et tous.*

\* \* \*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h23.*

**Le Maire,**

**Louis NEGRE**



**Le Secrétaire de séance,**

**Romain ALLEMANT**

*Toutes les pièces jointes ont été envoyées à l'ensemble du Conseil municipal.*